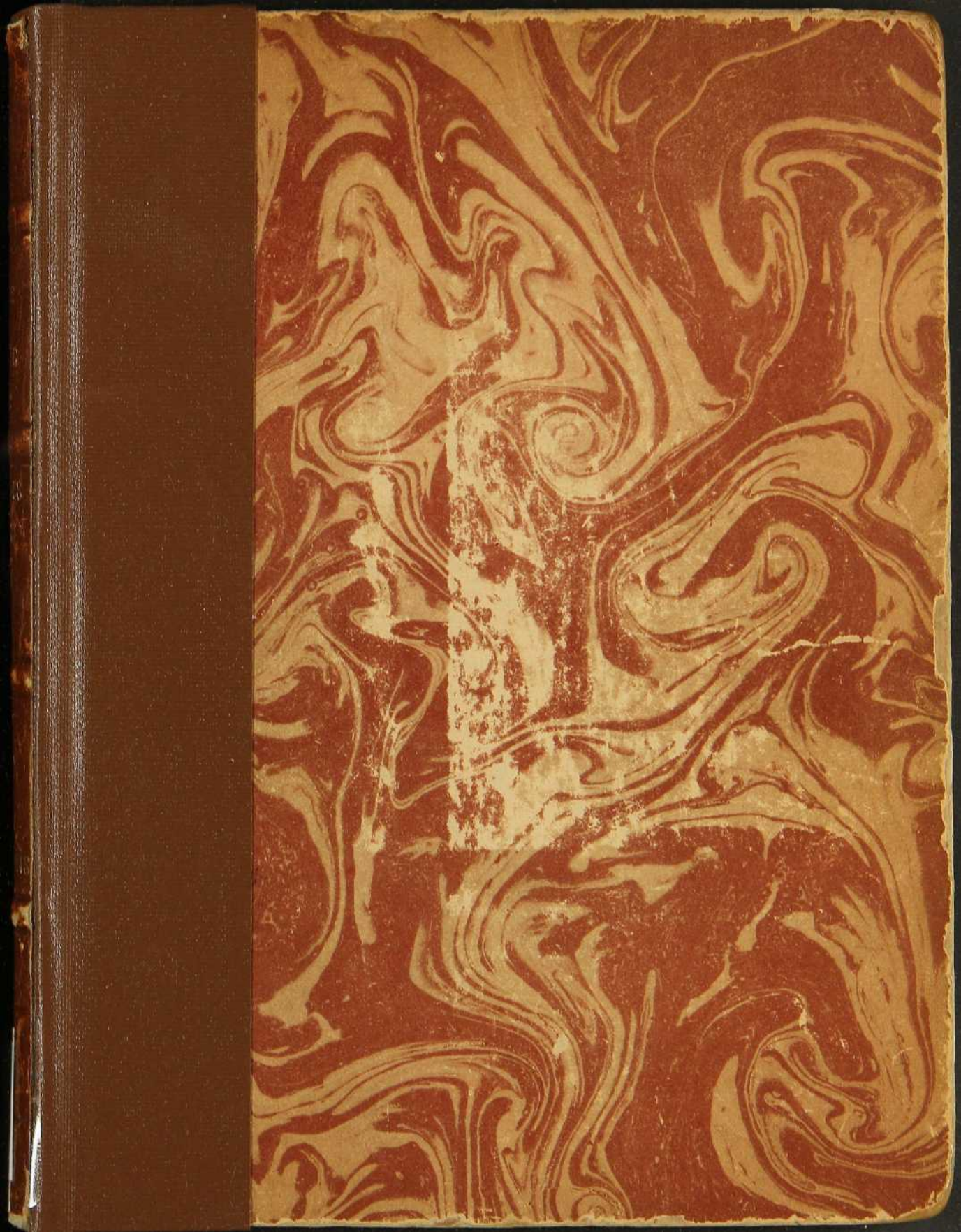
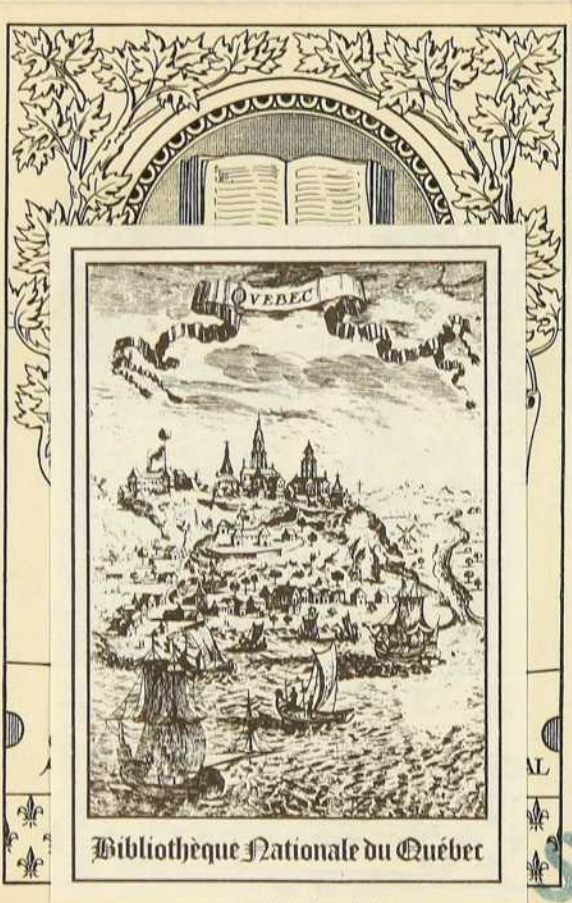




Bibliothèque Nationale du Québec

2,40 R

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION DU

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

Tous Droits Réservés

1928

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

INVENTAIRE

des

CONCESSIONS EN FIEF ET SEIGNEURIE

FOIS ET HOMMAGES

et

AVEUX ET DÉNOMBREMENTS

conservés aux

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

OFF
S4 A7
R621
Ex. 2
FS

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

VOLUME TROISIEME

BEAUCEVILLE
L'"ECLAIREUR", Limitée
EDITEUR

1928

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

ARCHIVES DE QUÉBEC

FIEF DE MUY

(Détaché de la seigneurie de Boucherville)

1695.

Projet de donation de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, et son épouse, Jeanne Crevier, à Nicolas Daneau, sieur de Muy, et Marguerite Boucher, leurs gendre et fille, d'une certaine partie du fief et seigneurie de Boucherville.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 155.

20 avril 1695.

Pouvoir de Pierre Boucher et Jeanne Crevier, sa femme, à Jean Fredin de passer et faire exécuter un projet de donation en faveur de Nicolas Daneau de Muy et de Marguerite Boucher.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 156.

25 avril 1695.

Acte de donation de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, et de Jeanne Crevier, sa femme, à Nicolas Daneau de Muy et Marguerite Boucher, sa femme, "des terres qui sont au bout d'en bas de la seigneurie de Boucherville entre la terre de Varennes et quatre arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur par eux précédemment donnés aux mêmes, consistant les dites terres

76056

en cinq arpents et demi ou environ de front sur la dite profondeur de deux lieues, avec les cens, rentes et droits seigneuriaux..."

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 25 avril 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juillet 1705.

Acte de foi et hommage de Nicolas Daneau, écuyer, sieur de Muy, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour neuf arpents et demi ou environ de terre de front sur deux lieues de profondeur à lui et défunte dame Marguerite Boucher, vivante, son épouse, concédés en franc-alleu par Pierre Boucher, sieur de Boucherville, et Jeanne Crevier, son épouse, par acte passé devant Antoine Adhémar le 25 avril 1695, le dit franc-alleu partie de la seigneurie de Boucherville pour lequel il relève immédiatement de Sa Majesté.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 156.

20 juillet 1705.

Aveu et dénombrement de Nicolas Daneau de Muy, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenues en ce pays, "pour la contenance de neuf arpents et demi ou environ de terre de front sur deux lieues de profondeur dans le bout d'en bas de la seigneurie de Boucherville, tenant la totalité d'icelui d'un bout par devant au fleuve Saint-Laurent, d'autre bout par derrière aux terres de Sa Majesté non concédées, d'un côté à la seigneurie de Varennes et d'autre côté aux autres terres de la seigneurie de Boucherville."

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 20

juillet 1705. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre-Jacques Daneau de Muy, fils aîné et héritier de Nicolas Daneau de Muy, "gouverneur du Mississipi", et de Marguerite Boucher, sa femme, ses père et mère, et encore comme ayant les droits de René Robineau de Portneuf, comme ayant épousé Marguerite-Philippe Daneau de Muy, de Marie-Madeleine Daneau de Muy, fille majeure, et de Charlotte Daneau de Muy, ses soeurs, pour le fief de Muy.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 75.

12 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre-Jacques Daneau de Muy, fils aîné et héritier de Nicolas Daneau de Muy et de Marguerite Boucher, pour le fief de Muy.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 100.

13 juillet 1745.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine de Jacques-Pierre Daneau de Muy, lieutenant d'infanterie, propriétaire du fief de Muy, les terres de Jacques Meunier dit Lapierre et des héritiers de Paul Petit dit Lalumière, qui ne tiennent pas feu et lieu et n'ont pas mis leurs dites terres en valeur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 33, folio 77.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 361.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA POINTE-AUX-BOULEAUX OU NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Villeneuve, habitant de ce pays, de "trente arpents de terre sur cinquante de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis la terre des Religieuses Ursulines jusques aux terres non concédées en descendant le fleuve." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 27.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 129 et 292.

16 avril 1687.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Mathieu Amyot de Villeneuve, de "la quantité de soixante-quatorze arpents de terre de front sur le fleuve St-Laurent du costé du sud, sur deux lieues de profondeur, en cas qu'elle ne soit concédée à d'autres, les dits soixante-quatorze arpents tenans d'un costé aux terres des Dames Religieuses Ursulines, et de l'autre costé à la veuve Duquet, à condition par le dit Villeneuve d'en faire faire la mesure incessamment par un arpenteur dont sera convenu entre luy et les dittes Religieuses et veuve Duquet, pour connaistre au juste sy la dite quantité se trouve entre les bornes de leurs concessions." En fief et seigneurie (1).

(1) Sur la requeste à nous présentée par Mathieu Amyot de Villeneuve, contenant que Monsieur Talon, cy-devant intendant de ce pays, luy aurait, le 3 novembre 1672, accordé et concédé trente arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent du costé du sud, depuis la terre des Ursulines jusques aux terres non concédées, en descendant le dit fleuve, et que les dites Religieuses en vertu de nouvelles concessions à elles

Registre d'intendance no 3, folio 7.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 319.

1er mars 1688.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée au sieur Mathieu Amyot de Villeneuve par MM. de Denonville et Bochart Champigny le 16 avril 1687.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 81.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 37.

5 avril 1701.

Acte de vente de Marie Miville, veuve de Mathieu Amyot de Villeneuve, à Robert Choret, maître charpentier, de Québec, de la terre et seigneurie de la Pointe-aux-Bouleaux ou Notre-Dame-de-Bonsecours.

Greffe de Charles Rageot, notaire à Québec, 5 avril 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 mai 1708.

Jugement de la Prévôté de Québec qui condamne Robert Choret à laisser à Charles Amyot le quart de la seigneurie de la Pointe-aux-Bouleaux ou Notre-Dame-de-Bonsecours pour son droit d'aînesse à cause de la succession de son père.

Prévôté de Québec, 1708.

12 août 1709.

Arrêt du Conseil Supérieur de Québec qui ordonne

---

faites depuis le dit jour 3 novembre 1672, ont fait défricher et habiter sur la dite terre à luy concédée, pour laquelle cause, et ne désirant pas le dit Villeneuve les inquiéter ny avoir de contestation, il nous suppliait de luy vouloir donner l'estendue de terre non concédée qui est entre la concession appartenante aux dites Religieuses Ursulines nommée Ste-Croix, et celle de la veuve Duquet..." (Considérant de l'acte de concession).

que Charles Amyot, maître de barque en la ville de Québec, rentrera dans le quart de la seigneurie de la Pointe-aux-Bouleaux, à l'effet de quoi sera fait partage entre lui et Robert Choret, acquéreur de la dite seigneurie, en retenant par le dit Choret le quart du prix que la dite seigneurie lui a été vendue, et en payant par le dit Amyot sa part comme un enfant des dettes contractées pendant la communauté de défunt Amyot, son père, et de défunte Marie Miville, sa mère.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur, 1709, folio 2.

26 août 1710.

Arrêt du Conseil Supérieur de Québec qui ordonne que Charles Amyot, maître de barque en la ville de Québec, jouira pour son droit d'aînesse, outre le quart du fief qui lui a été adjugé par arrêt du 12 août 1709, d'un demi-arpent de terre de préciput dans tel endroit qu'il voudra choisir dans le fief des Vignes.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur, 1710, folio 115.

21 août 1714.

Acte de vente de Robert Choret et Marguerite Lerouge, sa femme, du consentement du sieur Choret, enfant du premier lit du dit Robert Choret, et de Jean-Baptiste Choret, enfant de son mariage avec Marguerite Lerouge, à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, seigneur de Tilly, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, du "nombre de cinquante-cinq arpents et demi de front sur deux lieues de profondeur dans la terre qui compose les trois quarts du fief de Bonsecours que les dits vendeurs ont acquis de défunte Marie Miville, veuve de Mathieu Amyot."

Greffe de Horné de la Neuville, notaire à Sainte-Croix, 21 août 1714. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 décembre 1717.

Acte de vente d'Etienne Amyot Lincourt, tant en son nom que stipulant pour Jacques Laforcade, chirurgien, et Thérèse-Ursule Amyot, sa femme, Gabriel Amyot de Saint-Jean et demoiselle Marie-Catherine Amyot à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly de toutes les parts et prétentions qu'ils peuvent avoir dans le fief Notre-Dame-de-Bonsecours, savoir le dit Amyot Lincourt pour la moitié et ses cinq frères et soeurs pour l'autre moitié.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 9 décembre 1717. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 décembre 1717.

Acte de ratification de Jacques Laforcade, chirurgien, et de Thérèse-Ursule Amyot, sa femme, de l'acte de vente consenti par Etienne Amyot Lincourt à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly le 9 décembre 1717.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 15 décembre 1717. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de Madeleine Boucher, veuve de Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, propriétaire de son chef de la plus grande partie du fief de Bonsecours, au moyen de l'acquisition qu'en a faite le dit feu sieur Le Gardeur de Tilly de Robert Choret et Marguerite Lerouge, sa femme, par contrat de Horné du 21 août 1714.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 86.

22 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de Madeleine Boucher, veuve de feu Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief de Bonsecours.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 118.

23 août 1748.

Acte de vente d'Angélique Le Gardeur, veuve de Pierre Aubert de Gaspé, Charlotte Le Gardeur, fille majeure, Marie-Charlotte Le Gardeur, épouse de Jean-Baptiste Fafard de Laframboise, Nicolas Le Gardeur de Tilly, commandant les quartiers et dépendances de Nippes, côte Saint-Domingue, Louis-Marie Le Gardeur de Tilly, capitaine de cavalerie, également de Saint-Domingue, Catherine Le Gardeur, épouse d'Antoine Salvaye de Trémont, tous héritiers chacun pour un sixième de Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly, à Philippe Noël, habitant de la paroisse Saint-Pierre, île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans), du fief et seigneurie de Notre-Dame-de-Bonsecours,

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 23 août 1748. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 juin 1749.

Acte de foi et hommage de Philippe Noël pour le fief et seigneurie de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 15 juin 1781.

22 février 1768.

Acte de vente de Joseph Amyot, tant en son nom que comme chargé de pouvoir de Jean-Baptiste Amyot, à Jean-

Baptiste Noël de la troisième partie dans dix arpents du fief et seigneurie de Bonsecours.

Greffe de Jacques Gouget, notaire à la Pointe-aux-Trembles, 22 février 1768.

9 mars 1770.

Acte de vente de Jean Frelan et François Noël à Jean-Baptiste Noël de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Bonsecours.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 9 mars 1770. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er juillet 1770.

Acte de vente de Louis Noël et de Marguerite Paradis, sa femme, à Jean-Baptiste Noël de tous leurs droits dans le fief de Bonsecours.

Greffe de Jacques Gouget, notaire à la Pointe-aux-Trembles, 1er juillet 1770.

1er juillet 1770.

Acte de vente de Jacques Frelan au nom et comme chargé de procuration de Charles Amyot et de Geneviève Métivier, sa femme, à Jean-Baptiste Noël d'une troisième partie dans dix arpents du fief et seigneurie de Bonsecours.

Greffe de Jacques Gouget, notaire à la Pointe-aux-Trembles, 1er juillet 1770.

2 juillet 1773.

Acte de vente de Pierre Poulin et de Marie Noël, sa femme, à Jean-Baptiste Noël d'un dixième à eux appartenant dans le fief Bonsecours.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 2 juillet 1773. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 juillet 1773.

Acte de cession de dame Geneviève Leclerc, veuve du sieur Philippe Noël, au sieur Jean-Baptiste Noël, son fils, de l'usufruit et jouissance de tous les droits à elle appartenants dans le fief Bonsecours.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 20 juillet 1773. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 janvier 1774.

Acte de cession de Prisque Paquet et de Marie-Thècle Noël, sa femme, à Jean-Baptiste Noël de tous leurs droits et prétentions dans le fief de Bonsecours.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 21 janvier 1774.

17 novembre 1776.

Acte de cession de Philippe Noël à Jean-Baptiste Noël du dixième à lui appartenant dans le fief et seigneurie de Bonsecours.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 17 novembre 1776.

4 mars 1777.

Acte de vente de Madeleine Gouin, veuve de Louis Maillou, à Jean-Baptiste Noël de trois arpents et demi de front sur la profondeur du fief et seigneurie de Bonsecours.

Document signé par M. J.-B. Gatien, curé de Lotbinière, 4 mars 1777. Pièce mentionnée dans l'acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël du 15 juin 1781.

1er mars 1779.

Acte de cession et abandon de Jean Frelan, comme ayant épousé Josephte Noël, de Louis Aubin à cause de Geneviève Noël, de François Noël et Elisabeth Fiset, sa

femme, et de Charles Roberge, comme ayant épousé Thérèse Noël, à Jean-Baptiste Noël de tous leurs droits présents et futurs dans le fief et seigneurie de Bonsecours.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 1er mars 1779. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël pour le fief et seigneurie de Bonsecours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 80.

22 août 1798.

Testament de Jean-Baptiste Noël par lequel il donne et lègue son fief et seigneurie de Notre-Dame-de-Bonsecours à son fils Jean-Baptiste Noël.

Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 22 août 1798. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 mars 1814.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël pour le fief et seigneurie de Bonsecours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 27.

17 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie Bonsecours possédée par L. Noël, écuyer, et autres, clos le 17 décembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 36).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINTE-MARIE

3 janvier 1669.

Certificat de M. de Courcelles, gouverneur de la Nou-

velle-France: "J'ai accordé au sieur Lemoine, habitant du Cap-de-la-Madeleine, la terre qui est entre la concession des Pères et la rivière Sainte-Anne, le long du fleuve Saint-Laurent, et, en cas qu'il n'y eut que trois quarts de lieue dans le dit espace de terre, et demie lieue dans la rivière Sainte-Anne, en montant avec l'île des Pins qui se trouve vis-à-vis de la dite concession..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 49.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 29.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Lemoine, habitant du Cap-de-la-Madeleine, de "trois quarts de lieue de terre sur demye lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, depuis l'habitation des Pères Jésuites jusques à la rivière Ste-Anne, supposé que cette quantité y soit." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 32.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 28 et 300.

24 octobre 1711.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marie-Madeleine de Chavigny, veuve de Jean Lemoine, de l'"estendue de terre qui se trouve depuis la borne de leur concession, jusqu'à celle de la seigneurie de Sainte-Anne, et depuis la dite rivière de Sainte-Anne jusqu'à la borne des Pères Jésuites... pour jouir par elle en titre de fief et seigneurie, avec droits de haute, moyenne et basse justice."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 49.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 29.

23 février 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Gastineau, sieur Duplessis, comme ayant épousé Jeanne Lemoine, fille de feu Jean Lemoine et de Marie-Madeleine de Chavigny, la dite Jeanne Lemoine, cohéritière du fief Sainte-Marie, et encore le dit comparant comme ayant acquis conjointement avec sa femme les parts et portions de ses cohéritiers dans le dit fief Sainte-Marie, lequel fief fut concédé par M. Talon, le 3 novembre 1672, au feu sieur Jean Lemoine.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 45.

25 février 1723.

Aveu et dénombrement de Louis Gastineau, sieur Duplessis, au nom et comme ayant épousé Jeanne Lemoine, fille de feu Jean Lemoine et de Madeleine de Chavigny, lesquels étaient propriétaires du fief de Sainte-Marie, le dit comparant au dit nom propriétaire du dit fief à cause de la part et portion qui en est advenue à sa femme comme héritière de ses père et mère et comme ayant acquis toutes les autres parts et portions des autres héritiers.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 21.

6 avril 1774.

Acte de donation de Louis Gastineau et Marie-Renée Crevier Saint-François, son épouse, à Augustin Joubin dit Boisvert de la terre, fief et seigneurie de Sainte-Marie.

Greffe d'Antoine Chevalier, notaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade, 6 avril 1774.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage d'Augustin Joubin dit Boisvert pour le fief Sainte-Marie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 272.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Sainte-Marie, possédée par les héritiers de feu Augustin Boisvert, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 72).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE M. DE SAINT-OURS FILS

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Saint-Ours fils, de "une lieue de front sur une lieue et demye de profondeur, à prendre au-dessous du premier rapide de la rivière de l'Assomption, tirant vers les terres non concédées, et ce, en considération du nom à luy imposé en celluy du roy sur les fonds baptismaux et pour remplacer le sieur de St-Ours son père de ce qui peut manquer des deux lieues qui devraient luy estre fournyes sur le fleuve St-Laurent pour sa concession particulière". En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 43.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 113 et 314.

12 mai 1723.

Acte de foi et hommage du sieur Chaussegros de Léry, ingénieur du Roi en ce pays, chargé du pouvoir spécial de M. de Saint-Ours, chevalier de St-Louis, ancien capitaine

dans les troupes du détachement de la marine, pour un fief, en la rivière de l'Assomption, concédé à son fils par M. Talon le 3 novembre 1672 et dont il a hérité par la mort du dit feu de Saint-Ours fils décédé garçon.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 68.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DUQUET OU MARANDA

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Duquet fils de "trente arpents de terre de front sur cinquante de profondeur sur le fleuve St-Laurent, à prendre depuis la rivière dite Villieu jusqu'aux terres non concédées, pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie, lui, ses hoirs et ayants cause..."

Registre d'intendance no 1, folio 25.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 289.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Duquet, habitant de ce pays, de "trente arpents de terre sur cinquante de profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis la concession du sieur Duquet, son fils, jusqu'aux terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 25.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 290.

20 juillet 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nou-

velle-France, entre Charles Amyot et Rosalie Duquet, sa femme, et Jean-Baptiste Maranda et Angélique Duquet, sa femme, au sujet du fief Duquet situé entre la seigneurie de Tilly et celle de la Pointe-au-Bouleau: "nous ordonnons que le dit fief Duquet sera partagé en deux dont moitié appartiendra à la succession de Denis Duquet et l'autre moitié à la succession de Catherine Gautier, sa femme, qui sera pour chacune concession quinze arpents et que dans les quinze qui appartiendront à la succession du dit Denis Duquet duquel il appartiendra sept arpents et demi à Angélique Duquet, femme de Jean-Baptiste Maranda, avec un arpent de préciput tel qu'il voudra choisir, et à la dite Rosalie Duquet, femme de Charles Amyot..."

Ordonnances des Intendants, cahier no 2, folio 71.

8 août 1773.

Acte de donation de Jean-Baptiste Maranda dit Latourette et de Catherine-Angélique la Chesnaye Duquet, sa femme, à la communauté des Dames Religieuses de la Miséricorde de Jésus établies en l'Hôpital général de Québec du "fief nommé la Chesnaye Duquet contenant trente arpents de front sur cinquante de profondeur borné d'un côté au nord-est par la ligne qui le sépare d'avec la seigneurie de feu M. Le Gardeur, d'autre côté, au sud-ouest, à pareille quantité de terre appartenante aux représentants de feu Marie la Chesnaye Duquet, pardevant au fleuve Saint-Laurent et par l'autre bout en fin de la dite profondeur, avec tous droits de cens et rentes, saisine et amende sans aucune chose en réserver ni retenir."

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 8 août 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juillet 1767.

Acte de vente des Dames Religieuses de l'Hôpital général au nommé François Choret, habitant de Sainte-Croix, d'une terre en fief vulgairement nommée le fief la Chesnaye Duquet.

Greffe de Jean-Baptiste Lebrun, notaire à Québec, 6 juillet 1767. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mai 1780.

Acte de vente de François Choret et de Marie-Angélique Lambert, sa femme, à Jean-Baptiste Noël du fief et seigneurie Duquet.

Document rédigé par Jacques Bergeron, déposé dans le greffe de Bernard Planté, notaire à Neuville. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël pour le fief et seigneurie de la Chesnaye Duquet.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 80.

8 juillet 1789.

Acte de vente de Marie-Charlotte Côté, veuve d'Augustin Huot dit Saint-Laurent, à Jean-Baptiste Noël du quart au total du fief Duquet.

Greffe de François-Xavier Larue, notaire à Neuville, 8 juillet 1789.

26 février 1790.

Acte de vente de François Huot dit Saint-Laurent et de Madeleine Saint-Laurent, sa soeur, à Jean-Baptiste Noël de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Duquet.

Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 26 février 1790.

9 juin 1790.

Acte de vente sous seing privé de Jean-Marie Huot dit Saint-Laurent et de Marie-Anne Desruisseaux, sa femme, à Jean-Baptiste Noël d'un neuvième dans la moitié du fief Duquet, lequel neuvième consiste en un arpent et trois quarts ou environ de front, sur cinquante arpents de profondeur.

Cité dans l'acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël du 4 mars 1814.

4 mars 1814.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Noël pour le fief et seigneurie de Duquet consistant en 60 arpents de front sur 50 arpents de profondeur.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 27.

18 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie Maranda (ou fief Duquet) possédée par L. Noël, écuyer, et autres, clos le 18 décembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 38).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DU CAP-SAINT-CLAUDE, MONTAPEINE OU VINCENNES

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur François Bissot, en faveur de Jean-Baptiste Bissot et (Charles-François) Bissot, ses enfants, de "soixante et dix arpents de terre de front sur une lieue de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurens, depuis les terres appartenantes au sieur de la Citière jusques aux terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 30.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 297.

25 octobre 1694.

Acte de vente de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes à Louis Marchand, habitant de Québec, de la moitié franche du fief et seigneurie de Vincennes.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 25 octobre 1694. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 février 1733.

Procès-verbal entre Charles Couillard, seigneur de Beaumont, et madame Bissot de Vincennes, seigneuresse de Vincennes, qui établit la borne entre les seigneuries de Vincennes et de Beaumont.

Greffe de Noël Beaupré, arpenteur, 28 février 1733.

15 décembre 1733.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui défend à Joseph Roy de recevoir les habitants de la seigneurie de Beaumont à son moulin bâti sur la seigneurie de Vincennes.

Ordonnances des Intendants, cahier no 21, folio 109.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 292.

9 janvier 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui défend de couper le bois sur les terres non concédées de la seigneurie de Vincennes.

Ordonnances des Intendants, cahier no 22, folio 1.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 463.

26 juin 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige les habitants de la seigneurie de

Vincennes, vulgairement appelée Montapeine, de prendre des contrats en forme de Marguerite Forestier, veuve de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, vivant officier dans les troupes du détachement de la marine, propriétaire de la dite seigneurie.

Ordonnances des Intendants, cahier no 30, folio 51.
Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 338.
17 août 1749.

Sentence d'adjudication de la Prévôté de Québec en faveur de Charles-Joseph Roy, capitaine de milice de la côte de Beaumont, du fief et seigneurie de Vincennes saisi sur Toussaint Le Cavelier, curateur élu à la succession de feu Jean-Baptiste Bissot de Vincennes.

Prévôté de Québec, 1749.
25 mai 1753.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, entre Claude-Antoine de Bermen de la Martinière, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, seigneur de la Martinière, Joseph Roy, seigneur de Vincennes et de Vitré, et Nicolas Boisseau, greffier en chef du Conseil Supérieur, mis en cause comme garant du dit Roy, au sujet des bornes des dits fiefs de la Martinière, Vincennes et Vitré; Bermen de la Martinière maintenu dans la possession et jouissance du terrain qui se trouve au bout des quarante arpents qui paraissent former la profondeur du fief de Vitré.

Ordonnances des Intendants, cahier no 40, folio 58.
25 mars 1759.

Acte de partage entre Jean Corpron et Marie Roy, son épouse, tant au dit nom que comme tuteur des enfants mineurs de feu Pierre Revol et Charlotte Roy, son épouse, Joseph Roy et Marie-Gabrielle Sarrault, son épouse, et

Charles Lecours et Marguerite Roy, son épouse, de la succession de feu Claude-Joseph Roy et de Marie-Jeanne Couture, par lequel les dits Corpron et Lecours cèdent au dit Joseph Roy et Marie-Gabrielle Sarrault, son épouse, le fief et seigneurie de Vincennes en entier.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 25 mars 1759. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 avril 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Roy pour le fief et seigneurie de Vincennes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 321.

28 octobre 1847.

Acte de vente d'Etienne-Ferréol Roy à Narcisse-Constantin Faucher, avocat, de Québec, du fief et seigneurie de Vincennes, terres, manoir, granges, moulin, etc.

Greffe de Chs-M. Defoy, notaire à Québec, 28 octobre 1847. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Concessions originales dans le fief et seigneurie de Vincennes:

11 mars 1670.

Acte de concession de François Bissot de la Rivière à Pierre Bouvier, taillandier à Québec, 5 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Gilles Rageot).

12 mars 1670.

Acte de concession de François Bissot de la Rivière à Morin Gervais, demeurant à l'île d'Orléans, représenté par Pierre Bouvier, 4 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Gilles Rageot).

24 novembre 1670.

Acte de concession de François Bissot de la Rivière à Jean Poliquin, 4 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Gilles Rageot).

13 décembre 1674.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à Etienne Charest, 8 arpents de front sur 1 lieue de profondeur (Greffe de Claude Maugue).

4 septembre 1675.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à Nicolas Dupuy, 3 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Claude Maugue).

7 septembre 1675.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à Jean Poliquin, 3 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Claude Maugue).

2 mai 1676.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à François Aymé dit Deprise, tanneur, 3 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Claude Maugue).

2 mai 1676.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à Louis Sourisseau, 3 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Claude Maugue).

2 mai 1676.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à Louis Orio, 3 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Claude Maugue).

2 mai 1676.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve Fran-

çois Bissot de la Rivière, à Toussaint Ledran, 3 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Claude Maugue).

12 mai 1677.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à Claude Maugue, 6 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Romain Becquet).

16 avril 1680.

Acte de concession de Marie Couillard, veuve François Bissot de la Rivière, à Claude de Lalande-Gayon, 6 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Romain Becquet).

7 février 1688.

Acte de concession de Charles-François Bissot à Martin-Léon Dubroca, 3 arpents de front sur une lieue de profondeur (Greffe de Gilles Rageot).

23 mars 1693.

Acte de concession de Charles-François Bissot à Jacques Guay, 3 arpents de front sur 80 de profondeur (Greffe de Louis Chambalon).

9 janvier 1695.

Acte de concession de Charles-François Bissot à Charles Trepagny, aubergiste de Québec, 3 arpents de front sur 1 lieue de profondeur (Greffe de Louis Chambalon).

Sans date.

Acte de concession de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes à Jacques Charest (Déposé dans le greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent).

25 août 1741.

Acte de concession de Marguerite Forestier, veuve Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, à Jean-Baptiste Larrivée, 3 arpents de front sur 40 arpents (Greffe de Jacques Pinguet).

1er août 1743.

Acte de concession de Marguerite Forestier, veuve Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, à Joseph Bellerive, 3 arpents de front sur 40 de profondeur (Greffe de Jacques Pinguet).

19 novembre 1743.

Acte de concession de Marguerite Forestier, veuve Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, à Guillaume Gosselin, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jacques Pinguet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Joseph Turgeon, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Jacques Nolet, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Claude Boilard, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Claude Girard, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Mathurine Poiré, veuve Jacques Girard, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Joseph

Larrivée, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Pierre Drapeau, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Jacques Nolet, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Jacques Lisse dit Gourdeau, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

12 août 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Jacques Lisse dit Gourdeau, 3 autres arpents de front sur 40 arpents de profondeur au bout de sa terre du premier rang de Montapeine (Greffe de Jean-Claude Panet).

2 octobre 1750.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Etienne Fournier, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

6 avril 1751.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Charles Girard, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

1er juillet 1752.

Acte de concession de Claude-Joseph Roy à Jean-Baptiste Girard, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Claude Panet).

20 janvier 1759.

Acte de concession de Joseph Roy à Louis Audet dit Lapointe, 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur (Greffe de Jean-Baptiste Decharnay).

19 février 1859.

Cadastre de la seigneurie de Vincennes, appartenant à Narcisse-Constantin Faucher, clos le 19 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 56).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE COURTEMANCHE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste Le Gardeur fils, d'"une lieue de front sur une lieue de profondeur, à prendre du premier rapide de la rivière des Prairies montant vers les terres non concédées, aboutissant par devant sur la dite rivière et par derrière aux terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no I, folio 36.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 307.

15 septembre 1677.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, au nom et se faisant fort de Jean-Baptiste Le Gardeur de Courtemanche son fils, pour le fief de Courtemanche, consistant en une lieue de front sur une lieue de profondeur, à prendre du premier rapide de la rivière des Prairies montant vers les terres non concédées, aboutissant par devant sur la dite rivière et par derrière aux terres non concédées.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 15 sep-

tembre 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF MIVILLE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Miville de "seize arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur la rivière de la Chaudière, avec l'isle Fortunée qui est au devant, tenant les dits seize arpents d'un costé à un petit ruisseau qui fait face à la pointe d'en hault de la dite isle, et de l'autre en descendant la dite rivière aux terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 29.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 296.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VERCHERES

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Verchères, enseigne de la compagnie de. . ., au régiment de Carignan, d'"une demye lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis la concession du sieur de Grandmaison en descendant vers les terres non concédées jusqu'à celles du sieur de Vitrez (Vitré) et s'il y a plus que cette quantité entre les sieurs de Verchères et Vitrez, elle sera partagée esgallement entre eux." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 6 et 285.

6 août 1673.

Acte de concession de Louis de Buade Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Verchères, enseigne, des deux îles appelées l'une l'île aux Prunes et l'autre l'île Longue, qui sont vis-à-vis la devanture de sa concession pour jouir des dites deux îles aux mêmes clauses, charges et conditions portées dans le titre de concession à luy accordé par M. Talon le 3 novembre 1672.

Registre d'intendance no 1, folio 6.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 8.

7 juillet 1676.

Acte de foi et hommage du sieur de Verchères pour son fief, terre, justice et seigneurie de Verchères qui lui appartient par concession de M. Talon du 3 novembre 1672.

Déposé dans le greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 22 octobre 1710. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 octobre 1676.

Aveu et dénombrement de François Jarret, écuyer, sieur de Verchères, pour le fief et seigneurie de Verchères.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 27 octobre 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 octobre 1678.

Acte de concession de M. de Frontenac au sieur de Verchères d'"une lieue de terre à prendre dans la profondeur de sa terre et seigneurie de Verchères, lesquelles demeureront unies et jointes ensemble."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 33.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 7.

22 octobre 1678.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Verchères, d'une lieue de terre dans la profondeur de sa seigneurie de Verchères (1).

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 33.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 8.

29 mai 1680.

Acte de confirmation de Sa Majesté de la concession accordée à M. Jarret de Verchères par MM. de Frontenac et Duchesneau les 8 et 22 octobre 1678.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 85.

Publié dans *Edits et Ordonnances,* vol. I, p. 240.

17 juin 1706.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, entre la dame de Verchères et le sieur Desjordy au sujet de deux îles que la dite dame prétend lui appartenir comme étant de la dépendance de sa seigneurie et non de l'île Bouchard appartenant présentement au sieur Desjordy.

Ordonnances des Intendants, cahier no 1, folio 48.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 122.

29 mars 1710.

---

(1) C'est la même concession que la précédente, seulement M. de Frontenac signe le 8 octobre 1678 et M. Duchesneau le 22 octobre suivant.

Acte de concession de Marie Perrot, veuve de François Jarret de Verchères, propriétaire de la moitié du fief et seigneurie de Verchères, en faveur de Louis Audet de Piercocq (sic), sieur de Bayeul, officier dans les troupes du détachement de la marine, d'un arrière-fief de deux cent quarante arpents de terre en superficie dans la dite seigneurie de Verchères.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 29 mars 1710. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 janvier 1723.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Jarret de Verchères, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, tant pour lui comme fils aîné de feu François Jarret de Verchères, et héritier pour moitié dans la moitié du fief de Verchères, que pour dame Marie Perrot, sa mère, propriétaire de la moitié du dit fief, et Louis, Joseph, Madeleine (femme du sieur de la Pérade), Angélique (femme du sieur de Villiers), Marguerite (femme du sieur de Langy), ses frères et soeurs, héritiers chacun pour un cinquième dans l'autre moitié de la moitié du dit fief, pour le dit fief de Verchères, concédé à feu son père par M. Talon, intendant, le 29 octobre 1672.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 3.

12 janvier 1737.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, au nom et comme fondé de procuration de dame Madeleine d'Ailleboust de Manthet, épouse de Jean-Baptiste Jarret de Verchères, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, commandant de présent au poste de Michillimakinac, pour la moitié en la totalité du fief

nommé de Verchères, tant en son nom comme fils aîné et héritier de François Jarret de Verchères, que faisant pour Louis Jarret de Verchères, Joseph Jarret de Pouligny, Marie-Madeleine Jarret de Verchères, épouse de Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, les enfants de feue Angélique Jarret de Verchères, veuve de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, et Marguerite Jarret de Verchères, épouse de Léon Levreau de Langy, l'autre moitié du dit fief de Verchères appartenant aux héritiers de feu Nicolas-Antoine Coulon de Villiers et d'Angélique Jarret de Verchères, qui l'ont *retraité* sur défunt François-Marie Bouat, qui l'avait acquise de dame Marie Perrot, au jour de son décès veuve du dit feu sieur François Jarret de Verchères...

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 518.

5 mars 1746.

Acte de vente de Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade et Marie-Madeleine Jarret de Verchères, sa femme, à Jean-Baptiste Jarret de Verchères, de tous les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir dans le fief et seigneurie de Verchères.

Greffe d'Arnoult-Balthazar Pollet, notaire à Batiscan, 5 mars 1746.

30 octobre 1747.

Acte de vente sous seing privé de M. de Langy à Jean-Baptiste Jarret de Verchères des droits et prétentions de dame Marianne Jarret de Verchères, son épouse, dans le fief et seigneurie de Verchères.

Mentionné dans une pièce subséquente.

10 avril 1751.

Acte de vente de Jean-Baptiste Jarret de Verchères et Madeleine d'Ailleboust, sa femme, à Pierre Hertel de

Beaubassin, en considération de son mariage avec Catherine Jarret, leur fille, des droits honorifiques et de haute, moyenne et basse justice du fief et seigneurie de Verchères.

Greffe d'Antoine Foucher, notaire à Montréal, 10 avril 1751.

1er septembre 1756.

Acte de vente de Philippe Dagneau Douville, sieur de la Saussaye, et Marianne Jarret de Verchères, sa femme, à Pierre-Marie-Joseph Raimbault de Saint-Blain de tous leurs droits et prétentions sur la succession de leur père et beau-père.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 1er septembre 1756.

1er février 1769.

Acte de vente de Edward-William Gray, député prévôt-maréchal du district de Montréal, de la part et portion de Louis Jarret de Verchères dans le fief et seigneurie de Verchères, la dite part et portion saisie à la poursuite de John Black contre le sieur Hertel de Rouville.

Archives Judiciaires de Montréal.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Hertel de Rouville fils, au nom et comme fondé de procuration de dame Catherine Jarret de Verchères, veuve de Pierre Hertel de Beaubassin, tant comme héritière pour un tiers de feu Jean-Baptiste Jarret de Verchères, son père, dans les tiers quarts de la dite seigneurie, que comme ayant acquis du sieur de Verchères les droits honorifiques, haute, moyenne et basse justice, de René-Ovide Hertel de Rouville, au nom et comme ayant épousé Charlotte Jarret de Verchères, propriétaire des deux autres tiers à elle échus tant comme héritière de Jean-Baptiste Jarret de Verchères,

son père, que comme acquéreur de Marianne Jarret de Verchères, lors épouse de Philippe Dagneau de la Saussaye, sa soeur, et de René Boucher de Boucherville, au nom et comme ayant épousé Madeleine de Saint-Blain, fille de Charlotte Jarret de Verchères et du sieur de Saint-Blain son premier mari, et en cette qualité propriétaire du quart au total du dit fief et seigneurie de Verchères, qui était la part et portion de feu Louis Jarret deVerchères, oncle de la dame, sa mère, qu'elle a acquis en communauté avec M. de Rouville, son second mari, lequel sieur Jean-Baptiste Hertel de Rouville, comparant, rend la foi et hommage pour le fief et seigneurie de Verchères.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 16.

18 juin 1829.

Souffrance et délai d'un an accordé par sir James Kempt à dame Marie-Adélaïde Trottier Desaunier, veuve de Pierre Larchevêque, et à René Boucher de Boucherville et Thomas de Boucherville, pour la foi et hommage qu'ils sont obligés de porter à Sa Majesté en leur qualité de propriétaires de parties de la seigneurie de Verchères.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 249.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Verchères, possédée par Charles Boucher de Boucherville, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 129).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Verchères, possédée par Jovite Verchères de Boucherville, écuyer,

pour 1/3, dame Charlotte Verchères de Boucherville, épouse d'Olivier Robitaille, écuyer, pour 1/3, et Philéas Verchères de Boucherville, écuyer, pour 1/3, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 130).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Verchères, possédée par Louis-René Chaussegros de Léry et Charles-Auguste Chaussegros de Léry, écuyers, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 131).

Archives de la province de Québec.

FIEF MARIGOT, SIMBLIN OU SAINT-BLAIN

(Détaché de la seigneurie de Verchères)

15 septembre 1686.

Contrat de mariage entre Jean de Bouchet, sieur de la Rivière de l'Etang, et Marie-Jeanne Jarret de Verchères, par lequel François Jarret de Verchères et Marie Perrot, père et mère de la dite Marie-Jeanne Jarret de Verchères, lui donnent en dot un fief consistant et commençant pour la largeur depuis la ligne de division d'entre la seigneurie de Verchères et celle du sieur de Saint-Michel jusqu'au bout de Marigot, ainsi nommé vulgairement, "contenant environ vingt-trois arpents de front sur deux lieues de profondeur suivant le rhumb de vent des concessions ordinaires de la dite seigneurie, sans aucune redevance ni foi et hommage, au contraire avec tous les mêmes droits que le fief dominant..."

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 15 septembre 1686.

3 juillet 1714.

Contrat valant acte de partage entre damoiselle Catherine d'Aubusson et damoiselle Marie-Jeanne d'Aubusson, toutes deux filles de Marie-Jeanne Jarret de Verchères, veuve de Jean de Bouchet de la Rivière de l'Etang, remariée à Antoine Du Verger d'Aubusson, par lequel la dite Marie-Jeanne d'Aubusson cède ses droits sur le fief de sa mère à sa soeur Catherine d'Aubusson.

Greffe de Pierre Petit, notaire en la ville de Dieppe, 3 juillet 1714.

13 février 1723.

Acte de foi et hommage de Paul-François Raimbault de Simblin, faisant pour Catherine d'Aubusson, son épouse, fille de feu Antoine d'Aubusson, enseigne des troupes en ce pays, et de Marie-Jeanne Jarret de Verchères, pour le fief et seigneurie de Saint-Blain.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 20.

26 juin 1736.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, fondé de pouvoir de Paul-François Raimbault, faisant pour damoiselle Catherine d'Aubusson, son épouse, fille de défunt Antoine d'Aubusson, écuyer, sieur de Duverger, et de dame Marie-Jeanne Jarret de Verchères, pour le fief nommé de Saint-Blain.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 1077.

22 décembre 1780.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne de Bailleul, veuve de Joseph Boucher, sieur de Noix, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur principal et primitif de Boucherville, pour son arrière-fief de Saint-Blain, à elle

appartenant héréditairement par le décès de Pierre Cottes (?), sieur de Bailleul, son père, qui l'avait acquis de Paul Raimbault de Saint-Blain, par acte devant Jean-Baptiste Tétro, notaire, le 30 janvier 1721.

Greffe de François Racicot, notaire à Boucherville, 22 décembre 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 décembre 1780.

Aveu et dénombrement de Marie-Anne de Bailleul, veuve de Joseph Boucher, sieur de Noix, à René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur principal et primitif de Boucherville, pour l'arrière-fief de Saint-Blain.

Greffe de François Racicot, notaire à Boucherville, 22 décembre 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de René-Amable Boucher de Boucherville pour le fief de Saint-Blain, "au nom et comme ayant épousé damoiselle Marie-Madeleine Raimbault de Saint-Blain, fille unique de Pierre Raimbault, seigneur de Saint-Blain, héritier de Paul-François Raimbault, son père."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 67.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Blain, possédé par L.-R. C. et C.-A. C. de Léry, écuyers, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 105).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE GAMACHE OU L'ISLET

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Gamache et Belleavance "d'une demye lieue de terre sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent depuis la concession faite à la damoiselle Amyot, tirant vers celle du sieur Fournier." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 13 et 291.

1er novembre 1689.

Acte de partage entre Nicolas Gamache et Louis Gagné dit Belleavance. Il est convenu que Gamache aura "un quart de lieue de front sur la dite profondeur, qui est moitié de leur concession, du côté et attenant à celle de la damoiselle Amyot, et que le dit Belleavance aura l'autre quart de lieue de front sur la dite profondeur, et faisant moitié de la dite concession, joignant d'un côté le quart assigné, au dit Gamache, l'autre côté à Louis Lemieux, tirant vers le dit Fournier..."

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 1er novembre 1689.

17 février 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Gamache, fils aîné et héritier pour moitié de Nicolas Gamache, tant pour lui que pour ses frères et soeurs, héritiers chacun pour un huitième dans l'autre moitié du fief de L'Islet, lequel fut concédé par M. Talon, le 3 novembre 1672, à Nicolas Gamache et au sieur Gagné dit Belleavance.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 38.

17 février 1723.

Aveu et dénombrement de Louis Gamache, propriétaire de la moitié du fief de L'Islet, faisant tant pour lui au dit nom que pour Nicolas, Pierre, Elisabeth, femme de Pierre Richard, Anne, femme de Jean Richard, Geneviève, femme de Jean Gagnon, et Marie Gamache, femme de Louis Guyon, ses frères et soeurs, propriétaires chacun pour un huitième de l'autre moitié du dit fief.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 5.

7 janvier 1777.

Acte de vente de François Gamache au sieur Charles Riverin de neuf perches de terre de front sur trois arpents et demi de profondeur.

Greffe de Louis Saint-Aubin, notaire en la côte du Sud, 7 janvier 1777.

2 avril 1778.

Acte de vente de Félix Gamache au sieur Charles Riverin de six perches de terre de front sur trois arpents et demi de profondeur.

Greffe de Louis Saint-Aubin, notaire en la côte du Sud, 2 avril 1778.

17 septembre 1779.

Acte de vente de Jean-François Gamache au sieur Charles Riverin de neuf perches et demie de terre de front sur une demi-lieue de profondeur.

Greffe de Louis Saint-Aubin, notaire en la côte du Sud, 17 septembre 1779.

6 décembre 1779.

Acte de vente de Louis Gamache, Jean-Baptiste

Proulx et Jean-Baptiste Guyon au sieur Charles Riverin de six perches de terre de front sur demi-lieue de profondeur.

Greffe de Louis Saint-Aubin, notaire en la côte du Sud, 6 décembre 1779.

2 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Charles Riverin pour partie du fief et seigneurie de Gamache.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 53.

10 février 1859.

Cadastre du fief Gagné ou Gamache, appartenant à Louis-Amédée et Joseph-Octave Beaubien, clos le 10 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 68).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE GAGNÉ OU LAFRENAYE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Gamache et Belleavance "d'une demye lieue de terre sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent depuis la concession faite à la damoiselle Amyot, tirant vers celle du sieur Fournier". En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 13 et 291.

3 septembre 1675.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Louis Gagné dit Belleavance de

"dix arpents de terre de front, à commencer depuis la concession de Delle Amyot (?) en montant le fleuve dans les terres non concédées séparant icelles et ce qui appartient au sieur Fournier, avec une lieue de profondeur, pour demeurer le tout uni et incorporé à la part et portion qui lui appartiendra de la dite concession..."

Cahier d'intendance no 1, concession en fiefs, folio 15.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 14.

1er novembre 1689.

Acte de partage entre Nicolas Gamache et Louis Gagné dit Belleavance. Il est convenu que Gamache aura "un quart de lieue de front sur la dite profondeur, qui est moitié de leur concession du côté et attenant à celle de la damoiselle Amyot, et que le dit Belleavance aura l'autre quart de lieue de front sur la dite profondeur, et faisant moitié de la dite concession, joignant d'un côté le quart assigné au dit Gamache, l'autre côté à Louis Lemieux, tirant vers le dit Fournier..."

Bulletin des Recherches Historiques, vol. XX, p. 366.

5 février 1723.

Acte de foi et hommage d'Alexis Gagnier, fils aîné et héritier pour moitié de feu Louis Gagnier dit Belleavance dans le fief vulgairement nommé Lafrenaye, "ayant acquis de Pierre et Geneviève Gagnier, ses frère et soeur, la moitié du cinquième revenant à chacun d'eux dans l'autre moitié du dit fief, faisant aussi pour Louis Gagnier, son frère, héritier pour un cinquième en la dite autre moitié du dit fief, et ayant acquis de Pierre et Geneviève Gagnier l'autre moitié du cinquième revenant à chacun d'eux dans la dite autre moitié du dit fief, pour Claude Guimont, habitant de Vincelotte, ayant acquis la moitié du cinquième

revenant à défunte Louise Gagnier, et deux arpents de front du cinquième revenant à Marianne Gagnier, pour la dite Marianne Gagnier, à cause de deux perches de front restant de son dit cinquième qu'elle s'est réservée et comme tuteur de Pierre Blanchet, Joseph Blanchet, Noël Blanchet, Louis Blanchet, Marie-Anne Blanchet, Claire Blanchet, Hélène Blanchet, Marthe Blanchet et Louise Blanchet, mineurs de feu Pierre Blanchet et de la dite Louise Gagnier, et héritiers de leur mère en la moitié du cinquième à elle échu dans l'autre moitié du dit fief qu'elle s'était réservée..."

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 18.

18 juin 1822.

Jugement de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec dans l'affaire entre Marie-Reine Gagné et François-Marcel Bernier, par lequel la dite Marie-Reine Gagné est envoyée en possession des biens de Joseph Gagné, absent, dont le dit François-Marcel Bernier, en sa qualité de curateur, en son absence, a l'administration.

Archives Judiciaires de Québec.

7 août 1823.

Acte de transaction entre Louis-Marie Bernier, fondé de procuration de Marie-Reine Gagné, sa mère, veuve de feu Lambert Bernier, et Philippe-Isaac Bernier, fils de feu François-Marcel Bernier, par lequel il est entendu que le fief de Lafrenaye retournera à la dite Marie-Reine Gagné.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 7 août 1823. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1824.

Acte de donation de Marie-Reine Gagné, veuve Lambert Bernier, à Louis-Marie Bernier, son fils, du fief et seigneurie de Lafrenaye.

Greffe de Jean-Charles Létourneau, notaire à Saint-Thomas, 15 mars 1824.

12 décembre 1829.

Acte de foi et hommage de Louis-Marie Bernier pour le fief et seigneurie de Lafrenaye.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 305.

8 février 1859.

Cadastre du fief Lafrenaye, appartenant à Augustin Bernier, clos le 8 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 69).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VITRÉ, BELLEVUE, BOISSEAU OU BOISSELIÈRE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Charles Denys de Vitré de "demye-lieue de front sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la terre de Contrecoeur, en remontant vers les terres non concédées". En tous droits de seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 33, 136, 299.

26 février 1678.

Acte de vente de Charles Denys de Vitré à Pierre Boisseau, habitant, demeurant en la seigneurie de Longueuil, du fief de Bellevue, "à la charge des droits et

devoirs, foy et hommage et autres redevances dues au Roi notre sire à cause de son château de Saint-Louis de Québec, et outre moyennant la somme de deux cent quatre-vingt livres".

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 26 février 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1678.

Acte de concession de Pierre Boisseau, demeurant à Longueuil, propriétaire de la seigneurie de Vitré, au sieur Pierre Chicoine, habitant de Longueuil, du nombre de vingt arpents de terre de front le long du St-Laurent sur une lieue de profondeur dans les terres, à prendre en tirant vers en haut du côté de Verchères pour en jouir en fief...

Greffe de Thomas Frérot, notaire en la juridiction des Trois-Rivières, 15 mars 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 août 1688.

Acte de foi et hommage de Pierre Boisseau pour la moitié du fief de la Boisselière; l'autre moitié appartenant à Pierre Chicoine à qui il l'a vendue par acte de Thomas Frérot du 15 mars 1678.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 janvier 1723.

Acte de procuration d'honorable femme Anne Foubert, veuve d'honorable homme Pierre Boisseau, à Nicolas Baune, pour rendre en son lieu et place la foi et hommage qu'elle est obligée de donner pour son fief de la Boisselière.

Greffe de Michel Lepailleur, notaire à Montréal, 29 janvier 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 juin 1724.

Acte de foi et hommage d'Anne Foubert, veuve de Pierre Boisseau, propriétaire à cause de la "communauté de biens qui a été entre elle et feu son dit mari de la moitié du fief de la Boisselière, faisant aussi pour Antoine Boisseau, de présent au Mississipi, fils aîné du dit feu Pierre Boisseau et héritier pour un quart dans le dit fief, et ses frères et soeurs tous héritiers pour un sixième dans l'autre quart du dit fief..."

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 96.

9 juin 1724.

Aveu et dénombrement d'Anne Foubert, veuve de Pierre Boisseau, pour le fief et seigneurie de la Boisselière.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 144.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Bellevue, possédée par Joseph Chicoine, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 3).

Archives de la province de Québec.

FIEF DE CHICOINE

(Détaché du fief et seigneurie de Vitré, Bellevue, Boisseau ou Boisselière)

15 mars 1678.

Acte de concession de Pierre Boisseau, demeurant à Longueuil, propriétaire de la seigneurie de Vitré, au sieur Pierre Chicoine, habitant de Longueuil, du nombre de vingt arpents de terre de front le long du St-Laurent sur

une lieue de profondeur dans les terres, à prendre en tirant vers en haut du côté de Verchères... pour en jouir en fief.

Greffe de Thomas Frérot, notaire en la juridiction des Trois-Rivières, 15 mars 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er février 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Chicoine, fils aîné et héritier pour moitié de feu Pierre Chicoine, son père, et comme ayant par le partage fait entre lui et ses cohéritiers les droits de François Chicoine, son frère, héritier pour une cinquième partie dans l'autre moitié du dit fief, avec Paul, Madeleine (femme de Louis Guertin), Marguerite (veuve d'Urbain Bouvier) et Thérèse Chicoine (femme de Maurice Pion dit Lafontaine) tous aussi enfants et héritiers pour un cinquième du dit feu Pierre Chicoine dans l'autre moitié du dit fief, pour le fief Bellevue concédé par M. Talon, intendant, le 3 novembre 1672, à M. de Vitré et vendu à feu Pierre Boisseau le 26 février 1678, lequel l'avait acquis en société avec Pierre Chicoine.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 10.

8 mai 1725.

Aveu et dénombrement de Louis Gugnière, fondé de procuration de Pierre Chicouane (Chicoine) pour partie du fief et seigneurie de Bellevue.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 235.

12 février 1781.

Acte de vente de Joseph Chicoine à Pierre Chicoine de tous ses droits, parts, portions et prétentions dans le fief et seigneurie de Bellevue.

Greffe de Crevier Duvernay, notaire à Varennes, 12 février 1781.

31 juillet 1764.

Acte de vente de Pierre Brunet et Marguerite Chicoine, sa femme, Louis Becquet, Jacques Beaudry et Marie-Joseph Chicoine, sa femme, Paul Demers et Marie-Louise Becquet, sa femme, et Louis Becquet, pour François Becquet, son fils mineur, à Pierre Chicoine de tous les droits, parts et portions qui peuvent leur revenir dans le fief de Bellevue.

Greffe de Crevier Duvernay, notaire à Varennes, 31 juillet 1764.

3 mai 1777.

Acte de vente de Pierre Chicoine Datizeau (?) et Marie-Madeleine Goguet, sa femme, à Pierre Chicoine de deux arpents et une perche de front sur une lieue de profondeur sise au fief de Bellevue.

Greffe de Crevier Duvernay, notaire à Varennes, 3 mai 1777.

27 février 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre Chicoine pour partie du fief et seigneurie de Bellevue (no 3).

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 207.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BEAUMONT

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur des Islets de "la quantité de terres qui se trouvera sur le fleuve St-Laurent entre le sieur

Bissot et M. de la Durantaye, sur une lieue et demye de profondeur." En fief avec droits de seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 298.

6 novembre 1677.

Acte de foi et hommage de Charles Couillard de Beaumont pour le fief et seigneurie de Beaumont.

Mentionné dans une pièce subséquente.

7 octobre 1683.

Acte de concession des sieurs Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Couillard de Beaumont, de la terre et seigneurie de Beaumont (1).

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 104.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 63.

10 avril 1713.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Michel Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Couillard de Beaumont fils, du "terrain non concédé qui se trouve en arrière de sa seigneurie de Beaumont, contenant une lieue et demie en profondeur, et sur le même front et largeur de la dite seigneurie de Beaumont, entre la seigneurie de la Durantaye et celle des héritiers du sieur Bissot." En fief et tous droits de justice et seigneurie.

(1) Cette nouvelle concession, en tout semblable à celle du 3 novembre 1672, fut accordée à M. Couillard de Beaumont, parce que son titre original avait été brûlé chez le sieur Rageot, notaire, dans l'incendie de la basse ville de Québec, le 4 août 1682, et qu'il craignait d'être troublé à l'avenir dans la jouissance de sa dite terre et seigneurie.

Registre d'intendance no 6, folio 3.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 64.

16 février 1723.

Acte de foi et hommage de Charles Couillard de Beaumont, héritier de feu Charles Couillard de Beaumont, son père, pour moitié du fief de Beaumont, faisant aussi pour Joseph, Charles, Pierre, Marie, Louise, Marie-Anne et Marguerite Couillard, ses frères et soeurs, aussi héritiers de feu leur père chacun pour un septième dans l'autre moitié du dit fief, et encore comme seul propriétaire d'une concession à lui accordée dans la profondeur du dit fief le 10 avril 1713.

Fois et hommage, régime français, cahier no 2, folio 31.

15 mars 1723.

Aveu et dénombrement de Charles Couillard de Beaumont, fils de feu Charles Couillard de Beaumont, pour le fief et seigneurie de Beaumont et le fief qui est au-dessus.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 52.

1723.

Papier terrier de la seigneurie de Beaumont appartenant à Charles Couillard de Beaumont.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 octobre 1728.

Acte de partage de la seigneurie de Beaumont entre Charles Couillard de Beaumont et Marie-Françoise Couture, son épouse; Joseph Hébert Couillard de Beaumont, Charles-Alexandre Morel de la Durantaye, comme ayant épousé Marie Couillard de Beaumont, Charles Couillard de

Beaumont, Pierre Couillard de Beaumont, Joseph Côté, comme ayant épousé Marguerite Couillard de Beaumont, Jean-Baptiste Girard, comme ayant épousé Marie-Anne Couillard de Beaumont, tous frères et soeurs.

Greffe de René Gaschet, notaire de la seigneurie de Beaumont, 30 octobre 1728. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mars 1741.

Acte de vente de Joseph Couillard, sieur de Beaumont, à Hughes-Jacques Péan, seigneur de Saint-Michel et de Livaudière, de deux parts en douze dans le fonds et propriété du moulin à farine construit sur le ruisseau qui est près de l'église de Beaumont, communément appelé le ruisseau du Moulin, et aussi sa part dans un ruisseau appelé le ruisseau Maillou.

Greffe de Jacques Imbert, notaire à Québec, 7 mars 1741. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juillet 1741.

Acte de vente de Charles Couillard de Beaumont à Hughes-Jacques Péan, sieur de Livaudière, de sa part et portion du moulin banal de Beaumont avec la faculté de faire tel moulin que le dit sieur Péan trouvera à propos sur le ruisseau qui forme la chute à Maillou.

Greffe de Jean de Latour, notaire à Québec, 15 juillet 1741. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 juillet 1741.

Acte de vente d'Alexandre Morel de la Durantaye et Marie Couillard de Beaumont, sa femme, et Pierre Couillard de Beaumont à Hughes-Jacques Péan de leurs parts et portions dans le moulin banal de Beaumont.

Greffe de Jean de Latour, notaire à Québec, 27 juillet 1741. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 novembre 1741.

Acte de vente de Joseph Côté, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Marguerite Couillard, du douzième qui leur appartient dans le moulin banal de Beaumont.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 18 novembre 1741. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mars 1743.

Acte de vente de Pierre Couillard de Beaumont à Hughes-Jacques Péan de Livaudière des droits qu'il peut avoir sur la seigneurie de Beaumont.

Greffe de Boucault et Dulaurent, notaires à Québec, 8 mars 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 décembre 1743.

Acte d'échange entre Charles Couillard de Beaumont et madame Péan par lequel le dit Couillard cède toutes les parts qu'il possède dans le ruisseau Maillou pour les parts de la dame Péan dans le moulin banal de Beaumont.

Greffe de René Gaschet, notaire à Beaumont, 23 décembre 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 mars 1744.

Acte de vente de Jean-Baptiste Girard, seigneur en partie de Beaumont à cause de Marie-Anne Couillard, sa femme, à François Daine, au nom de M. Péan, de la part et portion qui revient à sa femme dans le ruisseau Maillou.

Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire à

Québec, 13 mars 1744. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 juillet 1754.

Sentence d'adjudication de la Prévôté de Québec à M. Péan d'un sixième en la moitié de la seigneurie de Beaumont, la dite sentence obtenue à la requête de Delle Marie-Anne Couillard, veuve de Charles Couillard de Beaumont.

Prévôté de Québec, 1754.

25 septembre 1769.

Acte de vente de Charles Girard, fils aîné de Jean-Baptiste Girard et de feue Marianne Couillard, à Joseph Brassard Deschenaux d'un sixième dans la moitié du fief et seigneurie de Beaumont.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Québec, 25 septembre 1769. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 décembre 1769.

Acte de vente d'Etienne Couture dit Lafresnaie et dame Thérèse Girard, son épouse, au sieur Joseph Brassard Deschenaux d'un tiers dans un sixième du fief et seigneurie de Beaumont.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Québec, 28 décembre 1769. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 janvier 1770.

Acte de vente de Jacques Bélanger et Marie-Françoise Morel de la Durantaye, sa femme, et Nicolas-Charles-Louis Levesque et Cécile Morel de la Durantaye, sa femme, à Joseph Brassard Deschenaux des droits qui leur appartiennent dans la seigneurie de Beaumont.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Québec, 18 jan-

vier 1770. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1781.

Aveu et dénombrement de Joseph Brassard Deschenaux pour partie du fief et seigneurie de Beaumont, soit trois quarts de lieue de front sur le fleuve, à prendre sur la partie nord-est de la seigneurie de Beaumont, sur quarante arpents de profondeur.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 2, folio 420.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Brassard Deschenaux pour partie du fief et seigneurie de Beaumont.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 251.

4 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Charles Couillard de Beaumont, seigneur et propriétaire de deux tiers du fief et seigneurie de Beaumont, et Louis Turgeon, au nom et comme ayant épousé Marie-Françoise Couillard de Beaumont, et aussi comme tuteur à ses enfants mineurs, Marie-Angélique-Louise et Marie-Gilette, tous trois seigneurs et propriétaires de l'autre tiers de la seigneurie de Beaumont, pour le dit fief et seigneurie de Beaumont.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 343.

5 juin 1793.

Testament de Joseph Brassard Deschenaux par lequel il donne et lègue tous ses biens à Charles-Joseph Deschenaux son fils aîné, Pierre-Louis Deschenaux, son fils puîné, Madeleine Deschenaux, épouse de Guillaume de

Lorimier, et Josephte Deschenaux, épouse de Michel Launière, ses filles.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 5 juin 1793. Pièce détachée aux Archives de la Province de Québec.

15 février 1834.

Acte de foi et hommage de Georges Launière pour cinq-sixièmes du fief et seigneurie de Beaumont.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 442.

12 juin 1835.

Acte de foi et hommage d'Edouard Larue, au nom et comme procureur d'Edouard-Narcisse de Lorimier, demeurant à Laprairie, agissant tant pour lui-même que pour et au nom d'Adélaïde de Lorimier, sa soeur, veuve de Vincent Ducharme, les dits Edouard-Narcisse de Lorimier et Adélaïde de Lorimier, veuve Ducharme, seuls héritiers de feue dame Madeleine Deschenaux, épouse de Guillaume de Lorimier, leur mère, pour une petite partie de la seigneurie de Beaumont.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 5.

17 février 1859.

Cadastre de la seigneurie de Beaumont, appartenant à Louis-Pierre-Hubert Turgeon, clos le 17 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 58).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LANORAIE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de la Nauraye d'"une demye lieue de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur la

rivière Ste-Anne, depuis l'habitation du sieur Lemoine jusques aux terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 41.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 312.

27 avril 1688.

Acte de concession de MM. de Denonville et Bochart Champigny au sieur Lessard, à cause de Marguerite Sevestre sa femme, au sieur de Lanoraie à cause de Marie-Marguerite Sevestre, sa femme, à Charles Gautier, à Marie-Denise Sevestre, femme du sieur Nepveu, et Catherine Gautier, veuve de Denis Duquet..., tous comme héritiers de feu Charles Sevestre, vivant lieutenant particulier de la juridiction de Québec, d'une étendue de terre de deux lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent et de deux lieues de profondeur à prendre entre les terres du sieur Dautré et celles du sieur de Lavaltrie, tirant vers le Montréal, en fief et seigneurie avec haute, moyenne et base justice.

Registre d'intendance no 3, folio 16.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 326.

23 avril 1700.

Brevet de ratification de Sa Majesté qui confirme et ratifie la concession faite le 27 avril 1688 par MM. de Denonville et Bochart Champigny au sieur Lessard et autres.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 134.

2 juillet 1724.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Neveu, marchand à Montréal, pour le fief et seigneurie de Lanoraie qu'il a acquis du sieur de Niort de la Minotière qui lui-

même l'avait eu de Louis de Niort de Lanoraie et de Marie Sevestre, sa femme, ses père et mère, auxquels le fief appartenait en entier tant du chef de la dite Marie Sevestre que comme ayant acquis les droits des autres concessionnaires du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 103.

3 juillet 1724.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Neveu, marchand à Montréal, pour le fief de Lanoraie.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 159.

16 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France qui, à la requête du sieur Neveu, seigneur de Lanoraie et de Dautré, ordonne que les dites seigneuries ainsi que celles de Saint-Sulpice et de Repentigny seront arpentées conformément à leurs titres.

Ordonnances des Intendants, cahier no 18, folio 38.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 515.

4 juillet 1739.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste Neveu, colonel des milices de Montréal, propriétaire et seigneur des fiefs de Lanoraie et Dautré, "du restant de terrain non concédé qui se trouve au bout de la ligne qui termine la profondeur des fiefs de Lanoraie et Dautré, jusqu'à la rivière de l'Assomption, dans toute la largeur des dits fiefs. . ., pour le dit terrain ajouté aux dits fiefs ne faire avec chacun d'iceux qu'une seule et même seigneurie, à titre de haute, moyenne et basse justice et aux mêmes charges, clauses et conditions des

autres concessions en fief par nous ci-devant accordées au nom de Sa Majesté. . . "

Registre d'intendance no 8, folio 29.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 195.

13 avril 1740.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart au sieur Jean-Baptiste Neveu le 4 juillet 1739.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 8, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 19.

26 juillet 1771.

Acte de vente de François Simonnet et Marguerite Neveu, sa femme, à Joseph-Ambroise Neveu de tous leurs droits dans la moitié du fief de Lanoraie.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 26 juillet 1771.

10 décembre 1771.

Acte de vente de Joseph-Ambroise Neveu à James Cuthbert d'un huitième du fief et seigneurie de Lanoraie.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 10 décembre 1771.

26 août 1772.

Acte de vente de Paul Neveu Sevestre à James Cuthbert d'un huitième au total du fief et seigneurie de Lanoraie.

Greffe de Panet et Mézière, notaires à Montréal, 26 août 1772.

5 juillet 1774.

Acte de vente de Paul Sevestre Neveu, au nom et com-

me procureur de Marie Neveu, veuve de Louis-Hector d'Artigny de Villeray, héritiers pour un cinquième, et aussi par dame Joseph-Ludivine Neveu, fondée de procuration de dame veuve d'Artigny, au sieur Joseph- Ambroise Neveu de tous leurs droits dans le fief et seigneurie de Lanoraie.

Greffe de François Simonnet, notaire à Montréal, 5 juillet 1774.

26 juin 1777.

Acte de vente de Jean Le Roux dit Provençal et Marie-Louise Neveu, sa femme, à James Cuthbert de la huitième partie d'un seizième dans le fief de Lanoraie.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 26 juin 1777.

19 septembre 1778.

Acte de vente de Louis Roy dit Desjardins et Marguerite-Antoine Neveu, sa femme, Jean-Baptiste-Gabriel Guette et Marie-Amable Neveu, sa femme, à James Cuthbert, d'un huitième dans un seizième du fief de Lanoraie.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 19 septembre 1778.

12 octobre 1778.

Acte de vente de Joseph-Ambroise Neveu et Angélique Parent, sa femme, à James Cuthbert de trente et un quarante-huitième d'un huitième dans le fief et seigneurie de Lanoraie.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 12 octobre 1778.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de James Cuthbert, écuyer, du district de Montréal, membre du Conseil de Sa Majesté, pour une partie du fief et seigneurie de Lanoraie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 38.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Ambroise Neveu pour partie du fief et seigneurie de Lanoraie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 177.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Lanoraie, possédée par l'honorable Ross Cuthbert, fait le 24 janvier 1861 par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 73).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VINCELOTTE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Geneviève de Chavigny, veuve du sieur Amyot, en considération des bons services que feu Amyot a rendus à ce pays, d'"une lieue de terre sur autant de profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis le Cap St-Ignace iceluy compris, jusques aux terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 34 et 290.

1er février 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Joseph Amyot de Vincelotte, d'"une lieue de terre de front avec deux lieues de profondeur derrière et au bout de son fief de Vincelotte au Cap St-Ignace qui

a pareillement une lieue de front seulement sur une lieue de profondeur." En titre de fief et justice, haute, moyenne et basse.

Registre d'intendance no 4, folio 9.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 35 et 404.

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession d'une augmentation au fief de Vincelotte accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Joseph Amyot de Vincelotte le 1er février 1693.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 61.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 55.

30 janvier 1723.

Acte de foi et hommage de Joseph Amyot de Vincelotte pour le fief et seigneurie de Vincelotte concédé à sa mère, Geneviève de Chavigny, veuve de Charles Amyot, par M. Talon, intendant, le 3 novembre 1672.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 6.

27 juin 1724.

Aveu et dénombrement de Joseph Amyot de Vincelotte pour le fief et seigneurie de Vincelotte.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no I, folio 156.

17 août 1736.

Acte de foi et hommage de Joseph-Jean-Baptiste Amyot de Vincelotte, capitaine de navire, fils aîné et héritier de Joseph Amyot de Vincelotte, faisant tant pour lui au dit nom que pour Ignace-François-Xavier Amyot de Vincelotte, sieur de Saint-Ignace, capitaine de navire,

Charles Amyot de Vincelotte, sieur des Ilets, aussi capitaine de navire, Pierre Amyot de Vincelotte, sieur de Mandeville, prêtre, Gabriel Amyot, sieur de Hautmenil, aussi capitaine de navire, Jean-Baptiste Amyot de Vincelotte, et Marie Richard, par représentation de feue Marie-Geneviève Amyot de Vincelotte, sa mère, les dits sieurs et dames Amyot tous habiles propriétaires et héritiers de parties du fief et seigneurie de Vincelotte.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 174.

2 octobre 1742.

Acte de vente d'Ignace Amyot Vincelotte à Gabriel Amyot Vincelotte de Hautmenil, son frère, du sixième à lui appartenant dans la seigneurie de Vincelotte comme héritier de Joseph Amyot Vincelotte, son père.

Greffe de Louet et Dulaurent, notaires à Québec, 2 octobre 1742.

18 août 1749.

Acte de vente de Pierre Amyot Vincelotte de Mandeville, prêtre du séminaire des Missions Etrangères, à Jean-Gabriel Amyot Vincelotte de Hautmenil de tous les droits et prétentions qu'il peut avoir dans la succession de feu Joseph Amyot de Vincelotte et de dame Marie Philippe-Elisabeth de Hautmenil, ses père et mère.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 18 août 1749. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 octobre 1749.

Acte de vente de Christophe-Hilarion Dulaurent, au nom et comme fondé de procuration de Charles Amyot de Vincelotte, sieur des Ilets, à Jean-Gabriel Amyot Vincelotte de Hautmenil, de tous ses droits dans la succession de

feu Joseph Amyot de Vincelotte et de dame Marie-Elisabeth du Hautmenil, ses père et mère.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 17 octobre 1749. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 août 1771.

Acte de vente de Joseph Chabot, négociant et armateur à Québec, fondé de procuration de la veuve et héritiers de feu Joseph-Jean-Baptiste Amyot de Vincelotte au sieur Jean-Gabriel Vincelotte de Hautmenil de la moitié qu'ils ont droit de prétendre dans la seigneurie de Vincelotte.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 8 août 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Charles Riverin, au nom et comme fondé de procuration de Jean-Gabriel Amyot Vincelotte de Hautmenil, pour le fief et seigneurie de Vincelotte.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 53.

13 septembre 1860.

Cadastre de la seigneurie de Vincelotte, appartenant à L.-A. et J.-O. Beaubien, clos le 13 septembre 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 71).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP (EN HAUT)

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nou-

velle-France, au sieur de Manereuil, d'"une lieue de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le lac St-Pierre, demye-lieue au-dessus et demye-lieue au-dessous de la rivière du Loup, icelle comprise." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 41.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 313.

12 mars 1683.

Ordonnance de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles qui réunit au domaine de Sa Majesté une concession faite par M. Talon le 3 novembre 1672, d'une demie-lieue de terre de front au bout du lac Saint-Pierre, dans la Rivière-du-Loup, au sieur de Manereuil, qui est repassé en France la même année 1672 et ne s'est plus occupé de sa concession.

Mentionnée dans une pièce subséquente.

20 avril 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles à Jean Lechasseur de la terre et seigneurie accordée par M. Talon, le 3 novembre 1672, au sieur de Manereuil et qui est retournée au domaine de Sa Majesté le 12 mars 1683.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 621.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 381.

15 avril 1684.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Jean Lechasseur par MM. de la Barre et de Meulles le 20 avril 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

13 juin 1701.

Acte de vente de Jean Lechasseur, lieutenant général des Trois-Rivières, à Antoine Trottier Des Ruisseaux, stipulant pour Michel Trottier de Beaubien, demeurant à Batiscan, de la terre, fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Greffe de Jean-Baptiste Pottier, notaire aux Trois-Rivières, 13 juin 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1723.

Acte de vente de Michel Trottier de Beaubien, veuf d'Agnès Godefroy de Linctot, aux Dames Ursulines des Trois-Rivières de la seigneurie et fief de la Rivière-du-Loup.

Greffe de Pierre Petit, notaire aux Trois-Rivières, 16 mars 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Pierre Poulin, notaire royal de la juridiction des Trois-Rivières, au nom et comme fondé de la procuration des Dames Ursulines des Trois-Rivières, pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 128.

22 avril 1725.

Aveu et dénombrement de Pierre Poulin, notaire royal, fondé de procuration des Dames Ursulines des Trois-Rivières, pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 231.

18 avril 1727.

Acte de concession de MM. de Beauharnois et Dupuy, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, en faveur des Dames religieuses Ursulines des Trois-Rivières "d'un espace de terre non concédé joignant du côté du nord-est au fief de la Rivière-du-Loup, appartenant aux dites Dames, et du côté du sud-ouest au fief du sieur Sicard ayant environ trois quarts de lieue de front sur la profondeur de trois lieues," à titre de fief et seigneurie, avec droit de basse justice seulement.

Registre français des enregistrements, cahier A, folio 514.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 84.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Badeau, notaire, des Trois-Rivières, au nom et comme procureur des Dames religieuses Ursulines des Trois-Rivières, pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 93.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, possédée par les Dames religieuses Ursulines des Trois-Rivières, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 65).

Archives de la province de Québec.

Note — Sur la seigneurie de la Rivière-du-Loup, on peut consulter *Les Ursulines des Trois-Rivières,* vol. 1, p. 256; vol. III, p. 267, et vol. IV, p. 24.

FIEF ET SEIGNEURIE DE GRANDMAISON OU DE LA GUILLAUDIÈRE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Grandmaison, de "trente arpents de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis les terres appartenantes au sieur St-Michel, jusques descendant le fleuve vers les terres non concédées." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 28.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 294.

31 août 1677.

Aveu et dénombrement de Laurent Borry, sieur de Grandmaison, demeurant à Montréal, pour le fief et seigneurie de la Guillaudière, assis sur le grand fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, consistant en trente arpents de front sur une lieue de profondeur, tenant d'un côté au fief et seigneurie du Cap-de-la-Trinité et d'autre côté au fief du sieur de Verchères.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 31 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 octobre 1678.

Acte de vente de Marguerite Le Merle, femme de Laurent Borry dit Grandmaison, absent, à Michel Messier, seigneur du Cap-de-la-Trinité, de "la quantité de trente arpents de front sur le fleuve de St-Laurent à continuer les dits trente arpents une lieue dans la profondeur, joignant d'un côté la seigneurie du sieur de Verchères, d'autre côté le dit acquéreur, laquelle terre a été donnée

en fief au dit Borry et la dite venderesse par contrat qui lui en a été fait par M. Talon, lors intendant de ce pays."

Greffe de Claude Maugue, notaire à Montréal, 4 octobre 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 février 1723.

Acte de vente de Jean-Baptiste Charly, fondé de procuration de damoiselle Marguerite Messier de Saint-Michel, veuve du feu sieur Lesieur, demeurant à la Mobile, au sieur Maurice Blondeau, de Montréal, de la terre et fief de la Guillaudière consistant en 29 arpents de front sur une lieue de profondeur.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 17 février 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 septembre 1724.

Acte de quittance du sieur Jean-Baptiste Charly, porteur de procuration de Marguerite Messier de Saint-Michel, veuve Lesieur, lequel a reconnu avoir reçu la somme de 1658 livres et 7 sols, pour le prix de la vente mentionnée au contrat du 17 février 1723.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 17 février 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 mai 1725.

Acte de procuration de Maurice Blondeau à . . . . . pour rendre en son nom la foi et hommage qu'il doit porter au Roi pour sa terre et fief de la Guillaudière.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 2 mai 1725. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 novembre 1725.

Acte de quittance du sieur Cugnet, receveur général du Domaine d'Occident, au sieur Blondeau, pour les droits de quint de l'acquisition de la terre et fief de la Guillaudière.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 748.

28 juin 1726.

Acte de foi et hommage de Nicolas Boisseau, fondé de procuration de Maurice Blondeau, marchand à Montréal, propriétaire du fief de la Guillaudière, qu'il a acheté par acte de Raimbault du 17 février 1723 de Marguerite Messier de Saint-Michel, veuve du sieur Lesieur.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 144.

1er juillet 1726.

Aveu et dénombrement de Maurice Blondeau pour le fief de la Guillaudière ou Blondeau.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 291.

2 août 1781.

Acte de foi et hommage de Louis-Michel de Salaberry, au nom et comme chargé de procuration de dame Suzanne Blondeau, veuve et douairière de Joseph Hertel, pour le fief et seigneurie vulgairement appelé Guillaudière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 102.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief et seigneurie de la Guillaudière, possédé par Aimé Massue, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 51).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA TESSERIE OU DE DE LA CHEVROTIÈRE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à la damoiselle de la Tesserye de "la quantité de terre qui se trouvera entre la concession faite aux Pauvres de l'Hospital de Québec jusques à celles de Chavigny sur pareille profondeur que celle du dit Chavigny." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 35.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 15 et 305.

7 avril 1674.

Acte d'échange entre Eléonore de Grandmaison, veuve de Jacques de Cailhaut de la Tesserie, et François de Chavigny de la Chevrotière, son fils, du fief et seigneurie de la Chevrotière pour une habitation en l'île d'Orléans.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 7 avril 1674. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *La famille de Chavigny de la Chevrotière,* de Pierre-Georges Roy, p. 120.

11 janvier 1698.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François de Chavigny, sieur de la Chevrotière, des "islets et battures qui se trouvent au devant de sa terre de la Chevrotière et le long d'icelle jusqu'au chenail des barques." Aux mêmes droits et charges portés au titre de concession de sa terre de la Chevrotière.

Registre d'intendance no 5, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 16 et 443.

28 mai 1699.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur François de Chavigny de la Chevrotière, le 11 janvier 1698.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 18.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 62.

2 juillet 1711.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui porte que le sieur de la Chevrotière et Louis Hamelin jouiront de leurs seigneuries respectives de la Chevrotière et des Grondines au sens du procès-verbal d'alignement du 26 mars 1675.

Ordonnances des Intendants, cahier no 5, folio 37.

30 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Geneviève Guion, épouse de François de Chavigny de la Chevrotière, propriétaire du fief de la Chevrotière, fils aîné et comme héritier de feu la damoiselle de la Tesserie, auparavant veuve du sieur de Chavigny, son père, à laquelle la concession du dit fief avait été faite, et comme ayant les droits de ses soeurs, enfants du dit feu sieur de Chavigny et de la dite damoiselle de la Tesserie, la dite damoiselle comparante faisant aussi pour le sieur de la Chevrotière actuellement détenu au lit, malade.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 102.

1er juillet 1724.

Aveu et dénombrement de Geneviève Guion, femme de François de Chavigny de la Chevrotière, pour le fief et seigneurie de la Chevrotière.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 158.

11 octobre 1757.

Acte de partage du fief de la Chevrotière rédigé par M. l'abbé Ménage, curé de Deschambault.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mars 1767.

Acte d'abandon de Benjamin Paignot et Euphrosine Paquet, sa soeur, à Joseph Chavigny, seigneur primitif de la Chevrotière, de tous les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir dans le dit fief et seigneurie.

Greffe d'Antoine Chevalier, notaire en la baronnie de Portneuf, 7 mars 1767.

7 février 1778.

Acte de vente de Pierre Arnaud et Marie-Louise de Groseliers, sa femme, à Joachim Chavigny, de toutes leurs prétentions sur le fief et seigneurie de la Chevrotière.

Greffe de Joseph Daguilhe, notaire à L'Assomption, 7 février 1778.

8 février 1778.

Acte de vente de Joseph de Groseliers à Joachim de Chavigny de tous ses droits dans le fief et seigneurie de la Chevrotière.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 8 février 1778.

10 février 1779.

Acte de vente d'Ambroise Aviau et Marguerite Saint-Amant, sa femme, Joseph Aviau et sa femme, Louis Aviau et sa femme, Joseph Bélisle et sa femme, à Joachim de

Chavigny de toutes leurs parts et prétentions dans le fief et seigneurie de la Chevrotière.

Greffe de Bernard Planté, notaire à Neuville, 10 février 1779.

20 octobre 1779.

Acte de vente de Louis Chavigny de la Chevrotière et son épouse à François Nau de la part qu'ils possèdent dans le fief et seigneurie de la Chevrotière (laquelle part a été cédée à Joachim de Chavigny comme ayant droit de retrait lignager).

Greffe de Bernard Planté, notaire à Neuville, 20 octobre 1779.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de François-Joachim Chavigny de la Chevrotière, seigneur et propriétaire comme aîné de la moitié du fief et seigneurie de la Chevrotière, Joseph Chavigny, Marie-Marguerite Chavigny, veuve de Louis de la Chevrotière, coseigneurs et copropriétaires de quatre-dixièmes dans l'autre moitié tous jouissant par indivis du dit fief et seigneurie de la Chevrotière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 280 (1).

1er juillet 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Chevrotière appartenant à Victor Gariépy, clos le 1er juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 30).

Archives de la province de Québec.

1er juillet 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Chevrotière appartenant à Amable Bochet et autres, clos le 1er

(1) Cet acte de foi et hommage se trouve aussi au greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, à la date du 19 mars 1781.

juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 30).

Archives de la province de Québec.

1er juillet 1859.

Cadastre du fief de la Tesserie appartenant à dame Elisabeth Trottier, clos le 1er juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 31).

Archives de la province de Québec.

Note. — On a commis bien des erreurs sur le fief de la Chevrotière. Voir à ce sujet le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXII, p. 30.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA LUSSODIÈRE OU DE LUSSIÈRE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de la Lussodière, d'"une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la terre concédée au sieur de Crevier, en descendant vers la rivière Nicolet, le chenail Tardif compris." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 284.

26 mai 1683.

Ordonnance de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui déclare le sieur de la Lussodière déchu du titre de concession de la terre et seigneurie de la Lussodière qui lui avait été

concédée par M. Talon le 29 octobre 1672 (1), et réunit la dite concession au domaine de Sa Majesté.

Mentionnée dans l'acte de concession à M. La Motte de Lussière du 26 juillet 1683.

26 juillet 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de La Motte de Lussière, demeurant à Montréal, de la concession que tenait le sieur de la Lussodière en titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, foilo 305.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 131.

15 avril 1684.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée à M. de La Motte de Lussière le 26 juillet 1683.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 306.

9 juillet 1699.

Acte de foi et hommage de Dominique de La Motte, sieur de Lussière, pour son fief et seigneurie à lui accordé le 26 juillet 1683.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 9 juillet 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 novembre 1700.

Testament de Marie-Alix de la Feuillée, veuve du sieur de La Motte de Lussière, donataire entrevifs de son mari, par lequel elle lègue sa seigneurie de Lussière aux MM. du séminaire de Montréal.

(1) Erreur. L'acte de concession porte la date du 3 novembre 1672.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 23 novembre 1700.

24 juillet 1714.

Acte de vente de messire François Vachon de Belmont, supérieur du séminaire de Montréal, à Pierre Raimbault, conseiller du Roi et son procureur au siège royal de Montréal, de la terre et fief de Lussière appartenant aux MM. du Séminaire par legs à eux fait par Alix de la Feuillée, veuve du feu sieur Dominique de La Motte de Lussière.

Greffe de Jean-Baptiste Adhémar, notaire à Montréal, 24 juillet 1714. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 décembre 1714.

Acte de quittance de Charles de Monseignat, directeur des Fermes du Roi, au sieur Raimbault du droit de quint dû au Roi pour son acquisition de la seigneurie de Lussière.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 309.

8 novembre 1715.

Acte de foi et hommage du sieur Raimbault, procureur du Roi en la juridiction royale de Montréal, pour son fief de la Lussodière.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 309.

28 juillet 1724.

Acte de vente de Paul-François Raimbault, sieur de Saint-Blain, à Jean-Baptiste Jutras Desrosiers, du fief et seigneurie de la Lussodière, à lui appartenant pour l'avoir acquis de M. Raimbault par contrat du 7 juillet 1724.

Greffe de Michel Lepailleur, notaire à Montréal, 28 juillet 1724.

21 novembre 1736.

Acte de foi et hommage de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire, fondé de procuration de Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers, officier de milice de la côte Saint-François, pour le fief vulgairement appelé Lussodière ou Chenail Tardif, comme l'ayant acquis du sieur Paul-François Raimbault, seigneur de Simblin, et de dame Catherine d'Aubusson, son épouse.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 186.

22 novembre 1736.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire, fondé de procuration de Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers pour le fief et seigneurie de Lussodière ou Chenail Tardif.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 512.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Dominique Debartzch, demeurant à Saint-Charles de la rivière Chambly, pour le fief et seigneurie de la Lussodière, "à cause de damoiselle Joseph-Marie Delorme, son épouse, seule et unique héritière de damoiselle Marie-Joseph Jutras Desrosiers, à qui le dit fief et seigneurie était échu par succession de feue dame Marie-Claire Crevier de Saint-François, sa mère, aïeule de la dite damoiselle Delorme, épouse du dit Debartzch."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 27.

23 septembre 1796.

Acte de vente de dame Marie-Josephte Delorme, veuve de Dominique Debartzch, au sieur Louis Proulx du fief et

seigneurie de Lussodière à elle échu par la mort du sieur Hyacinthe Delorme et de dame Marie-Josephte Jutras Desrosiers, ses père et mère.

Greffe de Louis Robin, notaire à Saint-François, 23 septembre 1796.

21 avril 1798.

Acte de foi et hommage de Louis Proulx pour le fief et seigneurie de la Lussodière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 181.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de la Lussodière, possédée par indivis, viz: 11/14, par les héritiers J. Wurtele; 1/14, par mademoiselle M.-A. Legendre; 1/14, par mademoiselle M.-A.-C. Legendre; 1/14, par les héritiers de madame Delisle, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 46).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LOTBINIÈRE

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Marsollet, habitant, de "demye lieue de front sur une lieue et demye de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurens, depuis la rivière aux ...jusques aux terres non concédées, tirant vers la terre Ste-Foy." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 33.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 302.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Lotbinière de "l'estendue de la terre qui se trouve sur le fleuve St-Laurens, depuis la borne de la concession du sieur Marsollet jusqu'à celle des Religieuses Ursullines, sur deux lieues de proffondeur." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 44.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 315.

12 juin 1677.

Acte de foi et hommage de René-Louis Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Souverain, pour son fief, terre et seigneurie de Lotbinière.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 496.

3 septembre 1677.

Aveu et dénombrement de René-Louis Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Souverain, pour son fief et seigneurie de Lotbinière.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 3 septembre 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 janvier 1684.

Acte de donation de Denis Lemaistre et Marie Le Barbier, sa femme, auparavant veuve du sieur Nicolas Marsollet, sieur de Saint-Aignan, au sieur Charles Damours de Louvière, de la concession accordée au dit Marsollet le 3 novembre 1672.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 26 janvier 1684. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er avril 1685.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Lotbinière, lieutenant général de la Prévôté de Québec, de "trois quarts de lieue ou environ de terre de front, non concédée, qui se rencontre le long du fleuve St-Laurent à prendre d'un costé, le long du fleuve St-Laurent, à la grande rivière du Chêne joignant le commencement de la demie lieue de terre du sieur Damours de Louvière et de l'autre, en remontant à la petite rivière du Chesne, aux terres du sieur de Saint-Ours, avec deux lieues de profondeur, lequel fief et seigneurie sera joint, uny et incorporé avec celuy que le dit sieur de Lotbinière possède entre la concession des Religieuses Ursulines et celle du sieur Damours de Louvière, pour ne faire qu'un même fief et justice..." En titre de fief, seigneurie et justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 502 bis.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 364.

22 février 1686.

Acte de vente de Mathieu Damours des Chauffours, pour Charles Damours de Louvière, son fils, au sieur de Lotbinière, lieutenant civil et criminel à Québec, de la concession à lui donnée par Denis Lemaistre et sa femme le 26 janvier 1684.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 22 février 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 mars 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nou-

velle-France, à René-Louis Chartier, écuyer, seigneur de Lotbinière, conseiller de Sa Majesté, lieutenant général civil et criminel en la prévôté de Québec, de "trois lieues et demy de front, avec quatre lieues de profondeur, à prendre au bout et où se termine la profondeur du fief de Lotbinière et celui appelé la Petite Rivière Duchesne à luy appartenant au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du sieur de Louvière, ensemble tous les bois, préz, isles, rivières et lacs qui s'y trouvent, laquelle concession sera partagée entre tous ses enfans par égales portions qui seront autant de fiefs distingués indépendans les uns des autres et sans qu'il y ayt aucun droit d'aînesse entre eux, ny qu'une seule et mesme justice qui sera indivisible et dont ils jouiront tous ensemble également s'il arrive que le dit sieur de Lotbinière décède sans avoir autrement disposé d'icelle, sans quoy elle n'aurait esté accordée." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 408.

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession d'une augmentation du fief de Lotbinière et de celui de la Petite Rivière du Chêne acquis du sieur de Louvière, accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Louis-René Chartier de Lotbinière le 25 mars 1693.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 512.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 54.

13 juin 1712.

Acte de vente de Louis Denys de la Ronde, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, et Louise Chartier de Lotbinière, sa femme, au sieur de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, de leur part et portion dans la seigneurie de Lotbinière.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 13 juin 1712. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 avril 1713.

Acte de vente de Jean-François Martin de Lino et Angélique Chartier de Lotbinière, sa femme, au sieur de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, de leur part et portion dans la seigneurie de Lotbinière.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 29 avril 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 septembre 1713.

Acte de vente de Louis Landron, au nom et comme procureur de Pierre-Alain Chartier de Lotbinière, au sieur de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, de la part et prétention qu'il peut avoir dans le fief et seigneurie de Lotbinière.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 3 septembre 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 octobre 1713.

Acte de vente de François Mariauchau d'Esgly et de Louise-Philippe Chartier de Lotbinière, sa femme, au sieur de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, de leur part et portion de la seigneurie de Lotbinière.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 24 octobre

1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 août 1724.

Acte de foi et hommage d'Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, tant de son chef comme fils et héritier de feu René-Louis Chartier de Lotbinière et de Madeleine Lambert, ses père et mère, que comme ayant acquis les droits de ses frères et soeurs dans le fief de Lotbinière.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 108.

2 août 1724.

Aveu et dénombrement du sieur Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, pour le fief et seigneurie de Lotbinière.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 175.

19 septembre 1743.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine d'Eustache Chartier de Lotbinière, doyen du chapitre, conseiller au Conseil Supérieur, seigneur de Lotbinière, la terre d'Angélique Houde, veuve d'Alexis Beaudoin, qui ne tient point feu et lieu.

Ordonnances des Intendants, cahier no 31, folio 93.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 344.

21 octobre 1747.

Acte de vente d'Eustache Chartier de Lotbinière, prêtre, à Michel Chartier de Lotbinière, son frère, de tous ses droits et prétentions échus et à échoir, tant meubles qu'immeubles, dans la succession de M. Eustache Chartier de Lotbinière, prêtre, chanoine de la cathédrale de Québec et doyen du Conseil Supérieur, leur père.

Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire à Québec, 21 octobre 1747. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 juin 1749.

Acte de vente d'Antoine Juchereau Duchesnay et dame Marie-Françoise Chartier de Lotbinière, sa femme, à ...Chartier de Lotbinière, de tous les droits qu'ils ont à prétendre dans le fief et seigneurie de Lotbinière.

Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire à Québec, 11 juin 1749. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 février 1770.

Acte de vente de messire Antoine Juchereau Duchesnay, au nom et comme fondé de procuration de Michel Chartier, écuyer, seigneur de Lotbinière, d'Alainville, de Vaudreuil, de Villechauve et autres lieux, à Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière fils, du fief et seigneurie de Lotbinière.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 15 février 1770. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière pour le fief et seigneurie de Lotbinière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 183.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de Jacques-François Cugnet, fondé de procuration de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière pour le fief et seigneurie de Lotbinière.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 1, folio 476.

12 décembre 1829.

Souffrance accordée, à la demande de Philippe Panet, à Gaspard-Pierre-Gustave Joly et Julie-Christine Chartier de Lotbinière, absents de cette province, pour la foi et hommage qu'ils doivent au Roi pour le fief et seigneurie de Lotbinière, la dite souffrance "vaudra foi jusqu'à ce que madame Joly puisse par elle-même ou par son dit mari rendre et porter sa foi et hommage."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 296.

15 juillet 1830.

Acte de foi et hommage de Gaspard-Pierre-Gustave Joly au nom de dame Julie-Christine Chartier de Lotbinière, son épouse, pour le fief et seigneurie de Lotbinière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 338.

19 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie de Lotbinière possédée par dame G. Joly, clos le 19 décembre 1857 par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 34).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE DUPAS ET DU CHICOT

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Dupas de "l'île Dupas et adjacentes (ensemble un quart de lieue au-dessus et un au-dessous de la rivière du Chiquot, sur une lieue et demye de

profondeur, supposé que cette quantité ne touche pas à celle accordée aux sieurs Le Gardeur fils) qui seront cottées sur la carte figurative que le dit sieur Dupas sera obligé de nous envoyer avec le procès-verbal de Jean Guyon, sieur Dubuisson, arpenteur juré, qui se transportera sur les lieux et dressera son procès-verbal pour nous estre envoyé." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance, no 1, folio 35.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 86 et 304.

10 novembre 1690.

Acte de vente de noble homme Charles Aubert de la Chesnaye, marchand, demeurant à Québec, à Jacques Brisset et Louis Dandonneau, habitants de Champlain, de "l'île Dupas et adjacentes, ensemble un quart de lieue au dessus et un au dessous de la rivière du Chicot, sur une lieue et demie de profondeur, supposé que cette quantité de terre ne touche pas à celle accordée au sieur Le Gardeur... le dit fief et seigneurie appartenant au dit vendeur comme étant aux droits du sieur Dupas auquel concession en avait été faite par M. Talon le 3 novembre 1672."

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 10 novembre 1690. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1692.

Acte de foi et hommage de Prudent Bougret Dufort, demeurant à Villemarie, île de Montréal, faisant pour et au nom de Jacques Bougret, son fils, et encore comme ayant les droits cédés de Jacques Senelle, fils de Jean Senelle, de Sainte-Anne, Mathurin Gouin et autres héritiers de Jacques Lemaire, vivant habitant de Sainte-Anne, "pour la moitié d'un fief et seigneurie appellé l'île Dupas, l'île aux

Vaches avec les autres îlets adjacents et d'autres fiefs appelés de Chicot, lesquels fiefs le dit défunt Lemaire aurait acquis conjointement avec Jean Vinet, de Boucherville, par adjudication du lieutenant général des Trois-Rivières, le 12 juillet 1683, à la requête de Charles Aubert de la Chesnaye, et l'autre moitié du dit fief de l'île Dupas, le Chicot, île aux Vaches et îlets adjacents appartenant au dit Jean Vinet, de Boucherville..."

Greffe d'Antoine Adhémar notaire à Montréal, 18 juin 1692. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 juin 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle France, qui, pour mettre fin aux contestations entre le sieur Radisson et la demoiselle Du Sablé, déclare que la demoiselle Du Sablé et le sieur Brisset demeureront propriétaires de l'île Saint-Pierre (près l'île Dupas) et le sieur Radisson de l'île à l'Aigle.

Ordonnances des Intendants, cahier no 1, folio 121.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 133.

14 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Jacques Brisset, propriétaire pour moitié du fief de l'île Dupas et du Chicot et îles adjacentes l'autre moitié appartenant aux enfants et héritiers de feu Louis Dandonneau et de Jeanne Lenoir, sa femme.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 78.

15 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Jacques Brisset, pour moitié du fief de l'île Dupas et du Chicot.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 102.

21 juillet 1724.

Acte de foi et hommage de Louis-Adrien Dandonneau Du Sablé, officier dans les troupes, fils aîné et héritier de feu Louis Dandonneau et de Jeanne Lenoir, ses père et mère, et en cette qualité propriétaire de deux tiers dans la moitié du fief de l'île Dupas et du Chicot, l'autre moitié du dit fief appartenant au sieur Jacques Brisset, et faisant aussi pour Joseph Dandonneau dit Lenoir, son frère, propriétaire de l'autre tiers dans la moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 105.

22 juillet 1724.

Aveu et dénombrement de Louis-Adrien Dandonneau, sieur Du Sablé, officier dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief de l'île Dupas et du Chicot.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 168.

29 janvier 1750.

Acte d'échange des seigneurs et habitants de l'île Dupas avec les curé et marguilliers du dit lieu.

Greffe de Cyr de Monmerqué, notaire à Montréal, 29 janvier 1750. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 septembre 1766.

Acte de vente de Marie-Josephte et Marie-Geneviève Dandonneau Du Sablé, filles majeures, au sieur Lemaître dit Duême de la juste moitié du fief et seigneurie de l'île Dupas et du Chicot.

Greffe de Pierre Mézière, notaire à Montréal, 12 septembre 1766.

19 mai 1770.

Acte de vente du sieur Lemaître dit Duême à François Henault de la moitié du fief et seigneurie de l'île Dupas et du Chicot.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 19 mai 1770.

6 février 1781.

Acte de foi et hommage de François Henault pour la moitié du fief et seigneurie de l'île Dupas et du Chicot.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 115.

2 juillet 1816.

Acte de vente d'Antoine Eno (Henault), capitaine de milice, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier, et dame Josephte Fauteux, sa femme, à Thérèse Dubord dit Lafontaine, veuve de François Eno (Henault) de 1o un quart des fiefs Chicot, île Dupas, île à l'Aigle, îles et îlets y annexés, etc.; 2o la propriété des trois autres quarts du dit fief Chicot, île Dupas, île à l'Aigle, îles et îlets en dépendants, cens et rentes, lots et ventes, etc.

Greffe de Jean-François Mercure, notaire, 2 juillet 1816.

3 mars 1834.

Acte de foi et hommage de l'honorable James Cuthbert, membre du Conseil législatif de cette province, au nom et comme procureur spécial de dame Thérèse Dubord dit Lafontaine, veuve de François Eno (Henault), en son vivant marchand de la paroisse Saint-Cuthbert, pour le fief et seigneurie de l'île Dupas et du Chicot.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 447.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie des fiefs Chicot et Ile Dupas, possédée par Norbert Hénault, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 36).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie des fiefs Chicot et île Dupas, possédée par Isaïe Brissette dit Courchène, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 37).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MASKINONGÉ

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Pierre (Noël) Le Gardeur et Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Saint-Michel, d'"une lieue et demye de terre de front sur pareille profondeur, à prendre sur le chenail du nord du fleuve St-Laurent, sçavoir: trois quarts de lieue au-dessus de la rivière Masquinongé, et autant au-dessous, la dite rivière comprise." En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 1, folio 24.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 288.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste Le Gardeur d'"une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent, depuis les trois quarts de lieue accordés aux srs Le Gardeur et St-Michel, ses frères,

au-dessus de la rivière Masquinongé." En tous droits de seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 34.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 303.

22 septembre 1686.

Acte de vente de Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly au sieur Joseph Petit Bruno de la moitié d'un fief à lui accordé conjointement avec son frère, Jean-Baptiste Le Gardeur de St-Michel, par M. Talon, le 3 novembre 1672.

Greffe de Pierre Cabazié, notaire à Montréal, 22 septembre 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 mai 1700.

Acte de vente de Jean-Baptiste Le Gardeur de Tilly à Noël Le Gardeur de Tilly, d'un fief à lui accordé par M. Talon, le 3 novembre 1672.

Greffe de Gazeau, notaire royal à Rochefort, 24 mai 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 juillet 1724.

Acte de foi et hommage de Marie-Madeleine Chesnay, veuve de Joseph Petit Bruno, pour les fiefs Maskinongé, l'un accordé par M. Talon, le 3 novembre 1672 à Pierre Le Gardeur de Tilly et à Jean-Baptiste Le Gardeur de Saint-Michel, et l'autre, par le même M. Talon, le 3 novembre 1672, à Jean-Baptiste Le Gardeur de Tilly.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 105.

6 juillet 1724.

Aveu et dénombrement de Marie-Madeleine Chesnay,

veuve du sieur Joseph Petit-Bruno, pour le fief et seigneurie de Maskinongé.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 165.

5 juillet 1741.

Acte de vente de Charles Brisset et Josephte Lupien, sa femme, à Jean-François Baril Duchesny de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 5 juillet 1741.

29 mars 1751.

Acte de vente de Pierre Loizeau dit Cardin et Madeleine Bruno, sa femme, au sieur François Baril Duchesny de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 29 mars 1751.

4 janvier 1755.

Acte de vente de Joseph Lafrenière Desrosiers et Madeleine Petit, sa femme, au sieur Jean-François Baril Duchesny de toutes leurs prétentions dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 4 janvier 1755.

9 février 1756.

Acte de vente de Paul Hou, au nom et comme ayant épousé Geneviève Bruno, à François-Baril Duchesny de tous ses droits dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 9 février 1756.

2 mai 1756.

Acte de vente de Joseph Petit et sa femme à François Duême de tous leurs droits et prétentions dans la seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 2 mai 1756.

3 juillet 1758.

Acte de vente de François Lemaître Duême à François Baril Duchesny d'un vingtième au total dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Jean Leproust, notaire aux Trois-Rivières, 3 juillet 1758.

7 mars 1761.

Acte de vente de Louis Lefort et Catherine Bruno, sa femme, à damoiselle Geneviève Sicard de Carufel, veuve de François Duchesny, de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 7 mars 1761.

18 mars 1761.

Acte de vente de François Cartier et Louise Bruno, sa femme, à Geneviève Sicard de Carufel, veuve de François Duchesny, de tous leurs droits dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 18 mars 1761.

19 août 1765.

Acte de vente de Pierre Baril Duchesny et son épouse à Pierre Duchesny de tous les droits leur appartenant dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 19 août 1765.

15 janvier 1766.

Acte de vente de Geneviève Sicard de Carufel, veuve Duchesny, et Marie-Anne-Geneviève Duchesny au sieur André Duchesny de tous leurs droits et prétentions dans la seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 15 janvier 1766.

27 août 1774.

Acte de concession de Rosalie Bruno, faisant pour son mari le sieur Fromenteau, seigneur de Maskinongé, à Jean Carufel de Sicard et Louis Belair, des droits de pêche, etc., en la dite seigneurie.

Greffe de Pierre-François Rigault, notaire à Maskinongé, 27 août 1774. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 septembre 1774.

Acte de vente de Pierre Fromenteau et Rosalie Bruno, son épouse, seigneurs primitifs de Maskinongé, à l'honorable James Cuthbert de tous les droits qui peuvent leur compéter et appartenir comme seigneurs primitifs de la dite seigneurie consistant en un quart et la septième partie d'un huitième à eux appartenants comme héritiers de feu Joseph Bruno, leur père et beau-père, qu'à titre de cessionnaire de feu Pierre Bruno, leur oncle, et Joseph Bourbeau et Marie-Anne Bruno, aussi leur oncle et tante.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 13 septembre 1674.

11 juin 1775.

Acte de vente de Joseph Casaubon et Marie-Madeleine Emery, sa femme, à Louis Belair de leurs parts et portions dans la seigneurie de Maskinongé.

Greffe de Barthélemy Faribault, notaire à Berthier, 11 juin 1775.

13 mai 1780.

Acte de vente de Pierre-Amable Labrèche et Antoine Carufel à Pierre Duchesny de tous les droits à eux appartenants dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Acte de Benoît Leroy, notaire à Yamachiche, 13 mai 1780.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de James Cuthbert pour partie du fief et seigneurie de Maskinongé.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 38.

9 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre Duchesny, tant pour lui que pour son frère André Duchesny et sa soeur Madeleine-Geneviève Duchesny, pour les trois-dixièmes qu'ils possèdent dans la seigneurie de Maskinongé.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 245.

31 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Louis Belair pour trois dixièmes dans le fief et seigneurie de Maskinongé.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 51.

13 août 1829.

Souffrance et délai de huit mois accordés à Louis-André Duchesny pour la foi et hommage qu'il est tenu de porter à Sa Majesté à cause de la partie de la seigneurie de Maskinongé dont il est propriétaire.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 272.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Maskinongé possédée par Pierre Dupuis, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 54).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Maskinongé possédée par Joseph Fleury et Joseph Dupuis, écuyers, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (nos 52 et 53).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Maskinongé possédée par Norbert Sicard de Carufel, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 51).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Maskinongé possédée par Norbert Duchesny, écuyer, pour ¾, et madame Duchesny, pour ¼, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (nos 48 et 50).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Maskinongé possédée par François Boucher, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 49).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Maskinongé possédée par E.-C. Cuthbert, écuyer, fait le 24 janvier

1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 47).
Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA MALBAIE

21 décembre 1653.

Acte de concession de M. de Lauzon, au nom de la compagnie de la Nouvelle-France, à Jean Bourdon de la consistance et étendue de terre qui se rencontre sur le grand fleuve Saint-Laurent depuis le Cap aux Oies icelui compris jusques à dix arpents en dessous de la rivière de la Malbaie avec quatre lieues de profondeur dans les terres... avec haute, moyenne et basse justice.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean Bourdon du 16 décembre 1667.

16 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Jean Bourdon, procureur général du Roi au Conseil Souverain de ce pays, pour "la concession à lui faite de la consistance et étendue de terre qui se rencontre sur le grand fleuce Saint-Laurent depuis le Cap aux Oies icelui compris jusques à dix arpents au dessous de la rivière de la Malbaie avec quatre lieues de profondeur dans les terres..."

Fois et hommages, régime français, cahier no 1, folio 32.

7 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Philippe Gaultier, sieur de Comporté, conseiller du Roi, grand prévôt de nos seigneurs les maréchaux de France en ce pays, de six lieues de terre de front sur quatre lieues de profondeur, sur le grand fleuve Saint-Laurent, du côté du nord, joignant, d'un côté, aux

terres des fermes du Roi vulgairement appelées les fermes de Tadoussac, au nord-est et au suroist le Cap aux Oies, pardevant, au sud, le fleuve Saint-Laurent, et par le derrière, au nord, la dite profondeur de quatre lieues, les terres du domaine de Sa Majesté non concédées.

Mentionné dans l'acte de vente de Gaultier de Comporté à François Hazeur du 15 octobre 1687.

9 février 1675.

Acte de foi et hommage de Philippe Gaultier de Comporté entre les mains de M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, pour son fief et seigneurie de la Malbaie.

Mentionné dans l'acte de vente de Gaultier de Comporté à François Hazeur du 15 octobre 1687.

15 octobre 1687.

Acte de vente de Philippe Gaultier de Comporté et de Marie Bazire, son épouse, à François Hazeur et Pierre Soumande, sieur de L'Orme, des deux tiers par indivis du fief et seigneurie de la Malbaie, au dit sieur vendeur appartenant par titre de concession qui lui en a été fait par messire Talon en date du 7 novembre 1672.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec 15 octobre 1687. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 octobre 1688.

Adjudication de la Prévôté de Québec à François Hazeur, du tiers de la seigneurie de la Malbaie, saisie sur Philippe Gaultier de Comporté.

Prévôté de Québec, 1688.

28 mai 1700.

Acte de vente de messire Louis Soumande, chanoine de l'église cathédrale de Québec, tant en son nom comme frère aîné habile à se dire et porter seul et unique héritier

quant aux fiefs de défunt Pierre Soumande, sieur de l'Orme, vivant capitaine sur les vaisseaux du roi, au sieur François Hazeur de ses intérêts dans le fief et seigneurie de la Malbaie.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 28 mai 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 mars 1708.

Accord, cession et donation entre François Hazeur, conseiller au Conseil Supérieur, M. Thierry Hazeur, curé de Saint-François de l'île d'Orléans, Pierre Hazeur de l'Orme, curé de Champlain, et Jean-François Hazeur, avocat au Parlement de Paris, au sujet de la seigneurie de la Malbaie.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 3 mars 1708. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 janvier 1709.

Acte d'accord entre Elisabeth Barbe, veuve de François Hazeur, et MM. Thierry Hazeur, curé de Saint-François de l'île d'Orléans, Pierre Hazeur de l'Orme, curé de Champlain, et Georges Regnard Duplessis, comme procureur de Jean Soumande, tuteur de Marie-Anne Hazeur, fille mineure du dit feu François Hazeur et d'Anne Soumande, sa première femme, au sujet du fief et seigneurie de la Malbaie.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 22 janvier 1709. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 octobre 1709.

Acte d'accord servant de partage entre messire Thierry Hazeur, curé de Saint-François de l'île d'Orléans, et

Jean Soumande, tuteur de Marie-Anne Hazeur, au sujet du fief et seigneurie de la Malbaie.

Greffe de Louis Chambalon ,notaire à Québec, 29 octobre 1709. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 septembre 1724.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, qui, du consentement des parties, choisit François Desroches, fermier de la Malbaie, Paul Cartier, habitant de Saint-Joachim, Jean Maillou, architecte et entrepreneur, de Québec, et Pierre Racine Sainte-Marie, maître-charpentier, de Québec, pour faire l'estimation de la terre de la Malbaie, des bâtiments, logements, granges, étables, jardins, bestiaux, moulins à blé et à scie, bois, prés, terres labourables, etc., etc.

Ordonnances des Intendants, cahier no 10, folio 63.

29 octobre 1724.

Acte de vente de M. Thierry Hazeur, chanoine et grand pénitencier de la cathédrale de Québec, stipulant tant pour lui que pour son frère Pierre Hazeur de l'Orme, aussi chanoine et grand chantre de la cathédrale de Québec, héritiers de feu François Hazeur, à M. Bégon, intendant, agissant au nom de Sa Majesté, de la seigneurie de la Malbaie avec toutes ses dépendances, etc., etc.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 juillet 1725.

Acceptation par Sa Majesté de l'achat de la seigneurie de la Malbaie faite en son nom par M. Bégon, intendant de la Nouvelle-France: "Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut ayant jugé qu'il estait convenable par rapport à notre Domaine D'Occident d'accepter la vente que les srs Ha-

zeur Delorme, chanoines de l'église cathedralle de Québec ont proposé de nous faire de la terre et seigneurie de la Malbaye circonstances et dépendances scituée en Canada le long du fleuve St-Laurent depuis le Cap aux Oyes jusqu'au Cap à l'Aigle consistante à l'environ six lieues de terre de front sur quatre lieues de profondeur et enclavée dans le terrain que nous nous sommes particulièrement reservé, pour le commerce des traites nommées vulgairement Tadoussac avec offre de s'en rapporter pour le prix de la d. vente à l'estimation qui en serait faitte par experts du pays et d'en passer contrat sur ce pied..."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 6, folio 88.

10 janvier 1736.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France qui permet à Pierre Denis dit Quimper d'aller sur la seigneurie de la Malbaie dépendante du roi, établir ses fourneaux de goudronnerie dans les endroits qu'il jugera les plus convenables, y mener la quantité d'ouvriers qui lui seront nécessaires pour la dite fabrication, lesquels ouvriers il nourrira à ses dépens sans que le fermier de la dite seigneurie soit obligé de fournir aucune chose au dit Quimper ni à ses gens, etc., etc.; Quimper remettra dans les magasins du roi à Québec tous les goudrons qu'il fabriquera, lesquels lui seront payés à raison de vingt-une livres le baril de trente-sept pots et demi.

Ordonnances des Intendants, cahier no 24, folio 2 (1).

---

(1) Pour la suite de la seigneurie de la Malbaie, voir Fief et seigneurie de Murray-Bay et Fief et seigneurie de Mount Murray.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MATANE

8 novembre 1672.

Certificat de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Damours, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, qu'il lui a permis de faire travailler sur une lieue de terre de front et une lieue et demy de profondeur, savoir une demi lieue au-deça et une demi lieue au-delà de la rivière de Matane.

Registre d'intendance no 1, folio 47.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 317.

26 juin 1677.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, à Mathieu Damours, conseiller au Conseil Souverain, de "la terre appelée Matane contenant une lieue de front sur une lieue et demye de profondeur situé sur le fleuve St-Laurent, à prendre une demye lieue de chaque costé de la ditte rivière", selon la promesse faite par billet de M. Talon, intendant, en date du 8 novembre 1672; et, par augmentation, une autre lieue de terre de front aussi sur une lieue et demie de profondeur, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France, cahier no 2, folio 9.

20 septembre 1702.

Acte de vente de Marie Marsollet, veuve de Mathieu Damours, à Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, de la terre et seigneurie de Matane.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 20 septembre 1702. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 septembre 1702.

Acte de société entre Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, et Augustin Le Gardeur de Courtemanche, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour l'exploitation de la seigneurie de Matane.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 25 septembre 1702. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 novembre 1708.

Acte d'abandon par Denis Riverin, conseiller au Conseil Supérieur, représenté par Charles Macart et Augustin Le Gardeur de Courtemanche, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, à Marie Marsollet, veuve de Mathieu Damours, représentée par Jacques Testard de Montigny, de la moitié du fief, terre et seigneurie vulgairement appelé Matane.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 9 novembre 1708. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 janvier 1772.

Acte de vente d'Augustin Damours, Michel Damours et Elisabeth Damours au sieur Donald McKinnon des parts et portions qui leur appartiennent dans la seigneurie de Matane.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire, 29 janvier 1772.

5 mars 1772.

Acte de vente de Jean-Baptiste Damours et Thérèse Vallerand, sa femme, au sieur Donald McKinnon des parts et portions qui leur appartiennent dans la seigneurie de Matane.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire, 5 mars 1772.

29 août 1773.

Acte de vente de Joseph Damours de Courberon et Marie-Marguerite Lacasse, sa femme, au sieur Donald McKinnon des parts et portions qui leur appartiennent dans la seigneurie de Matane.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 29 août 1773.

5 mars 1775.

Acte de vente d'Ignace Noël et Marie-Louise Hainse, sa femme, et Augustin Denaud et Marie Hainse, sa femme, au sieur Donald McKinnon des parts et portions qui leur appartiennent dans le fief et seigneurie de Matane.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 5 mars1775.

1er février 1777.

Acte de vente de Joseph Fournier, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants mineurs issus de son mariage avec défunte damoiselle Marie-Louise Damours, à Donald McKinnon des parts et portions qui leur appartiennent dans le fief et seigneurie de Matane.

Greffe de François-Dominique Rousseau, notaire à la Côte du Sud, 1er février 1777.

12 janvier 1781.

Acte de foi et hommage du lieutenant Donald McKinnon, pour deux tiers et un quart du fief et seigneurie de Matane.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 17.

8 août 1793.

Vente par le shérif de la seigneurie de Matane, saisie

sur les biens des héritiers de la succession de feu Donald McKinnon, à Simon Fraser.

Archives judiciaires de Québec.

13 avril 1798.

Acte de foi et hommage de James McCallum, chargé de la procuration de Simon Fraser, pour le fief et seigneurie de Matane.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 180.

10 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie de Matane, appartenant à Dugald Fraser et al., clos le 10 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 98).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DES ILES COURCELLES

9 janvier 1673.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur abbé de Fénelon de "trois isles qui sont dans le lac St-Louis le long de l'Isle de Montréal entre Lachine et le cap St-Gilles, appelées les isles Courcelles, pour faciliter l'établissement qu'on y a commencé pour élever de petits sauvages suivant les moeurs et coutume françaises." En tout droit de fief et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fief, folio 541.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 359.

24 février 1674.

Acte de donation de messire de Fénelon, prêtre de Saint-Sulpice, à MM. les prêtres et ecclésiastiques du sé-

minaire de Saint-Sulpice, de la seigneurie des îles Courcelles à lui concédée par M. de Frontenac le 9 janvier 1673.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 542.

7 septembre 1685.

Acte d'échange entre les Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal, et la demoiselle de Saint-Père.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 7 septembre 1685.

29 janvier 1691.

Acte de vente de Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, et damoiselle Agathe de Saint-Père, son épouse, demeurant à Montréal, à Jean-Baptiste Bouchard, sieur Dorval, aussi de Montréal, du domaine appelé de la Présentation sis et situé au-dessus de Lachine... plus les îles et îlets appelés vulgairement de Courcelles qui sont vis-à-vis, etc., etc.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 29 janvier 1691. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1725.

Acte de foi et hommage de messire Louis Normand, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de messire Leschassier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour la seigneurie des îles Courcelles concédée à M. l'abbé de Fénelon par M. de Frontenac le 9 janvier 1673.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 114.

FIEF ET SEIGNEURIE DE CHATEAUGUAY

29 septembre 1673.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à M. Lemoyne, écuyer, sieur de Longueuil, de "deux lieues de terre de front à commencer dix arpents au-dessous de la rivière du Loup en montant dans le lac St-Louis du costé du sud et de proffondeur trois lieues ensemble l'isle St-Bernard qui est à l'embouchure de la dite rivière." En terre, fief, seigneurie et justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 425.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 355.

27 août 1677.

Aveu et dénombrement de Charles Lemoyne de Longueuil pour le "fief et seigneurie de Châteauguay, ci-devant appelé la rivière du Loup, assis dans le lac Saint-Louis, du côté du sud, vis-à-vis des îles de Courcelles, consistant en trois lieues de large, le long du lac, sur pareille quantité de trois lieues de profondeur, avec les îles Saint-Bernard et Saint-Nicolas, îlets et battures adjacentes..."

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 27 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 août 1706.

Acte de vente de messire Charles Lemoyne, baron de Longueuil, chevalier de Saint-Louis, faisant pour lui et au nom de tuteur des enfants de feu Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène, et encore pour Pierre Lemoyne d'Iberville, Joseph Lemoyne de Sérigny, Jean-Baptiste Lemoyne de

Bienville, ses frères, et encore pour Jean Bouillet de la Chassaigne et Marie-Anne Lemoyne, son épouse, Jacques Leber de Senneville, comme tuteur d'Antoine Lemoyne de Châteauguay, et Jean-Baptiste Nolan, comme curateur à la succession de Paul Lemoyne de Maricour, etc., etc., à Zacharie Robutel de Lanoue, lieutenant dans les troupes, demeurant à Châteauguay, du fief, terre et seigneurie de Châteauguay, avec toutes les îles dites à la Paix, etc., etc.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 6 août 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Zacharie Robutel de Lanoue, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Châteauguay qu'il a acquis des enfants et héritiers de Charles Lemoyne de Longueuil.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 97.

9 juin 1724.

Aveu et dénombrement de Zacharie Robutel de Lanoue, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Châteauguay.

Aveux et dénombrements régime français, cahier no 1, folio 146.

25 août 1764.

Acte de cession de Joachim Robutel de Lanoue à damoiselle Marie-Anne Robutel de Lanoue, sa soeur, de tous les droits et prétentions généralement quelconques qu'il peut avoir et prétendre comme fils aîné dans le domaine, terre et seigneurie de Châteauguay à lui appartenant de la succession de ses père et mère.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 25 août 1764

8 juin 1766.

Acte de vente de demoiselle Marie-Anne Robutel de Lanoue à dame Marie-Marguerite Dufros de la Jemmeraye, veuve de François-Madeleine d'Youville, au nom et comme directrice et administratrice des Pauvres de l'Hôpital général de Montréal, de la terre et seigneurie de Châteauguay.

Greffe de Panet et Sanguinet, notaires à Montréal, 8 juin 1766.

26 juin 1773.

Procès-verbal d'arpentage de John Collins, député arpenteur-général, entre les Soeurs de l'Hôpital général de Montréal, propriétaires du fief et seigneurie de Châteauguay, et les chefs du village iroquois de Caughnawaga, propriétaires de la seigneurie du Sault, qui fixe les lignes de séparation entre les dites deux seigneuries.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 27 février 1781.

27 février 1781.

Acte de foi et hommage de Louis Langlois Germain fils, de la ville de Québec, au nom et comme fondé de procuration des Soeurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, pour le fief et seigneurie de Châteauguay et des îles à la Paix.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 214.

1er décembre 1860.

Cadastre de la seigneurie de Châteauguay, possédée par les Soeurs de l'Hôpital général de Montréal fait le 1er

DECEMBRE 1860 PAR HENRY JUDAH, ECUYER, COMMISSAIRE (NO 35)

décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 35).

Archives de la province de Québec.

FIEF DES ILES A LA PAIX

(Détaché du fief et seigneurie de l'île Perrot)

29 octobre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne et gouverneur de l'île de Montréal, de l'île dite Perrot et autres adjacentes comprises l'île de la Paix... pour jouir des dites îles en fief et tous droits de seigneurie et justice...

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 479 bis.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 259.

2 mars 1684.

Acte de vente de François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, et dame Marie La Guide, son épouse, à Charles Lemoyne, sieur de Châteauguay, de la terre, fief et seigneurie de l'île Perrot, avec les terres adjacentes, compris les îles de la Paix, etc., etc.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 2 mars 1684. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 août 1706.

Acte de vente de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, tant en son nom que pour ses cohéritiers, à Zacha-

rie Robutel, sieur de Lanoue, du fief et seigneurie de Châteauguay et des îlets à la Paix.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 6 août 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 1764.

Acte de cession de Joachim Robutel de Lanoue à demoiselle Marie-Anne Robutel de Lanoue, sa soeur, de tous les droits et prétentions généralement quelconques qu'il peut avoir et prétendre comme fils aîné dans le domaine, terre et seigneurie de Châteauguay à lui appartenant de la succession de ses père et mère.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 25 août 1764.

8 juin 1766.

Acte de vente de demoiselle Marie-Anne Robutel de Lanoue à dame Marie-Marguerite Dufros de la Jemmeraye, veuve de François-Madeleine d'Youville, au nom et comme directrice et administratrice des Pauvres de l'Hôpital général de Montréal, de la seigneurie de Châteauguay et îles à la Paix.

Greffe de Panet et Sanguinet, notaires à Montréal, 8 juin 1766.

27 février 1781.

Acte de foi et hommage de Louis Langlois Germain fils, de Québec, fondé de procuration des Soeurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, pour les îles de la Paix.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 214.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP (VERBOIS ET LEPARC)

15 novembre 1673.

Acte de concession de la Compagnie des Indes Occidentales à François Dionis de "la continence de terre de trois lieues de face et trois lieues de profondeur, sur le grand fleuve St-Laurent, du côté du sud, à prendre en remontant le dit fleuve, depuis la borne de la terre concédée au sieur de la Chesnaye, sur la rivière du Loup,. . . . . pour par le dit Dionis, ses hoirs et ayants cause jouir à perpétuité de la dite concession de terre que l'on nommera dorénavant le fief de Verbois, en toute propriété et seigneurie (Verbois)."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 61.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 38.

23 décembre 1673.

Acte de concession de la Compagnie des Indes Occidentales au sieur Aubert de la Chesnaye de la "continence de terre sur le grand fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, une lieue au-dessus de la rivière du Loup et demi lieue au-dessous, sur une lieue et demie de profondeur. . . . . pour par le dit sieur de la Chesnaye jouir à perpétuité de la dite concession en toute propriété et seigneurie. . . . ."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 62.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 39.

23 décembre 1673.

Acte de concession de la Compagnie des Indes Occidentales au sieur Daulier du Parc d'une continence de terre sur le grand fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, à

prendre aux bornes de la concession du sieur de la Chesnaye sur la rivière du Loup, sur une étendue de deux lieues de face et deux lieues de profondeur, que l'on nommera dorénavant Leparc, pour par le dit Daulier du Parc jouir à perpétuité de la dite concession en toute propriété et seigneurie. . . . . (Leparc).

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 63.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 40.

25 septembre 1676.

Acte de foi et hommage du sieur Charles Bazire ,receveur général du Domaine du Roi en ce pays, tant en son nom comme associé du sieur Aubert de la Chesnaye que comme son procureur, entre les mains du sieur Bochart Champigny, pour la terre, justice et seigneurie de Saint-François ci-devant appelée la Rivière-du-Loup.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 64.

5 avril 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain, pour son fils le sieur Rouer d'Artigny, et au sieur Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois, de "l'estendue de terre qui se peut rencontrer entre leurs concessions, avec deux lieues de profondeur, de laquelle étendue ils jouiront chacun moitié par moitié, scavoir: le dit sieur d'Artigny, de celle qui joint la petite rivière Verte, et les islets et les battures qui se peuvent rencontrer vis-à-vis, comme le dit sieur de la Chesnaye de l'autre moitié qui le joint à cause de sa dite concession, et pareillement les islets et battures qui se peuvent rencontrer vis-à-vis la dite moitié, lesquelles por-

tions seront et demeureront dorénavant jointes, unies et incorporées à leurs dites concessions." Aux mêmes droits à eux accordés par le titre de leurs concessions primitives.

Registre d'intendance no 3, folio 27.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 22.

2 juin 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre de Bécard, sieur de Grandville, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, et à Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, de "deux lieues de terre de front sur trois de profondeur en lieux non concédés, joignant d'un costé la terre du dit sieur de Grandville nommée l'Islet du Portage et de l'autre la seigneurie de Verbois appartenant au dit sieur de la Chesnaye, comme étant aux droits du sieur Daulier, scituées les dites concessions sur le fleuve St-Laurens du côté du sud au-dessus de la rivière du Loup, à partager entr'eux moitié par moitié en la manière qu'elles sont cy-dessus désignées." Aux mêmes droits et prérogatives de leurs premières concessions.

Registre d'intendance no 5, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 425.

18 août 1708.

Ordonnance qui permet au sieur Barbel de faire vendre les seigneuries de l'île Percée, de Madaouaska, de la Rivière-du-Loup et du Port-Joly ou Rivière-des-Trois-Saumons conjointement avec les biens de feu Aubert de la

Chesnaye situés dans l'étendue de la juridiction de la prévôté de Québec.

Mentionnée dans une pièce subséquente.

29 octobre 1709.

Sentence de décret de la Prévôté de Québec qui adjuge au sieur Blondeau dit Lafranchise le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Prévôté de Québec, 1709.

13 février 1723.

Acte de foi et hommage de Joseph Blondeau dit Lafranchise pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup dont il est propriétaire par sentence de décret rendue en la Prévôté de Québec le 29 octobre 1709 sur la succession de feu Charles Aubert de la Chesnaye.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 23.

15 février 1723.

Aveu et dénombrement de Joseph Blondeau dit Lafranchise pour le fief de la Rivière-du-Loup.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 2.

21 octobre 1754.

Acte de vente des enfants et héritiers du sieur Blondeau dit Lafranchise au sieur Pierre Claverie du fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Mentionné dans l'acte de vente du sieur Danseville à James Murray du 20 juillet 1763.

19 mars 1756.

Acte de foi et hommage de Pierre Claverie, garde des magasins du Roi à Québec, pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Fois et hommages, régime français, cahier no 3, folio 47.

20 juillet 1763.

Acte de vente de Jean-Antoine-Nicolas Dandame Danseville, sieur de l'Etendard, lieutenant d'artillerie de Sa Majesté Très Chrétienne, et dame Marie-Anne Duperé, son épouse, tant en son nom comme ci-devant veuve et commune en biens avec Pierre Claverie que comme tutrice de Marie-Julie Claverie, à Son Excellence James Murray, brigadier, colonel d'infanterie, gouverneur de Québec, du fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 20 juillet 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 août 1763.

Acte de vente de Son Excellence James Murray, brigadier, colonel d'infanterie et gouverneur de Québec, à Richard Murray, écuyer, et John Gray, négociant en la ville de Québec, acquéreurs chacun pour moitié du fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 20 août 1763.

29 mai 1781.

Acte de foi et hommage de l'honorable Henry Caldwell, membre du Conseil de Sa Majesté, pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup dont il est le détenteur par bail à ferme à lui consenti par les héritiers du général James Murray.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 37.

8 octobre 1801.

Acte de promesse et d'obligation de Henry Caldwell à Alexander Fraser de lui vendre le fief et seigneurie de

la Rivière-du-Loup aussitôt qu'il aura conclu son acte d'achat de la dite seigneurie avec les administrateurs de la succession du général James Murray.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 8 octobre 1801.

21 juin 1802.

Acte de vente de l'honorable Jenkin Williams, procureur des exécuteurs testamentaires de feu le général James Murray, à Henry Caldwell du fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 21 juin 1802.

2 août 1802.

Acte de vente de Henry Caldwell à Alexander Fraser du fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 2 août 1802.

15 octobre 1828.

Acte de foi et hommage de John Fraser, écuyer, marchand, demeurant en la ville de Québec, au nom et comme fondé de procuration d'Alexander Fraser, pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Loup (en bas).

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 120.

1825-1827.

Papier-terrier de la seigneurie de la Rivière-du-Loup et Cacouna dressé par le notaire J.-B. Taché, de Kamouraska.

Pièce conservée dans le greffe du notaire J.-B. Taché, aux Archives judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

23 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie Verbois, appartenant à William et Edward Fraser, clos le 23 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 86).

Archives de la province de Québec.

22 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, appartenant à William et Edward Fraser, clos le 22 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 87).

Archives de la province de Québec.

21 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie Le Parc et de Villeray, appartenant à William et Edward Fraser, clos le 21 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 88).

Archives de la province de Québec.

3 avril 1878.

Jugement de l'honorable Henri-Elzéar Taschereau, juge de la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska, qui décide que la Couronne n'a aucun droit à la propriété de l'île aux Lièvres et que la dite île relève des seigneurs de Verbois et de la Rivière-du-Loup.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE TERREBONNE

23 décembre 1673.

Acte de concession de la Compagnie des Indes Occidentales au sieur André Daulier des Landes, secrétaire général de la dite compagnie, de "l'étendue de terre de deux lieues de face sur la rivière de Jésus autrement dite des Prairies, à prendre du côté du nord, depuis la borne du fief et terre de la Chesnaye en remontant la dite rivière vis-à-vis l'île de Jésus, et deux de profondeur, que l'on nommera dorénavant Terrebonne... pour jouir à perpé-

tuité de la dite concession en toute propriété et seigneurie..."

Registre français des enrégistrements, cahier B, folio 95.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 3.

26 octobre 1681.

Acte de vente de Charles Aubert de la Chesnaye, marchand, bourgeois de Québec, au nom et comme fondé de procuration de noble homme André Daulier, sieur des Landes, bourgeois de Paris, à Louis Le Compte Dupré, marchand, de Montréal, de la terre et seigneurie de Terrebonne située du côté du nord, vis-à-vis l'île Jésus, sur la rivière des Prairies, contenant deux lieues de terre de front sur la dite rivière et deux lieues de profondeur.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 26 octobre 1681. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 octobre 1698.

Acte de foi et hommage de Louis Le Compte Dupré, marchand, bourgeois, de Montréal, pour la terre et seigneurie de Terrebonne qu'il a achetée du sieur André des Landes, par contrat passé par Pierre Duquet, notaire à Québec, le 26 octobre 1681.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 23 octobre 1698. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 juin 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui, du consentement de leur seigneur, le sieur Dupré, permet aux habitants de la seigneurie des Mille-Iles, autrement dit Terrebonne, de construire un moulin dans l'endroit de la

dite seigneurie qu'ils jugeront à propos, moyennant quoi ils demeureront déchargés à perpétuité du droit de banalité.

Ordonnances des Intendants, cahier no 1, folio 115.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 427.

1er octobre 1718.

Acte de vente de Catherine Saint-Georges, veuve de Louis Le Compte Dupré, tant en son nom que comme représentant ses enfants mineurs, à François-Marie Bouat, lieutenant général de Montréal, et à Madeleine Dumont, son épouse, de la terre et seigneurie de Terrebonne.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 1er octobre 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 septembre 1720.

Acte de vente de François-Marie Bouat, lieutenant général civil et criminel de la juridiction royale de Montréal, et de Madeleine Dumont, son épouse, à messire Louis Lepage de Sainte-Claire, curé de la paroisse de l'île Jésus, de la terre, fief et seigneurie de Terrebonne.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 12 septembre 1720. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 octobre 1720.

Acte de foi et hommage du sieur Louis Lepage de Sainte-Claire, prêtre, missionnaire à l'île Jésus, pour la seigneurie de Terrebonne qu'il a achetée du sieur Bouat, lieutenant général de Montréal, et de Madeleine Dumont, son épouse, par contrat du 12 septembre 1720.

Ordonnances des Intendants, cahier no 7½, folio 15.

20 mai 1736.

Aveu et dénombrement de Louis Lepage de Sainte-

Claire, prêtre, ancien chanoine de l'église cathédrale de Québec, pour le fief et seigneurie de Terrebonne.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 430.

15 janvier 1745.

Acte de vente de messire Louis Lepage de Sainte-Claire à Louis de Chapt, sieur de Lacorne, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, de la terre, fief et seigneurie de Terrebonne.

Greffe de Blanzy et Adhémar, notaires à Montréal, 15 janvier 1745.

20 juillet 1745.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que tous les habitants tenanciers de Louis de Lacorne, capitaine d'une compagnie des troupes de la marine, seigneur de Terrebonne, qui ne lui ont point encore fourni copie en forme de leurs contrats et titres de concession seront tenus de le faire incessamment et au plus tard le 10 septembre prochain à peine de réunion de leurs terres au domaine du dit de Lacorne.

Ordonnances des Intendants, cahier no 33, folio 79.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 362.

29 janvier 1750.

Acte de foi et hommage de Louis de Chapt de Lacorne, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Terrebonne.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 295.

13 février 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre-Paul de Margane de Lavaltrie, tant pour lui que pour dame Marie de Chapt

de Lacorne, sa femme, pour partie du fief et seigneurie de Terrebonne.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 143.

18 décembre 1781.

Aveu et dénombrement de Pierre-Paul Margane de Lavaltrie pour partie du fief et seigneurie de Terrebonne dans laquelle se trouve l'arrière-fief Sainte-Claire de dix-huit arpents de largeur sur cent soixante-huit de profondeur.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 1, folios 391 et 408.

12 février 1783.

Acte de vente de Luc de Chapt de Lacorne, procureur fondé de François-Josué de Lacorne, son neveu, résidant à Beaulieu, en France, à Pierre-Paul Margane de Lavaltrie des deux tiers du fief et seigneurie de Terrebonne.

Greffe d'Antoine Foucher, notaire à Montréal, 12 février 1784.

10 mars 1783.

Acte de vente de Pierre-Paul Margane de Lavaltrie à Jacob Jordan de la terre, fief et seigneurie de Terrebonne.

Greffe de Sanguinet, notaire à Montréal, 10 mars 1784.

24 mai 1783.

Acte de ratification de la dame de Lavaltrie à l'acte de vente de la seigneurie de Terrebonne consenti par Pierre-Paul Margane de Lavaltrie, son mari, à Jacob Jordan, le 10 mars 1784.

Greffe de Pierre Mézière, notaire à Montréal, 24 mai 1783.

4 octobre 1783.

Acte de foi et hommage de Jacob Jordan pour le fief et seigneurie de Terrebonne dont il a fait l'acquisition par titre du 24 mai 1784.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 131.

14 décembre 1802.

Acte de vente et d'adjudication consenti par Edward-William Gray, shérif de Montréal, à Simon McTavish du fief et seigneurie de Terrebonne vendu par décret sur la poursuite de Alexander Auldjo contre les biens de feu Jacob Jordan.

Archives judiciaires de Montréal.

22 mai 1804.

Acte de foi et hommage de William Burns, encanteur et courtier, procureur fondé de Simon McTavish, pour le fief et seigneurie de Terrebonne.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 260.

31 décembre 1832.

Acte de vente et adjudication de l'honorable Louis Gugy, shérif du district de Montréal, à Joseph Masson du fief et seigneurie de Terrebonne saisi à la poursuite de William Smith Plenderleath, de Londres, et de Marguerite Chaboillez, sa femme, sur les biens de Simon McTavish.

Archives Judiciaires de Montréal.

14 avril 1834.

Acte de foi et hommage de Charles Langevin, procureur spécial de Joseph Masson, pour le fief et seigneurie de Terrebonne.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 449.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Terrebonne, possédée par dame Marie-Geneviève-Sophie Raymond, veuve de feu l'honorable Joseph Masson, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 118).

Archives de la province de Québec. no 118

Arrière-fief Sainte-Claire

22 août 1732.

Acte de concession de l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, seigneur de Terrebonne, des Plaines, de Sainte-Claire, à Germain Lepage de Saint-François d'un arrière-fief de huit arpents de front sur deux lieues de profondeur, mouvant le dit arrière-fief de son domaine du dit fief de Terrebonne.

Greffe de Raimbault fils, notaire à Montréal, 22 août 1732.

24 mars 1861.

Cadastre du fief Sainte-Claire (dans la seigneurie de Terrebonne), possédé par J.-M. Mathieu, écuyer, fait le 24 mars 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire. (no 107).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE-DUCHESNE OU DESCHAILLONS

25 avril 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de Saint-Ours, capitaine, de "deux lieues de terre de front le long du fleuve Saint-

Laurent, à commencer quatre arpents au-dessous de la rivière Duchesne, en montant le long du fleuve, avec deux lieues de profondeur dans les dites terres, pour du tout jouir par lui, ses hoirs et ayants cause, en fief, seigneurie et justice..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 243.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 110.

10 mai 1675.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à M. de Saint-Ours, le 25 avril 1674.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 60.

12 mai 1723.

Acte de foi et hommage du sieur Chaussegros de Léry, ingénieur du Roi en ce pays, chargé du pouvoir spécial de M. de Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie concédé au dit sieur de Saint-Ours, par M. de Frontenac le 25 avril 1674.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 67.

20 janvier 1752.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Roch de Saint-Ours, Ecuyer, sieur Deschaillons, capitaine d'infanterie en ce pays, d'"une nouvelle concession dans la profondeur de la rivière Duchesne sur le même front de sa dite seigneurie de la rivière Duchesne, avec quatre lieues et demy de profondeur, la dite profon-

deur à prendre au bout de la lieue et demy que contient la dite seigneurie, pour ne faire avec la susdite seigneurie de la rivière Duchesne qu'une seule et même concession." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 10, folio 2.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 230.

1er juin 1753.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 24 janvier 1752, au sieur de Saint-Ours Deschaillons, capitaine dans les troupes de la colonie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 7.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 133.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Roch de Saint-Ours, membre du Conseil législatif, fondé de procuration de Roch de Saint-Ours, son père, pour le fief et seigneurie de la rivière Duchesne ou Deschaillons.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 5.

18 juin 1829.

Souffrance à Roch de Saint-Ours, fondé de procuration de l'honorable Charles de Saint-Ours, son père, pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre pour son fief et seigneurie de la rivière Duchesne ou Deschaillons.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 244.

15 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Jean Deschaillons possédée par les héritiers de Saint-Ours, clos le 15 décembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 33).

FIEF ET SEIGNEURIE DE BEAUVAIS

(Détaché de la seigneurie de la Rivière-Duchesne ou Deschaillons)

31 août 1734.

Acte de partage par devant le lieutenant-général civil et criminel de la juridiction royale de Montréal, à la requête de François-Antoine de Pécaudy de Contrecoeur, au nom et comme tuteur de ses enfants mineurs provenant de son mariage avec feue dame de Saint-Ours et aussi comme fondé de la procuration de Philippe-René Le Gardeur de Beauvais, fils aîné de feue Marie-Barbe de Saint-Ours, vivante épouse de M. de Beauvais, Pierre de Saint-Ours faisant tant pour lui que pour les héritiers de Claude-Charles Le Roy, chevalier de la Potherie, et de feue Elisabeth de Saint-Ours, son épouse, et pour dame Marie-Anne, veuve de feu M. de Mines, et Gaspard Chaussegros de Léry comme ayant épousé dame Marie Le Gardeur de Beauvais, tous héritiers de Pierre de Saint-Ours, tendante à ce qu'ayant fait division des terres et seigneuries de la succession du dit feu sieur et dame de Saint-Ours avec Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons, aîné du dit sieur de Saint-Ours, ils désireraient jouir à part et devis des terres à eux échues par le partage fait avec le dit sieur Deschaillons, par lequel il appert qu'il appartient

aux dits sieurs de Léry et Beauvais, représentants la dite feue dame Marie-Barbe de Saint-Ours de Beauvais, auteur du comparant, un cinquième dans la moitié de la dite succession.

Tiré d'un acte de foi et hommage du 28 février 1781.

25 mars 1735.

Procès-verbal de Noël Beaupré, arpenteur juré, de la division de la seigneurie de la Rivière-Duchesne par lequel il appert qu'il appartient à M. Chaussegros de Léry seize arpents, huit perches dans la dite seigneurie de Deschaillons ou Rivière-Duchesne.

30 avril 1754.

Acte de vente de Marie-Madeleine Régis Chaussegros de Léry, épouse et procuratrice de Louis Le Gardeur de Repentigny, au sieur Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, son frère, de tous ses droits successifs dans le fief et seigneurie de la Rivière-Duchesne dite Deschaillons.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 30 avril 1754.

28 novembre 1758.

Acte de vente de Dlle Gilles Chaussegros de Léry, fille majeure, à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry de tous ses droits successifs dans le fief et seigneurie de la Rivière-Duchesne ou Deschaillons.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 28 novembre 1758.

26 février 1765.

Acte de vente de Michel Chartier de Lotbinière, tant en son nom que pour son épouse Marie Chaussegros de Léry, de leurs droits successifs et de ceux qu'ils ont acquis de Charles Chaussegros de Léry dans le fief et seigneurie de la Rivière-Duchesne ou Deschaillons.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Québec, 26 février 1765.

28 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry pour le fief Beauvais de 16 arpents et 8 perches, démembré de Deschaillons.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 230.

15 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie Beauvais possédée par L.-R. C. et C.-A. C. de Léry, écuyers, clos le 15 décembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 32).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION

16 mai 1674.

Acte de concession de la Compagnie des Indes Occidentales à messire François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de la Nouvelle-France, d'une "étendue de terre de cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur, à prendre depuis le sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, sur le grand fleuve Saint-Laurent, dans la Nouvelle-France, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, en descendant sur le chemin des Outaouais, pour par le dit seigneur évêque et ses ayant-causes jouir à perpétuité de la dite terre en toute propriété, seigneurie et justice..."

Registre français des enregistrements, cahier C, folio 136.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 2.

12 avril 1680.

Acte de donation de Mgr de Laval au séminaire de Québec de la seigneurie de la Petite-Nation.

Greffe de Detroy et Carnot, notaires à Paris, 12 avril 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mai 1681.

Acte de ratification par Mgr de Laval de sa donation du 12 avril 1680.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 28 mai 1681.

10 décembre 1682.

Acte de donation sous seing privé des Ecclésiastiques du séminaire de Québec à Mgr de Laval "en contemplation de l'établissement et fondation de son chapitre et pour servir de fondation du dit chapitre", de trois lieues de terre de front sur cinq lieues de profondeur détachées du fief et seigneurie concédé à Mgr de Laval par la Cie des Indes Occidentales le 16 mai 1674 et cédé au dit séminaire de Québec par Mgr de Laval le 12 avril 1680.

Cité dans l'acte de vente du séminaire de Québec à Joseph Papineau du 15 mars 1803.

20 décembre 1765.

Acte de déclaration du grand-vicaire Perrault, au nom du chapitre de Québec, pour sauvegarder les droits de ce corps sur la propriété du fief et seigneurie de la Petite-Nation.

Mentionné par Mgr Henri Têtu dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XVI, p. 133.

19 juin 1801.

Acte de vente de messire Henry-François Gravé, supérieur du séminaire de Québec, messire Antoine Robert, procureur du dit séminaire, messire Jean-Baptiste La-

haille, Pierre Bossu et Jérôme Demers, directeurs du dit séminaire, à Joseph Papineau, notaire, de Montréal, d'une étendue de terre de deux lieues de front sur cinq lieues de profondeur, faisant partie d'une plus grande étendue de cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur..., la dite étendue de terre susvendue appartenant avec plus grande quantité au dit séminaire par donation à lui faite par feu Mgr de Laval, par contrat passé devant Detroy et Carnot, notaires à Paris, le 12 avril 1680.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 19 juin 1801. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 janvier 1802.

Acte de foi et hommage de Joseph Papineau pour partie du fief et seigneurie de la Petite-Nation.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 238.

15 mars 1803.

Acte de vente de messire Antoine Robert, supérieur du séminaire de Québec, messire Jean-Baptiste Lahaille, procureur du dit séminaire, et messires Pierre Bossu et Jérôme Demers, directeurs du dit séminaire, à Joseph Papineau, notaire, de "tous les droits, noms, raisons et actions, demandes, prétentions, fond, tréfond, fruits et revenus, etc., etc., qu'ils peuvent avoir et prétendre sur une étendue de terre de trois lieues de front sur cinq lieues de profondeur, etc., faisant partie d'une concession de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur concédées par la Cie des Indes Occidentales à Mgr de Laval le 16 mai 1674 et donnée la dite concession par Mgr de Laval au séminaire de Québec le 12 avril 1680..."

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 15 mars 1803. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 mars 1803.

Offre de foi et hommage de Joseph Papineau pour la partie du fief et seigneurie de la Petite-Nation qu'il vient d'acheter.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 avril 1803.

Opinion de Joseph Planté, greffier du Papier Terrier, sur l'offre de foi et hommage de Joseph Papineau pour le fief et seigneurie de la Petite-Nation:

"Je certifie par le présent que le suppliant sus-nommé m'a exhibé et déduit les preuves de ses prétentions, conformément à la loi de ce pays. La seule difficulté apparente résulte de l'écrit de remise que le séminaire a prétendu faire, le 10 décembre 1682, à l'évêque de Québec pour contribuer à l'établissement de son chapitre; mais nonobstant cet écrit, je suis d'opinion que le séminaire n'a point perdu sa propriété de la partie de la seigneurie en question, parce qu'entr'autres raisons à ce contraire: 1o le chapitre n'a point accepté cette prétendue donation; 2o le chapitre n'avait pas le pouvoir d'acquérir; 3o il n'a pu non plus acquérir par aucune prescription (supposant qu'il ait possédé de fait) parce que l'incapacité d'acquérir emporte celle d'une possession capable de donner la propriété par la prescription qui est un moyen d'acquérir. Pourquoi je suis d'avis qu'en par le suppliant payant les droits de sa mutation, il ne restera aucun empêchement légal à l'octroi de sa requête, et qu'il pourra être admis à la foi et hommage pour la portion de seigneurie par lui acquise du séminaire par contrat passé devant maître Têtu et son confrère, notaires à Québec, le 15 mars 1803."

Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, p. 174.

7 mai 1803.

Rapport du Conseil de Sa Majesté au sujet de l'offre de foi et hommage de Joseph Papineau pour le fief et seigneurie de la Petite-Nation.

Mentionné dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, p. 175.

17 janvier 1809.

Acte de vente de Joseph Papineau à Robert Fletcher d'une étendue de terre de 160 arpents de front sur cinq lieues de profondeur, mesure française, faisant partie de la seigneurie de la Petite-Nation.

Greffe de J.-A. Gray, notaire à Montréal, 17 janvier 1809.

8 février 1809.

Acte de foi et hommage de Robert Fletcher pour une partie du fief et seigneurie connue sous le nom de Petite-Nation.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 312.

19 mars 1810.

Acte d'union entre les créanciers de feu Robert Fletcher par lequel les cent soixante arpents de terre de front sur cinq lieues de profondeur acquis par le dit Fletcher sont remis et retrocédés à Joseph Papineau, "en satisfaction de ce qui lui restait dû sur le prix de la dite acquisition."

Greffe de J.-A. Gray, notaire à Montréal, 19 mars 1810.

2 mai 1817.

Acte de vente de Joseph Papineau, notaire, à Louis-Joseph Papineau, son fils, du fief et seigneurie de la Petite-Nation.

Greffe de Louis Guy, notaire à Montréal, 2 mai 1817.

24 avril 1818.

Acte de foi et hommage de Louis-Joseph Papineau, avocat à Montréal, pour le fief et seigneurie de la Petite-Nation.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 66.

31 juillet 1857.

Opinion de M. Jean-Thomas Taschereau, avocat, sur les titres de propriété du fief et seigneurie de la Petite-Nation.

Citée en partie dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XVI, pp. 134 et seq.

1er décembre 1860.

Cadastre de la seigneurie de la Petite-Nation, possédée par l'honorable Louis-Joseph Papineau, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 94).

Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastre du fief Plaisance, possédé par les représentants de feu l'honorable D.-B. Papineau, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 95).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE KAMOURASKA

15 juillet 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur de la Durantaye de "trois lieues de terre de front le long du fleuve Saint-

Laurent, savoir: deux lieues au-dessus de la rivière appelée Kamouraska et une lieue au-dessous, icelle comprise, avec deux lieues de profondeur dans les dites terres, ensemble les îlets étant au-devant des dites trois lieues... pour du tout jouir en fief, seigneurie, haute, moyenne et basse jusitce."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 30.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 23.

10 mai 1675.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France au sieur de la Durantaye le 15 juillet 1674.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 60.

30 novembre 1677.

Acte de foi et hommage d'Olivier Morel, écuyer, sieur de la Durantaye, pour son fief, justice et seigneurie de Kamouraska consistant en trois lieues de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, savoir deux lieues au-dessus de la rivière appelée Kamouraska et une lieue au-dessous.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 31.

5 novembre 1680.

Acte de vente d'Olivier Morel de la Durantaye et de Françoise Duquet, sa femme, à Charles Aubert de la Chesnaye de la terre, fief, seigneurie et justice de Kamouraska.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 5 novembre 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 octobre 1700.

Acte de vente de Charles Aubert de la Chesnaye à

Louis Aubert du Forillon et Barbe Leneuf de la Vallière, sa femme, de la terre, fief et seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 18 octobre 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 juillet 1713.

Acte de donation de Louis Aubert du Forillon et de Barbe Leneuf de la Vallière, sa femme, à Henry Hiché, marchand à Québec, de la terre, fief et seigneurie de Kamouraska, "pour la bonne amitié que le sieur et la dame du Forillon ont toujours porté et portent au sieur Hiché et à condition que le dit donataire promette et s'oblige d'épouser damoiselle Marguerite Le Gardeur, leur nièce."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 20 juillet 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 février 1723.

Acte de foi et hommage de Henry Hiché pour le fief et seigneurie de Kamouraska qu'il a reçu de Louis Aubert du Forillon et de Barbe Leneuf, son épouse, par acte de Chambalon, notaire à Québec, le 20 juillet 1713.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 28.

8 mai 1723.

Aveu et dénombrement de Henry Hiché, donataire entre vifs de Louis Aubert du Forillon et de dame Marie Leneuf de la Vallière, sa femme, pour le fief et seigneurie de Kamouraska.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 79.

15 septembre 1723.

Acte de vente de Henry Hiché et Marie-Marguerite

Le Gardeur de Saint-Pierre, sa femme, à Louis-Joseph Morel de la Durantaye et Elisabeth Bécard, sa femme, de la seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 15 septembre 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 août 1727.

Acte de vente de Henry Hiché aux Dames de l'Hôpital-général de Québec de la seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Jean-Claude Louet, notaire à Québec, 23 août 1727. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 novembre 1757.

Acte de vente de Marie-Catherine Morel de la Durantaye et François Gagnon, son mari, à Jean-Baptiste Decharnay du cinquième de la seigneurie de Kamouraska à eux appartenant.

Greffe de Joseph Dionne, notaire à Sainte-Anne de la Pocatière, 2 novembre 1757.

20 janvier 1758.

Acte de vente d'André Morel de la Durantaye à Jean-Baptiste Decharnay du cinquième à lui appartenant dans la seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Joseph Dionne, notaire à Sainte-Anne de la Pocatière, 20 janvier 1758.

20 janvier 1758.

Acte de vente de Charles Morel de la Durantaye à Jean-Baptiste Decharnay du cinquième à lui appartenant dans la seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Joseph Dionne, notaire à Sainte-Anne de la Pocatière, 20 janvier 1758.

10 mai 1758.

Acte de vente de Louis-Joseph Morel de la Durantaye au sieur Jean-Baptiste Decharnay de tous ses droits et prétentions en qualité d'aîné dans le fief et seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 10 mai 1758.

6 novembre 1758.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Decharnay, notaire royal, propriétaire pour moitié au total du fief et seigneurie de Kamouraska et pour trois cinquièmes en l'autre moitié aussi au total du dit fief et seigneurie, faisant aussi pour Philippe Damours de Plaines, propriétaire pour un cinquième en l'autre moitié au total du dit fief par représentation de feue dame Madeleine Morel de la Durantaye, sa mère, et pour Charles Morel de la Chaussée, aussi propriétaire pour un cinquième en la dite autre moitié au total du dit fief comme héritier pour le dit cinquième de feu Joseph Morel de la Durantaye, son père.

Fois et hommages, régime français, cahier no 3, folio 61.

8 mai 1765.

Acte de vente de Brigitte Morel de la Durantaye et de François Morel de la Chaussée à Marie-Louise Quercy, veuve de Jean-Baptiste Decharnay, de leurs parts et portions dans le fief et seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Joseph Dionne, notaire à Sainte-Anne de la Pocatière, 8 mai 1765.

9 mars 1770.

Acte de vente d'Ignace Noël à Marie-Louise Quercy, veuve de Jean-Baptiste Decharnay, de ses parts et portions dans la seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Louis Saint-Aubin, notaire à Kamouraska, 9 mars 1770.

4 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Magnan, de Québec, tant au nom et comme fondé de procuration de dame veuve Decharnay, sa belle-mère, dame et propriétaire de la moitié du fief et seigneurie de Kamouraska, qu'en son nom comme ayant épousé Marie-Louise Decharnay, seigneur et propriétaire d'un quart de la dite seigneurie, et aussi pour acquitter demoiselle Decharnay de Verville, sa belle-soeur, dame et propriétaire de l'autre quart, pour le susdit fief et seigneurie de Kamouraska.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 333.

22 janvier 1790.

Acte de cession et transport de Marie-Louise de Quercy, veuve de Jean-Baptiste Decharnay, à Paschal-Jacques Taché, son gendre (par son mariage avec Marie-Louise Decharnay, sa fille unique, veuve en premières noces de Jean-Baptiste Magnan) de sa part afférente dans le fief et seigneurie de Kamouraska.

Greffe de Charles Voyer, notaire à Québec, 22 janvier 1790. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1827-1828.

Papier-terrier de la seigneurie de Kamouraska dressé par le notaire François Letellier, de la Rivière-Ouelle.

Pièce conservée aux Archives Judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

25 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie de Kamouraska, appartenant à Jacques-Vinceslas Taché et L.-Ivanhoë Taché, *et*

al, clos le 25 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 83).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DES ILES BEAUREGARD

17 août 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur André Jarret, sieur de Beauregard, demeurant en la seigneurie de Verchères, de "trois petites îles dont l'une est au-devant du bout de la seigneurie du sieur de Verchères, en montant, et les deux autres étant sur la ligne qui regarde les îles appartenantes au sieur de Grandmaison, pour d'icelles en jouir et disposer par lui, ses hoirs et ayants-cause à l'avenir en tout droit de fief et seigneurie."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 45.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 5.

10 mai 1675.

Arrêt de Sa Majesté qui confirme la concession faite par le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général en Canada, au sieur Jarret de Beauregard, le 17 août 1674.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 60.

23 juillet 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot qui, dans les contestations entre la dame de Verchères et le sieur Desjordy, décide que les deux îles, l'une appelée l'île aux Prunes et l'autre l'île Longue, qui ne fait qu'une même île avec celle

qu'on appelle l'île Lussier, demeureront aussi en propriété aux enfants d'André Jarret. Défenses faites au sieur Desjordy de les y troubler.

Ordonnances des Intendants, cahier no 2, folio 74.

30 janvier 1723.

Acte de foi et hommage de Joseph Tétro dit Ducharme, habitant, demeurant aux îles Bouchard, au nom et comme ayant épousé Anne Jarret, fille et héritière de feu André Jarret dit Beauregard, son père, pour un quart dans la moitié du fief des îles Beauregard, comme étant aux droits de Louis et Joseph Jarret, aussi enfants et héritiers de feu André Jarret, leur père, pour un quart chacun, dans la moitié du dit fief, comme tuteur de Jean-Baptiste et de Marie Jarret, enfants de François Jarret, qui était héritier du dit André Jarret, son père, pour moitié du dit fief comme fils aîné, et encore comme ayant pouvoir de Vincent Jarret, aussi fils et héritier de feu André Jarret, pour un quart dans la moitié du dit fief, pour le dit fief des îles Beauregard concédé au sieur André Jarret dit Beauregard par M. de Frontenac, le 17 août 1674.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 8.

7 novembre 1736.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, fondé de procuration de Joseph Tétro dit Ducharme, habitant des îles Bouchard, tant au nom de mari d'Anne Jarret de Beauregard, fille et héritière de feu André Jarret de Beauregard, pour un quart dans la moitié du fief vulgairement nommé les îles Beauregard, que comme étant aux droits de Louis et Joseph Jarret, aussi enfants et héritiers du dit André Jarret pour un

quart dans la dite moitié de fief, et au nom de tuteur de Jean-Baptiste et Marie Jarret, enfants et héritiers de François Jarret, fils aîné et héritier du dit André Jarret, et ayant au dit nom la moitié du dit fief, et encore comme ayant pouvoir de Vincent Jarret, fils et héritier du dit André Jarret pour un quart dans la moitié du dit fief, pour le susdit fief et seigneurie des îles Beauregard.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 510.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE SAINT-PIERRE

2 septembre 1674.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France, au sieur Pierre Salvaye de Trémont des îles Saint-Pierre. En fief et seigneurie.

Mentionné dans les actes de foi et hommage du 12 janvier 1737 et du 25 octobre 1831.

10 mai 1675.

Acte de confirmation de Sa Majesté de la concession accordée par M. le comte de Frontenac à Pierre Salvaye de Trémont le 2 septembre 1674.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 60.

23 octobre 1676.

Acte de foi et hommage de Pierre Salvaye de Trémont pour le fief et seigneurie de l'île Saint-Pierre.

Mentionné dans une pièce subséquente.

12 janvier 1737.

Acte de foi et hommage de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire royal, fondé de pouvoir d'Antoine

Salvaye, sieur de Trémont, tant en son nom comme fils et héritier de feu Pierre Salvaye, son père, que comme donataire entre vifs de défunte Catherine Le Roy au jour de son décès veuve de Pierre Salvaye, que comme étant aux droits de Pierre Salvaye, son frère aîné, le dit sieur Antoine Salvaye aux dits noms propriétaire du fief et seigneurie de Saint-Pierre, consistant en une île qui est au-dessous de l'île Saint-Ignace d'environ quinze arpents de long et de quatre à cinq de large avec deux petits îlets, laquelle île et seigneurie fut concédée à feu Pierre Salvaye par M. de Frontenac le 2 septembre 1674.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 191.

21 mars 1737.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Dulaurent, fondé de pouvoir d'Antoine Salvaye de Trémont, tant en son nom comme fils et héritier de feu Pierre Salvaye, son père, que comme donataire entre vifs de Catherine Le Roy, veuve du dit Pierre Salvaye, que comme étant aux droits de Pierre Salvaye, son frère aîné, pour le fief et seigneurie de l'île Saint-Pierre.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 532.

24 mars 1830.

Acte de vente de Pierre Beaugrand dit Champagne à Charles Alexander Forneret, notaire, du fief et seigneurie de l'île Saint-Pierre.

Greffe de Jean-Baptiste Chalut, notaire, 24 mars 1830.

7 avril 1831.

Acte de vente de Charles Alexander Forneret à Pierre

Beaugrand dit Champagne du fief et seigneurie de l'île Saint-Pierre.

Greffe de Jean-Baptiste Chalut, notaire, 7 avril 1831.

20 avril 1831.

Jugement de la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal qui confirme le titre de Charles Alexander Forneret à la propriété de l'île Saint-Pierre.

Archives judiciaires de Montréal.

25 octobre 1831.

Acte de foi et hommage de Pierre Beaugrand dit Champagne, cultivateur, de Saint-Joseph-de-Lanoraie, pour le fief et seigneurie de l'île Saint-Pierre.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 399.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief et seigneurie des îles Saint-Pierre, possédé par François Boucher et Léon Ferland, pour 2/3 et Louis Roch, pour 1/3, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 66).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA POINTE A L'ORIGNAL

27 novembre 1674.

Acte de concession de la Compagnie des Indes Occidentales à M. Provost, major de Québec, "de la continuation de terre non concédée au lieu de la Pointe à l'Orignal, au-dessus de Montréal, de l'étendue de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, avec droit de pêche, chasse et traite avec les Sauvages et propriété des lacs et rivières, mines et minières qui s'y trouveront pour par lui, ses

hoirs et ayant cause jouir à perpétuité de la dite concession en toute propriété et seigneurie, sans justice..."

Tiré de l'acte de foi et hommage de Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Longueuil, du 26 janvier 1781.

4 juillet 1750.

Lettre du baron de Longueuil au ministre:

"Je prends la liberté d'adresser à Votre Grandeur copie collationnée d'un brevet de concession accordé en 1674 au S. Prevost, mon autheur, par la Compagnie des Indes Occidentales, d'un terrain en Canada scitué au dessus de Montréal, de deux lieues de front sur pareille profondeur, pour y former une seigneurie et y placer des habitants pour l'augmentation de la culture des terres de la colonie; cet endroit qui fait partie des biens de mon épouze est la dernière des seigneurie qui ont esté concedées en ce pays il y a esté aussi le dernier à s'établir, et c'en a esté que depuis l'année dernière qu'ayant trouvé plusieurs habitants disposés à prendre des terres que j'ay formé le dessein d'y faire commancer les établissements nécessaires par la bâtisse de moulin à bled et à scie que je conte y faire faire et qui font les objets les plus capables d'engager les habitants à la culture des concessions qui leur sont données et à resider dans le lieu; de mon côté j'y ay aussi fait commancer un domaine afin de mettre en valeur le titre qui m'en accorde au nom du. S. Prevost la possession et jouissance à perpétuité. Quoi que j'en ignore pas, Monseigneur, que Sa Majesté ait ratiffié en général toutes les concessions données par la Compagnie des Indes en ce pays cy, je serois neantmoins très flatté que Votre Grandeur voulut bien m'accorder la grâce de me procurer de Sa Majesté une ratification particuliere de celuy du S. Provost à mon nom suivant la copie collationnée cy jointe,

et dy vouloir bien faire insérer outre le droit de pesche, chasse et traitte avec les Sauvages dans l'étendue du terrain celuy de haute moyenne et basse justice qui y a esté obmis, et qui est attaché à toutes les autres concessions de seigneuries données par le Roy dans cette colonie.

"J'ose esperer de vos bontés, Monseigneur, que vous ne me refuserés pas cette grâce surtout si Votre Grandeur veut bien l'appliquer aux pertes que les incursions des aniers Iroquois m'ont occasionnées dans ma seigneurie de Soulange, ou ils ont brulés et ravagés tous mes établissements ainsy que ceux de plusieurs de mes habitants pendant la derniere guerre avec les Anglais, et en ce que je ne demande d'ailleurs qua estre par mon titre à l'instar de tous les autres seigneurs de la colonie."

Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 96, folio 121. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne, chevalier de Longueuil, membre du Conseil législatif de Sa Majesté, pour le fief et seigneurie de la Pointe-à-l'Orignal "appartenant à la succession de feue dame Geneviève Joybert de Soulanges, sa mère, comme lui étant échu de celle de Mr Crerot, son oncle maternel dont elle était seule héritière."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 32.

25 février 1781.

Aveu et dénombrement de Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne, chevalier de Longueuil, membre du Conseil législatif de Sa Majesté, pour le fief et seigneurie de la Pointe-à-l'Orignal.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 1, folio 464.

24 mai 1796.

Acte de vente de l'honorable Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Longueuil, conseiller législatif et exécutif, à Nathanaël Hazard Tredwell, de la ville de Montréal, du fief et seigneurie de la Pointe-à-l'Orignal, "au-dessus de la ville de Montréal et dépendante de la province du Haut-Canada".

Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 24 mai 1796. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 novembre 1824.

Acte de vente de Nathanaël Hazard Tredwell à Charles Platt Tredwell du fief et seigneurie de la Pointe-à-l'Orignal.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 12 mars 1827.

12 mars 1827.

Acte de foi et hommage de Charles Platt Tredwell pour le fief et seigneurie de la Pointe-à-l'Orignal.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 117.

FIEF ET SEIGNEURIE DE ROQUETAILLADE

22 avril 1675.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Pierre Godefroy, sieur de Roquetaillade, des "terres qui sont le long du fleuve St-Laurent, contenantes demie lieue ou environ de front, à prendre depuis ce qui est concédé au sieur Godefroy, son

père, au-dessus des Trois-Rivières, en montant jusques aux terres de la seigneurie de Nicolet, avec trois lieues de profondeur, pour du tout jouir par lui en titre de fief, seigneurie et justice."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 152.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 83.

7 juin 1723.

Acte de foi et hommage de René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, pour le fief de Roquetaillade.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 72.

8 juin 1723.

Aveu et dénombrement de René Godefroy de Tonnancour, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, pour le fief et seigneurie de Roquetaillade.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 94.

6 mars 1773.

Acte de vente de Jacques Perreault, négociant à Québec, au nom et comme procureur des personnes énoncées au dit acte, à Jean Drouet de Richerville de quatre parts et portions de terre en fief et seigneurie sises et situées dans les fiefs Godefroy et Roquetaillade, savoir douze arpents et six chaînes de front dans le fief Godefroy sur trois lieues de profondeur, de plus vingt arpents trois chaînes trois pieds et six pouces de terre de front dans le fief de Roquetaillade sur la même profondeur de trois lieues.

Greffe de Paul Dielle, notaire, aux Trois-Rivières, 6 mars 1773.

10 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jean Drouet, sieur de Richerville, pour partie du fief et seigneurie de Roquetaillade.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 133.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy de Tonnancour pour partie du fief et seigneurie de Roquetaillade.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 197.

27 septembre 1803.

Acte de vente de Louis-René Labadie de Tonnancour, tant en son nom que comme chargé de pouvoir de l'honorable Paul-Roch de Saint-Ours et de dame Marguerite-Madeleine de Tonnancour, veuve de Thomas Prendergast, à Jean-Baptiste Lozeau, de chacun un huitième dans un cinquième du fief de Roquetaillade.

Greffe de J.-B. Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 27 septembre 1803.

12 juin 1804.

Acte de vente de dame Charlotte Heney, veuve de Pierre-André Godefroy de Tonnancour, épouse en secondes noces de Henry Blackstone, dont elle est séparée de biens et de corps, à Jean-Baptiste Lozeau de tous les droits, parts et portions appartenant à ses enfants mineurs dans le fief de Roquetaillade.

Greffe de J.-B. Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 12 juin 1804.

18 mars 1806.

Acte de vente de Marie-Anne Godefroy de Saint-Paul, veuve de Joseph Jutras, et d'Antoine Jutras et Marie-Anne Jutras, ses enfants mineurs, à Jean-Baptiste Lozeau

de tous leurs droits et prétentions dans le fief de Roquetaillade.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire aux Trois-Rivières, 18 mars 1806.

14 avril 1806.

Acte de vente d'Antoine Duguay dit Duplessis et Marguerite Buisson, sa femme, à Jean-Baptiste Lozeau de tous les droits, parts et portions qui appartiennent au dit Duguay dit Duplessis dans le fief de Roquetaillade pour lui être échus de la succession de dame Madeleine Saint-Paul et Jacques Duplessis, ses père et mère.

Greffe de Charles Pratte, notaire, 14 avril 1806.

20 septembre 1806.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lozeau pour le fief et seigneurie de Roquetaillade.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 283.

25 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Joseph Lozeau, demeurant à la Baie-du-Febvre, au nom et comme tuteur de Marie-Josephte et Louise Lozeau, filles mineures de feu Jean-Baptiste Lozeau et de Marie-Angèle Triganne Laflèche, leur père et mère, pour le fief et seigneurie de Roquetaillade.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 139.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Roquetaillade, possédée par dame Charlotte Mathilda Hart, épouse de C.-E. Belle, écuyer, pour ½, et dame Sara Dorothée Hart, veuve de feu N.-H. Désilets, écuyer, pour ½, fait le 24 janvier

1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 67).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE PEIRAS, MITIS OU MÉTIS

6 mai 1675.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste de Peiras, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de "deux lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent, du costé du sud, à prendre du milieu de la largeur de la rivière appelée Mitis qui s'appellera désormais la rivière..., en descendant le d. fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble les trois isles appelées Saint-Barnabé." En fief, seigneurie et justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 73.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 148.

12 mai 1677.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession en fief et seigneurie faite à M. de Peiras par M. de Frontenac le 6 mai 1675.

Mentionné dans une pièce subséquente.

27 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Louis Lambert, marchand à Québec, au nom et comme fondé de pouvoir d'Elisabeth de Peiras, sa belle-mère, veuve de feu Nicolas Pinguet de Targis, capitaine de milice à Québec, seule et unique héritière de feu Jean-Baptiste de Peiras, conseiller au

Conseil Supérieur, et en cette qualité propriétaire du fief Mitis concédé au dit sieur de Peiras par M. de Frontenac le 6 mai 1675.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 101.

28 juin 1724.

Aveu et dénombrement de Louis Lambert, marchand à Québec, fondé de procuration d'Elisabeth de Peiras, sa belle-mère, veuve de Nicolas Pinguet de Targis et unique héritière de Jean-Baptiste de Peiras, pour le fief et seigneurie de Mitis.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 157.

29 mai 1802.

Acte de vente d'Antoine Joubin dit Boisvert et Madeleine Pinguet, sa femme, faisant pour les héritiers du feu sieur Charles Lambert, à Mathew McNider du fief et seigneurie de Mitis.

Greffe de Charles Voyer, notaire à Québec, 29 mai 1802. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juillet 1802.

Acte de foi et hommage de Mathew McNider pour le fief et seigneurie de Métis ou Mitis.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 244.

3 mars 1820.

Proposition of lease of Great Mitis to William Price, Esq.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juin 1821.

Acte de foi et hommage de John McNider pour le fief et seigneurie de Métis ou Mitis.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 95.

16 décembre 1822.

Remarks and Query's submitted to Mr. Christie and Mr. Moquin about Mitis.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 août 1829.

Inventaire du mobilier trouvé en la seigneurie de Mitis, dépendante de la communauté qui a existé entre feu John McNider, écuier, et dame Angélique Stuart, sa veuve.

Greffe de R.-G. Belleau, notaire à Québec, 21 août 1829. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 août 1829.

Procès-verbal de vente de partie du mobilier dépendant de la communauté de biens qui a été entre feu John McNider, écuier, et dame Angélique Stuart, sa veuve, trouvé en la seigneurie de Mitis.

Greffe de R.-G. Belleau, notaire à Québec, 24 août 1829. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 1830.

Questions posées par MM. Elzéar Bédard et Henry Black, avocats, à M. Adam McNider au sujet de la seigneurie de Mitis.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 1830.

Questions posées par MM. Elzéar Bédard et Henry

Black, avocats, à M. Adam (?) MacNider au sujet de la seigneurie de Mitis.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

31 août 1830.

Arbitration bond between Adam Lymburner McNider, of the city of Montreal, as well for himself as in his quality of tutor to his minor children, Charles William Ross, of the city of Quebec, acting for himself as in his quality of tutor to his minor children, and Angelica Ross, also of the city of Quebec, widow of the late John Graddon, for herself as in his quality of tutrix to her minor children (about the seigniory of Mitis).

Greffe de William de Léry, notaire à Québec, 31 août 1830. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 octobre 1830.

Réponses de Charles-W. Ross aux questions posées par MM. Elzéar Bédard et Henry Black au sujet de la seigneurie de Mitis.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Octobre 1830.

Réponses de M. Adam McNider aux questions posées par MM. Elzéar Bédard et Henry Black au sujet de la seigneurie de Mitis.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 octobre 1830.

Dépôt d'un rapport de sentence arbitrale sur l'indemnité à être payée par la succession de feu John McNider à la communauté d'entre lui et son épouse feue A. Stuart, par Henry Black et Elzéar Bédard, avocats et procureurs.

Greffe de William de Léry, notaire à Québec, 28 oc-

tobre 1830. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 août 1831.

Dépôt de rapport de sentence arbitrale par Henry Black et Elzéar Bédard, avocats et arbitres (seigneurie de Mitis).

Greffe de William de Léry, notaire à Québec, 6 août 1831. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 septembre 1858.

Cadastre abrégé de la seigneurie de Peiras ou Mitis, appartenant à Archibald et David Ferguson, clos le 11 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 97).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DU BIC

6 mai 1675.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France, à Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, "de deux lieues de terres de front le long du fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, à prendre du milieu de la largeur de la rivière appelée Mitis et qui s'appellera dorénavant la rivière Hatée, en montant le dit fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble l'île du Bic qui est vis-à-vis, avec le droit de chasse, comme celui de traite avec les Sauvages." En tout droit de fief, seigneurie et justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 13.

10 mai 1676.

Acte de confirmation par Sa Majesté du titre de concession accordée à Charles Denys de Vitré par M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, le 6 mai 1675.

Mentionné dans une pièce subséquente.

3 septembre 1686.

Traité entre Charles Denys de Vitré et Jean Gagnon pour l'exploitation de la seigneurie du Bic. Gagnon s'engage à prendre la terre du Bic avec ses circonstances et dépendances pour et pendant l'espace de vingt années, le tout à moitié de profit tant de la traite que de toutes autres choses généralement quelconques.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 3 septembre 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 novembre 1688.

Acte de vente de Charles Denys de Vitré à Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois, de Québec, de la terre et seigneurie du Bic. Aux charges, clauses et conditions portées par le titre de concession.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 13 novembre 1688. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 avril 1771.

Bail de dame Marie-Anne l'Estringuan de Saint-Martin, veuve d'Ignace Aubert, écuyer, sieur de la Chesnaye, et dame d'Albergatti, sa fille, à David Allgeo, de la seigneurie du Bic pour quinze années à expirer le 1er mai 1786.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 19 avril 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 septembre 1773.

Procès-verbal de chaînage de l'arpenteur Plamondon pour établir les bornes des seigneuries du Bic et de Rimouski: "Mon au pignon (opinion) est que la dite rivière autrefoy nommé métise a ettez depuis nommer Rimousky puisqu'il est dit par le titre rivière métisse ou des îles St-Barnabé et que les dites îles sont visavy de la dite rivière Rimousky et non de la rivière Attez."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Le Bic: les étapes d'une paroisse* par M. l'abbé Joseph-D. Michaud, vol. I, p. 287.

12 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Michel Berthelot d'Artigny, avocat et notaire, fondé de procuration de damoiselle Charlotte Aubert, veuve d'Albergatti Veza, pour le fief et seigneurie du Bic.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 24.

25 septembre 1788.

Acte de donation de dame Charlotte Aubert, veuve du comte et marquis d'Albergatti Veza, à Charles Thomas, avocat, son gendre, et Charlotte d'Albergatti Veza, sa fille, épouse du dit Albergatti Veza, du fief et seigneurie du Bic.

Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 25 septembre 1788. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 octobre 1791.

Acte de vente de Charles Thomas, demeurant aux Trois-Rivières, autorisé de dame Charlotte d'Albergatti, son épouse, à Henry Cull, négociant à Québec, du fief et seigneurie du Bic.

Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 12

octobre 1791. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 juin 1801.

Acte de transport de Henry Cull, négociant à Québec, à Azariah Pritchard, du district de Gaspé, présentement à Québec, du fief et seigneurie du Bic.

Greffe de Jacques Voyer, notaire à Québec, 27 juin 1801. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 octobre 1822.

Contrat d'échange entre Azariah Pritchard, du district de Gaspé, maintenant résidant à Québec, et Archibald Campbell, notaire du Roi à Québec, de la seigneurie du Bic pour certains terrains à Québec.

Greffe de Jacques Voyer, notaire à Québec, 18 octobre 1822. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 mai 1823.

Acte de foi et hommage d'Archibald Campbell, notaire du Roi, demeurant à Québec, pour le fief et seigneurie du Bic.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 106.

16 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie du Bic, appartenant à William Darling Campbell, clos le 16 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 92).

Archives de la province de Québec.

NOTE — On peut consulter sur la seigneurie du Bic l'ouvrage en deux volumes de M. l'abbé Joseph-D. Michaud : *Le Bic : les étapes d'une paroisse.*

FIEF ET SEIGNEURIE DU FORT FRONTENAC

13 mai 1675.

Acte de concession de Sa Majesté à Robert Cavelier de la Salle de "la propriété du fort appelé de Frontenac et quatre lieues de pays adjacent à compter deux mil toises pour chacune lieue le long des lacs et rivières audessus et audessous du dit fort, et d'une demie lieue ou mil toizes audedans des terres, les îles nommées Gan8nk8esnot et Ka8enesgo et les isles adjacentes avec le droit de chasse et de pesche dans le dict lac Ontario et rivières circonvoisines, le tout en tiltre de fief et en toute seigneurie et justice..."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 57.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 29.

FIEF ET SEIGNEURIE DES MONTS-PELÉS

3 juin 1675.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Pierre Duquet, sieur de la Chesnaye, des "terres qui sont le long du fleuve Saint-Laurent, du côté du nord, à prendre à la moitié des Mont-Pellés jusques à dix arpents au-dessous de la rivière aux Mouches, icelle comprise, en descendant le dit fleuve, le tout contenant trois lieues de front ou environ avec deux lieues de profondeur dans les dites terres, pour du tout jouir par lui en titre de fief, seigneurie et justice..."

Déposé pour minute en l'étude du notaire Louis

Chambalon, à Québec, le 26 octobre 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 août 1733.

Acte de donation de Jean-Baptiste Maranda dit Latourelle et Catherine-Angélique la Chesnaye Duquet, son épouse, à la communauté des Dames Religieuses de la Miséricorde de Jésus établies en l'Hôpital général de Québec d'un fief au lieu nommé les Mont Pelées d'une lieue de front sur trois lieues de profondeur, la présente donation faite parce que les donateurs se voient dans un âge fort avancé qui ne leur permet plus de travailler pour gagner leur vie et que le peu de biens qu'ils ont n'est point suffisant par ses revenus pour les nourrir et entretenir tant en santé qu'en maladie le reste de leurs jours, étant au surplus abandonnés de tous leurs parents et amis.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 8 août 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE NACHOUAH OU SOULANGES (Acadie)

12 octobre 1676.

Acte de concession de MM. de Frontenac et Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre de Joybert, écuier, sieur de Soulanges et de Marson, major de Pentagoüet et commandant des forts de Gemeseik et de la Rivière Saint-Jean, "du lieu appelé Nachoüach que l'on appellera à l'advenir Soulange sur la rivière Saint-Jean, contenant deux lieues de front de chaque costé de la d. rivière et deux lieues de proffondeur

dans les terres aussy de chaque costé,'' en fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folios 10 et 11.

29 mai 1680.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Pierre de Joybert, écuier, sieur de Soulanges et de Marson, le 12 octobre 1676.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

SEIGNEURIE DE GEMESEIK
(Acadie)

16 octobre 1676.

Acte de concession de MM. de Frontenac et Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre de Joybert, écuier, sieur de Soulanges et de Marson, major de Pentagoüet et commandant des forts de Gemeseik et de la rivière Saint-Jean, du ''fort de Gemeseik, avec une lieue de chaque costé du d. fort faisant deux lieues de front, la devanture de la rivière et les isles et islets qui y sont et deux lieues de profondeur dans les terres,'' en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folios 12 et 13.

29 mai 1680.

Acte de confirmation de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Duchesneau à Pierre de Joybert, écuyer, sieur de Soulanges et de Marson, le 16 octobre 1676.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

SEIGNEURIE DE CHIGNECTOU OU DE BEAUBASSIN (Acadie)

24 octobre 1676.

Acte de concession de Sa Majesté à Michel Leneuf de la Vallière du lieu nommé Chignectou par les Sauvages et en français Beaubassin, situé au fond de la baie Française, avec l'étendue de cinq lieues de tout côté, du lieu et futur manoir de Beaubassin, soit dix lieues carrées. En propriété, fief, seigneurie, moyenne et basse justice.

Mentionné dans l'acte de confirmation du 2 juin 1705.

2 juin 1705.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Michel Leneuf de la Vallière le 24 octobre 1676: "le lieu nommé Chignictou par les Sauvages, et en français Beaubassin situé au pays de l'Acadie, au fond de la Baye Française avec l'étendue de cinq lieues de France de tous côtés du lieu et manoir seigneurial du d. Beaubassin en tirant de l'est nord-est à l'ouest sud-ouest et du nord nord-ouest au sud sud-est qui feront dix lieues en carré, pour en jouir par le d. sieur de la Vallière, ses hoirs et ayant cause en toute propriété, fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice..."

Archives publiques du Canada, série B., vol. 27-2, p. 314. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

NOTE — A consulter sur les efforts tentés par M. Leneuf de la Vallière pour établir sa seigneurie de Beau-

bassin, l'ouvrage de Rameau, *Une colonie féodale en Amérique,* tome 1er, p. 169.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ISLET A LA PEAU OU RHÉAUME

16 mars 1677.

Acte de concession de M. de Frontenac, gouverneur en Canada, à damoiselle Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe, "d'une demye lieue de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre depuis celles qui appartiennent au sieur St-Denis, son père, en remontant le dit fleuve, avec deux lieues de profondeur," en fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, p. 16, et Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 68.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 44.

5 juillet 1677.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, à damoiselle Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe, "d'une demye lieue de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre depuis celles qui appartiennent au sieur St-Denis, son père, en remontant le dit fleuve, avec deux lieues de profondeur," en fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice (1).

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, p. 17, et Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 70.

(1) C'est la même concession que la précédente datée du 16 mars 1677.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 45.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à la damoiselle Marie-Anne Juchereau, veuve du sieur de la Combe, par MM. de Frontenac et Duchesneau les 16 mars 1677 et 5 juillet 1677.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

3 mars 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Ruette d'Auteuil, sieur de la Malottière, faisant tant en son nom comme fils et héritier de Marie-Anne Juchereau, sa mère, pour un cinquième dans la moitié de la moitié du fief nommé L'Islet à la Peau, que comme fondé de procuration de François-Madeleine Ruette d'Auteuil et de Monceaux, son père, propriétaire pour moitié du dit fief, faisant aussi pour ses frères et soeurs héritiers chacun pour un cinquième dans la moitié de la dite moitié de fief, lequel avait été concédé les 16 mars et 5 juillet 1677 conjointement à la dame Juchereau.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 54.

5 mars 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Ruette d'Auteuil, sieur de la Malottière, pour le fief de L'Islet à la Peau.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 39.

9 juillet 1767.

Acte de transaction entre Charles Daneau de Muy et Madeleine de Muy, épouse et procuratrice de Jacques-Philippe de L'Isle, et le sieur Charles Rhéaume, par lequel

les dits sieur et damoiselle de Muy conviennent que la seigneurie de L'Islet à la Peau sera et appartiendra à l'avenir et à perpétuité au dit sieur Charles Rhéaume.

Greffe de Pierre Mezière, notaire à Montréal, 9 juillet 1767.

1771.

Liste des tenanciers du fief et seigneurie de L'Islet à la Peau.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 mai 1781.

Acte de vente de Nicolas Rhéaume, fils aîné, et Charles Noël Rhéaume, au sieur Alexis Rhéaume de tous les droits, parts et portions qu'ils peuvent avoir et prétendre dans le fief et seigneurie de L'Islet à la Peau.

Greffe de J.-A. Gray, notaire à Montréal, 9 mai 1781.

19 mai 1781.

Acte de vente de Joseph Sanguinet, au nom et comme ayant épousé Marguerite Rhéaume, à Alexis Rhéaume d'une neuvième à lui appartenant dans la seigneurie de L'Islet à la Peau.

19 mai 1781.

Greffe de J.-A. Gray, notaire à Montréal, 19 mai 1781.

Acte de vente d'Ignace Pillet, au nom et comme curateur des sieurs Guillaume McCarthy, époux de Reine Rhéaume, et Jean Bell, époux d'Angélique Rhéaume, au sieur Alexis Rhéaume de deux neuvièmes dans le fief et seigneurie de L'Islet à la Peau.

Greffe de J.-A. Gray, notaire à Montréal, 19 mai 1781.

19 mai 1781.

Acte de vente de Pascal Pillet, au nom et comme tuteur aux enfants mineurs issus de son mariage avec feue Charlotte Rhéaume, au sieur Alexis Rhéaume du

neuvième à eux appartenant dans le fief et seigneurie de L'Islet à la Peau.

Greffe de J.-A. Gray, notaire à Montréal, 19 mai 1781.

31 mai 1781.

Acte de foi et hommage d'Alexis Rhéaume, du district de Montréal, seigneur et propriétaire de la moitié et sept neuvièmes dans le fief et seigneurie de L'Islet à la Peau, et Amable Rhéaume, aussi seigneur et propriétaire d'un neuvième dans la même seigneurie, dont le dernier neuvième appartient à Simon Sanguinet, comme ayant épousé Thérèse Rhéaume, qui ne se présente point, tous héritiers de Charles-Auguste Rhéaume, leur père, propriétaire du dit fief et seigneurie de L'Islet à la Peau.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 41.

20 avril 1786.

Acte d'abandonnement d'Alexis Rhéaume et Marie-Luce Orilliat, sa femme, en faveur de Guillaume Goodall, de la moitié et sept neuvièmes dans la moitié de la seigneurie de L'Ilet à la Peau.

Greffe de Pierre Mezière, notaire à Montréal, 20 avril 1786.

28 juin 1790.

Acte de vente de Guillaume Goodall aux noms qu'il agit à Ignace Aubert de Gaspé de huit neuvièmes au total de la seigneurie de L'Islet à la Peau.

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 28 juin 1790.

23 septembre 1790.

Acte de vente d'Amable Rhéaume à Ignace Aubert de Gaspé des droits successifs paternels à lui échus par le décès de Charles-Auguste Rhéaume dans le fief et seigneurie de L'Islet à la Peau.

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 23 septembre 1790.

19 mars 1832.

Acte de foi et hommage de William Power, avocat, fondé de procuration de Catherine Tarieu de Lanaudière, veuve de l'honorable Ignace Aubert de Gaspé, pour le fief et seigneurie de L'Islet à la Peau.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 415.

3 février 1859.

Cadastre de la seigneurie Rhéaume ou Islet-à-la-Peau, appartenant à Philippe Aubert de Gaspé *et al,* clos le 3 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 77).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ISLET SAINT-JEAN

17 mai 1677.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Geneviève Couillard, fille de Louis Couillard, d'"'une lieue de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent du costé du sud, à commencer depuis les deux lieues réservées pour Noël Langlois en remontant le d. fleuve, tirant vers ce qui appartient à la damelle. veuve Amiot, avec deux lieues de proffondeur dans les terres, et outre un islet estant dans le d. fleuve vis-à-vis de la d. lieue de quatre à cinq arpens ou environ." En titre de fief et seigneurie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 39.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 374.

20 mai 1677.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, à Geneviève Couillard, fille de Louis Couillard, d'une seigneurie d'une lieue de front (1).

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 39.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 374.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Geneviève Couillard par MM. de Frontenac et Duchesneau les 17 mai 1677 et 20 mai 1677.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

8 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay, lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, pour le fief de L'Islet Saint-Jean, le dit Couillard de Lespinay faisant tant pour lui que pour les sieurs Louis et Jacques Couillard, ses frères, propriétaires chacun pour un tiers dans le dit fief de L'Islet Saint-Jean, comme héritiers de Geneviève Couillard, leur soeur, à son décès veuve de Denis, sieur Dutertre, décédée sans enfants.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 123.

27 avril 1732.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, faisant tant pour lui que pour les sieurs Louis

(1) C'est la même concession que la précédente signée par M. de Frontenac le 17 mai 1677.

Couillard, fils aîné de feu Louis Couillard, son frère, et François, Joseph, Jean-Baptiste, Paul, Antoine et Louis Couillard, et demoiselles Elisabeth, Marie-Geneviève et Marie-Anne Couillard, tous enfants du dit feu Louis Couillard et ses héritiers, et encore pour le sieur Jacques Couillard, son frère, le dit Jean-Baptiste Couillard et le dit feu Louis Couillard et Jacques Couillard, propriétaires chacun pour un tiers dans le fief vulgairement nommé L'Islet Saint-Jean, comme héritiers de feu demoiselle Geneviève Couillard, leur soeur, à son décès veuve du sieur Dutertre.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 367.

18 juin 1829.

Souffrance jusqu'à son âge de majorité accordée par sir James Kempt à Olivier-Eugène Casgrain, âgé de dix-sept ans, représenté par Charles-Eusèbe Casgrain, son tuteur, pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre à Sa Majesté pour le fief et seigneurie de L'Islet Saint-Jean.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 242.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Joseph et Gabriel Aubut, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 1ère partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Olivier-Eugène Casgrain, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 2ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Joseph-Edouard Couillard Després et Joseph-N. Martin, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 3ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Angèle Caron *et al,* clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 4ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Joseph Caron et autres, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 5ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Noël-Remy Couillard, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 6ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Joseph-Marie Couillard, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 7ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Adélaïde Gagnon, épouse de Chs Bernier *et al*, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 8ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Chrysologue Couillard, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 9ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Saint-Jean, appartenant à Jean-Marie Bélanger, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 74, 10ème partie).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE PORT-JOLY OU SAINT-JEAN-PORT-JOLY

25 mai 1677.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Noël Langlois de "deux lieues de terre de front le long du fleuve St-Laurent, du côté du sud, à commencer depuis les terres qui appartiennent à la Delle la Combe, en remontant le dit fleuve jusqu'à la concession de la damoiselle Geneviève Couillard, avec deux lieues de profondeur, pour en jouir, à l'avenir, en fief et seigneurie..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 301.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 130.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Noël Langlois par M. de Frontenac le 25 mai 1677.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

19 novembre 1686.

Acte de vente de Noël Langlois à Charles Aubert de la Chesnaye du fief et seigneurie à lui accordé par M. de Frontenac le 25 mai 1677.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 19 novembre 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 août 1708.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui permet au sieur Barbel de faire vendre la seigneurie de Port-Joly ou Rivière-des-Trois-Saumons conjointement avec les autres biens de M. Aubert de la Chesnaye situés dans l'étendue de la juridiction de la Prévôté de Québec.

Ordonnances des Intendants, cahier no 2, folio 81.

5 novembre 1709.

Vente et adjudication de la Prévôté de Québec au sieur Pierre Aubert de Gaspé du fief et seigneurie de Port-Joly.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 304.

22 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Aubert de Gaspé pour le fief et seigneurie de Port-Joly.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 87.

24 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Aubert de Gaspé pour le fief et seigneurie de Port-Joly.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 121.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jacques (sic)-Ignace Aubert de Gaspé, au nom et comme procureur fondé de procuration d'Ignace Aubert de Gaspé, pour le fief et seigneurie de Saint-Jean vulgairement appelé Port-Joly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 194.

18 juin 1829.

Souffrance et délai de six mois accordés à dame Catherine Tarieu de Lanaudière, veuve de l'honorable Ignace Aubert de Gaspé, pour la foi et hommage qu'elle est tenue de rendre à Sa Majesté pour le fief et seigneurie de Port-Joly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 258.

19 mars 1832.

Acte de foi et hommage de William Power, de la cité de Québec, avocat, fondé de procuration de dame Catherine Tarieu de Lanaudière, veuve de l'honorable Ignace Aubert de Gaspé, pour le fief et seigneurie de St-Jean Port-Joly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 415.

3 février 1859.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly, appartenant à Philippe Aubert de Gaspé *et al*, clos le 3 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 76).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BONSECOURS
(L'Islet)

1er juillet 1677.

Acte de concession de MM. de Frontenac et Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François Bélanger, capitaine des milices de la côte de Beaupré, en titre de fief et seigneurie, des terres qui sont le long du fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, entre ce qui appartient à la damoiselle Geneviève Couillard, en remontant le dit fleuve jusqu'à celles de la damoiselle veuve Amyot, contenant en tout une lieue et demie ou environ de front sur deux lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 88.

7 novembre 1677.

Acte de foi et hommage de François Bélanger pour le fief et seigneurie à lui accordé par MM. de Frontenac et Duchesneau le 1er juillet 1677.

Reproduit dans Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 168.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à François Bélanger par MM. de Frontenac et Duchesneau le 1er juillet 1677.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

19 avril 1702.

Acte de foi et hommage de François Bélanger, fils de Charles Bélanger et petit-fils de François Bélanger, pour la part qui lui revient et appartient dans le fief et seigneurie de L'Islet Bonsecours par le trépas de Charles Bélanger, son père, héritier de la moitié de la dite seigneurie, l'autre moitié ayant été partagée entre les autres frères et soeurs du dit Charles Bélanger, tous enfants de François Bélanger, premier concessionnaire.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de James McCallum du 6 juin 1796.

25 février 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Bélanger, propriétaire de son chef pour une neuvième partie dans la moitié du fief de Bonsecours comme héritier de feu François Bélanger, son père, et comme ayant acquis les parts et portions de ses frères et soeurs dans la dite seigneurie, etc., etc., lequel fief avait été concédé par MM. de Frontenac et Duchesneau au sieur François Bélanger, le 1er juillet 1677.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 49.

26 février 1723.

Aveu et dénombrement de Louis Bélanger, fils et héritier de feu François Bélanger, pour le fief de Bonsecours.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 30.

20 mars 1738.

Acte de vente de Jean-Baptiste Fortin, capitaine de la Rivière-des-Trois-Saumons, à Jean-Baptiste Gaudreau,

habitant de Vincelotte, d'une part de terre en fief sise et située en la seigneurie de Bonsecours, sur le domaine de la dite seigneurie, contenant cinq perches et demie ou environ de front sur toute la profondeur de la dite seigneurie, tenant du côté du sud-ouest à Augustin Fournier et du côté du nord-est à Pierre Bélanger.

Greffe de Pierre Rousselot, notaire à Saint-Pierre de la Rivière du Sud, 20 mars 1738.

20 février 1739.

Acte de foi et hommage de Jean-François Bélanger, propriétaire de son chef au nom de fils aîné de feu François Bélanger, qui l'était de défunt Louis Bélanger et Marguerite Lefrançois, sa femme, d'une moitié en la moitié au total du fief de Bonsecours, comparant au dit nom et faisant pour ses frères et soeurs, etc.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 213.

23 mars 1739.

Aveu et dénombrement de Jean-François Bélanger, propriétaire de son chef au nom de fils aîné de défunt François Bélanger qui l'était de défunts Louis Bélanger et Marguerite Lefrançois, sa femme, d'une moitié en la moitié au total du fief vulgairement nommé de Bonsecours, le dit sieur Bélanger faisant aussi pour Jean-Baptiste Bélanger, âgé d'environ 25 ans, Geneviève Bélanger, âgée d'environ 23 ans, femme de Jean Gaudreau, Marie Bélanger, âgée d'environ 22 ans, femme d'Augustin Fournier, Joseph Gaudreau, au nom de tuteur de Joseph Gaudreau, son fils, et de défunte Françoise Bélanger, sa femme, et Geneviève Cloutier, veuve du dit François Bélanger, père du dit Jean-François Bélanger, et tutrice de Pierre-Paul Bélanger, âgé de vingt ans, Marguerite-

Ursule Bélanger, âgée de 17 ans, Joseph Bélanger, âgé de 12 ans, et Pierre Bélanger, âgé de 11 ans, ses enfants, et du dit défunt François Bélanger, les dits Jean-Baptiste, Geneviève, Marie, Pierre-Paul, Marguerite-Ursule, Joseph et Pierre Bélanger et Joseph Gaudreau, par représentation de Françoise Bélanger, sa mère, frères et soeurs de Jean-François Bélanger et propriétaires au dit nom chacun pour un huitième en l'autre moitié de la dite moitié au total du dit fief, et faisant encore pour Elisabeth Bélanger, ci-devant veuve d'Alexis Lemieux et aujourd'hui femme de François Fournier, Guillaume Lemieux au nom de tuteur de Guillaume Lemieux, son fils mineur, et de défunte Madeleine Bélanger, sa femme, Françoise Bélanger, femme de Jean-Baptiste Fortin, capitaine de milice, Pierre Bélanger, lieutenant de milice, et Marie-Marthe Bélanger, femme de Joseph Couillard des Ecores, les dits Elisabeth, Françoise, Pierre et Marie-Barthe Bélanger et Guillaume Lemieux, par représentation de Madeleine Bélanger, sa mère, oncles et tantes du dit Jean-François Bélanger et enfants puinés des dits défunts Louis Bélanger et Marguerite Lefrançois, et propriétaires au dit nom de l'autre moitié au total du dit fief de Bonsecours.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 642.

11 novembre 1784.

Acte de partage entre les héritiers de feue Elisabeth Bélanger de ses droits dans le fief et seigneurie de L'Islet Bonsecours.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 11 novembre 1784.

12 avril 1796.

Acte de vente de Pierre Bélanger et Marie-Ursule Rodrigue, sa femme, à James McCallum de tous leurs droits honorifiques et réels dans le fief et seigneurie de L'Islet Bonsecours.

Greffe de Louis Cazes, notaire à Sainte-Anne de la Pocatière, 12 avril 1796.

6 juin 1796.

Acte de foi et hommage de James McCallum, de Québec, pour le fief et seigneurie de L'Islet de Bonsecours qu'il a acquis de Pierre Bélanger et Marie-Ursule Rodrigue, son épouse.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 168.

24 septembre 1808.

Acte de vente des sieurs Casault et Blais et leurs femmes au sieur Joseph Couillard Desprez de leurs droits dans le fief et seigneurie de L'Islet Bonsecours.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Joseph Couillard Després, du 24 septembre 1808.

10 avril 1811.

Acte de foi et hommage de Joseph Couillard Després, demeurant en la paroisse de L'Islet, pour partie du fief et seigneurie de Notre-Dame de L'Islet Bonsecours, tant à cause de dame Marie-Geneviève Bélanger, son épouse, comme héritière pour moitié de feu Pierre Bélanger, son père, qui était propriétaire d'environ dix arpents de front dans le dit fief et seigneurie, etc., etc.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 7.

18 juin 1829.

Souffrance et délai accordé à Charles-Eusèbe Casgrain, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district

de Québec, au nom et comme tuteur à la personne et aux biens d'Olivier-Eugène Casgrain, mineur de dix-sept ans, pour la foi et hommage qu'il doit au Roi pour son fief et seigneurie de L'Islet Bonsecours, le dit délai accordé "jusqu'à l'âge de majorité féodale du dit Olivier-Eugène Casgrain".

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 242.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Bonsecours, appartenant à Olivier-Eugène Casgrain, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 73, 1ère partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Bonsecours, appartenant à dame veuve Jean-Marie Bélanger, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 73, 2ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Bonsecours (fief Fortin), appartenant à Olivier-Eugène Casgrain et autres, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 73, 3ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Bonsecours, appartenant à Eucher Couillard, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 73, 4ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Bonsecours, appartenant à Joseph-Narcisse Martin, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 73, 5ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Bonsecours appartenant à Jean-Baptiste Bélanger (dame veuve) et Joseph-N. Martin, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 73, 6ème partie).

Archives de la province de Québec.

5 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Islet Bonsecours, appartenant à Adélaïde Gagnon, épouse de Chs Bernier, clos le 5 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 73, 7ème partie).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE BONAVENTURE OU ILE BIZARD

25 octobre 1678.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur Bizard, major de Montréal, de l'île de Bonaventure, ensemble les îles et îlets adjacents, vis-à-vis et au bas de la dite île, en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 142.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 77.

25 octobre 1678.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Bizard de l'île de Bonaventure, ensemble les îles et îlets adjacents vis-à-vis et au bas de la dite île, en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice (1).

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 141.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 76.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée au sieur Bizard par MM. de Frontenac et Duchesneau les 24 et 25 octobre 1678.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

12 mai 1723.

Acte de foi et hommage de messire Jacques Bizard, prêtre, curé du Château-Richer, fils de défunt Jacques Bizard, major de Montréal, et de Jeanne-Cécile Closse, au nom et comme propriétaire de sept huitièmes en la moitié qui appartenait à feu son père dans le fief appelé l'île Bonaventure à présent nommé l'île Bizard, et de six autres huitièmes en l'autre moitié qui appartenait dans le dit fief à feu sa mère, et faisant aussi pour ses frères et soeurs, également héritiers et héritières dans le dit fief, lequel avait été concédé au feu sieur Bizard par MM. de Frontenac et Bochart Champigny les 24 et 25 octobre 1678.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 66.

(1) C'est la même concession que la précédente.

13 mai 1723.

Aveu et dénombrement de Jacques Bizard, prêtre, curé de la paroisse du Château-Richer, pour le fief et seigneurie de l'île Bizard.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 81.

10 mars 1725.

Acte par lequel M. et madame DuBuisson et M. et madame de Vitré nomment pour arbitres et amiables compositeurs Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, et M. Raimbault, procureur du Roi au siège de Montréal, pour régler les parts et portions qui doivent revenir à Louise Bizard, épouse de M. DuBuisson, et à Marie Blaise des Bergères, dans les successions de M. et madame Bizard, dans celle de mademoiselle Closse et dans celle de l'abbé Jacques Bizard.

Archives judiciaires de Montréal. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 mars 1725.

Mémoire instructif pour servir à MM. les arbitres nommés par M. et Mme DuBuisson, et M. et Mme de Vitré pour régler les parts et portions qui doivent revenir à mademoiselle Louise Bizard, fille de M. et madame Bizard et épouse de M. DuBuisson, et à mademoiselle Marie-Blaise des Bergères, fille de madame Bizard et de M. des Bergères, dans les successions de M. et Mme Bizard, dans celle de mademoiselle Closse et dans celle de M. Jacques Bizard, prêtre, fils de M. et madame Bizard.

Archives judiciaires de Montréal. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 mars 1725.

Sentence arbitrale rendue par MM. de Lotbinière et

Raimbault entre M. DuBuisson et la dame son épouse, et le sieur de Vitré et la dame son épouse.

Archives judiciaires de Montréal. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 mars 1749.

Acte de donation de dame Louise Bizard, veuve de Charles Renaud DuBuisson, à Marie-Noële Denys de Vitré, sa nièce, de tous ses biens meubles et immeubles généralement quelconques consistant, entre autres choses, en la moitié du fief et seigneurie de l'île Bonaventure vulgairement appelée l'île Bizard, la dite seigneurie possédée par indivision totale avec la donataire et Mathieu-Théodose Denys de Vitré, son frère.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 17 mars 1749.

9 octobre 1765.

Acte de vente de Marie-Anne Noële Denys de Vitré au sieur Pierre Fortier et au sieur Joseph Perinault des trois quarts du fief et seigneurie de l'île Bizard.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 9 octobre 1765.

30 décembre 1767.

Acte de cession de Joseph Perinault à Pierre Fortier de la juste moitié des trois quarts du fief et seigneurie de l'île Bizard dont ils ont fait ensemble l'acquisition le 9 octobre 1765.

Greffe de L.-J. Soupras, notaire à la Pointe-Claire, 30 décembre 1767.

17 juillet 1769.

Acte de vente de Mathieu-Théodose Denys de Vitré à Pierre Fortier d'un quart du fief et seigneurie de l'île Bizard.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 17 juillet 1769.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre Fortier pour le fief et seigneurie de l'île Bizard.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 90.

2 août 1781.

Aveu et dénombrement de Pierre Fortier pour le fief et seigneurie de l'île Bizard.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 1, folio 188.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de l'île Bizard, possédée par l'honorable Denis-Benjamin Viger, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 59).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Besson

3 février 1720.

Acte de concession de Hector Bizard en faveur de M. Du Buisson de la quantité de six arpents de front sur la largeur de toute l'île Bizard, le tout à titre d'arrière-fief.

Mentionné dans le Mémoire instructif du 10 mars 1725.

3 août 1761.

Acte de foi et hommage de Louis-Jacques-Charles Renaud Du Buisson, capitaine d'infanterie, Marie-Louise Guyon Després, épouse et procuratrice de Charles-Gédéon de Catalogne, lieutenant d'infanterie, absent, Marie-Anne-Gabrielle Du Buisson, fille majeure, Marie-Madeleine Du

Buisson, épouse et procuratrice de Philippe-Thomas de Joncaire, capitaine d'infanterie, et dame Louise Du Buisson, veuve de Joseph de Tonty, lieutenant d'infanterie, à damoiselle Marie-Anne-Noële Denys de Vitré, dame et propriétaire de la seigneurie de l'île Bizard, pour leurs arrière-fiefs relevant en plein fief foi et hommage de la dite seigneurie de l'île Bizard, lesquels arrière-fiefs contiennent chacun dix arpents de front sur toute la profondeur, largeur et traverse de l'île Bizard et leur appartiennent au moyen des contrats de concession passés devant Raimbault fils les 6 et 8 mai 1728.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 3 août 1761. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Louis-Jacques-Charles Renaud Du Buisson

6 mars 1728.

Acte de concession de damoiselle Louise Bizard, épouse de Charles Renaud Du Buisson, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, à Louis-Jacques-Charles Renaud Du Buisson, fils du dit sieur Du Buisson, d'un arrière-fief en bois debout de la contenance de dix arpents de front sur la largeur et traverse de l'île de Bonaventure dite Bizard.

Greffe de Raimbault fils, notaire à Montréal, 6 mars 1728 (1).

Arrière-fief Marie-Charlotte Renaud Du Buisson

7 mai 1728.

Acte de concession de damoiselle Louise Bizard, épouse de Charles Renaud Du Buisson, capitaine dans les

(1) Renseignement fourni par M. E.-Z. Massicotte.

troupes du détachement de la marine, à Marie-Charlotte Renaud Du Buisson, fille aînée du dit Du Buisson, d'un arrière-fief en bois debout de dix arpents par la largeur de l'île de Bonaventure dite île Bizard.

Greffe de Raimbault fils, notaire à Montréal, 7 mai 1728 (1).

Arrière-fief Marianne-Gabrielle Renaud Du Buisson

8 mai 1728.

Acte de concession de damoiselle Louise Bizard, épouse de Charles Renaud Du Buisson, capitaine dans les troupes du détachement de la marine à demoiselle Marianne-Gabrielle Renaud Du Buisson d'un arrière-fief en bois debout de dix arpents par la largeur de l'île de Bonaventure dite île Bizard.

Greffe de Raimbault fils, notaire à Montréal, 8 mai 1728 (2).

Arrière-fief Marie-Madeleine Renaud Du Buisson

11 mai 1728.

Acte de concession de damoiselle Louise Bizard, épouse de Charles Renaud Du Buisson, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, à Marie-Madeleine Renaud Du Buisson d'un arrière-fief en bois debout de dix arpents par la largeur de l'île de Bonaventure dite île Bizard.

Greffe de Raimbault fils, notaire à Montréal, 11 mai 1728 (3).

---

(1) Renseignement fourni par M. E.-Z. Massicotte.
(2) Idem.
(3) Ibidem.

Arrière-fief Louise Renaud Du Buisson

9 mai 1728.

Acte de concession de damoiselle Louise Bizard, épouse de Charles Renaud Du Buisson, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, à Louise Renaud Du Buisson d'un arrière-fief en bois debout de dix arpents par la largeur de l'île de Bonaventure dite île Bizard.

Greffe de Raimbault fils, notaire à Montréal, 9 mai 1728 (1).

FIEF ET SEIGNEURIE DE BOYVINET OU DE SAINTE-MARGUERITE

1er février 1679.

Acte de concession du comte de Frontenac au sieur Boyvinet, conseiller du Roi, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, de "trois quarts de lieue de terre de front ou environ estant au derrière des concessions qui sont le long du fleuve St-Laurent, au-dessous des Trois-Rivières appartenant aux Révérends Pères Jésuites et au sieur de St-Paul, joignant du costé du sorouest au fief Vieuxpont, et du costé du nordest au fleuve des Trois-Rivières, ensemble la proffondeur qui se trouvera jusqu'aux fiefs de Tonnancourt et de Saint-Maurice, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 37.

2 février 1679.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur Boyvinet, conseiller du

(1) Renseignement fourni par M. E.-Z. Massicotte.

Roi, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières (1).

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 38.

29 mai 1680.

Arrêt de confirmation de Sa Majesté en faveur du sieur Boyvinet pour la concession que MM. de Frontenac et Duchesneau lui ont accordée les 1er et 2 février 1679.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

27 juillet 1691.

Réunion au domaine de Sa Majesté par le comte de Frontenac et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, de la concession accordée au sieur de Boyvinet, lieutenant général de la Prévôté des Trois-Rivières, le 1er février 1679, "laquelle concession a été abandonnée depuis le décès du dit sieur de Boyvinet arrivé en 1686", et concession, par les mêmes, à Jacques Dubois, marchand de la ville des Trois-Rivières, de la dite concession "consistant en trois quarts de lieue ou environ de front estant au derrière des concessions qui sont le long du fleuve St-Laurens au-dessus des Trois-Rivières, appartenantes aux RR. PP. Jésuites et au sieur de St-Paul, joignant du costé du sud-ouest au fief Vieux-Pont, et du costé du nord-est au dit fleuve des Trois-Rivières; ensemble la profondeur qui se trouvera jusqu'aux fiefs de Tonnancourt et St-Maurice." En titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 5.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 402.

(1) C'est la même concession que la précédente.

18 février 1692.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Jacques Dubois, habitant des Trois-Rivières, le 27 juillet 1691.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 632.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 47.

9 juin 1700.

Adjudication de Jean Le Chasseur, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, aux sieurs Aubert de la Chesnaye, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et Jean Gobin, marchand, du dit Québec, de la terre et seigneurie de Sainte-Marguerite saisie réellement à leur requête sur le sieur Jacques Dubois, demeurant aux Trois-Rivières.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 633.

4 novembre 1712.

Acte de vente de Louis Aubert du Forillon et de Barbe Leneuf, son épouse, à François de Galiffet, seigneur de Caffin, gouverneur des Trois-Rivières, du fief et seigneurie de Sainte-Marguerite, lequel fief Sainte-Marguerite venait au dit sieur Aubert du Forillon par son père, Charles Aubert de la Chesnaye, à qui il avait été adjugé sur le sieur Dubois.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 4 novembre 1712. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 août 1725.

Acte de foi et hommage d'Etienne Veron de Grandmesnil, marchand à Québec, fondé de procuration de François de Galiffet, gouverneur des Trois-Rivières, pour le fief Sainte-Marguerite, concédé à Jacques Dubois par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 27 juillet 1691 et que le dit sieur de Galiffet a acheté de Louis Aubert du Forillon et de Barbe Leneuf, son épouse, par acte de la Cetière, le 4 novembre 1712.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 138.

17 août 1725.

Aveu et dénombrement d'Etienne Veron de Grandmesnil, fondé de procuration de François de Galiffet, pour le fief Sainte-Marguerite.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 248.

5 avril 1753.

Acte de vente de haut et puissant seigneur messire Louis-François, marquis de Galiffet, baron de Prouilly, première baronnie de Touraine, seigneur de Marcilly-sur-Seine, Villiers-aux-Corneilles et autres lieux, se faisant fort de noble damoiselle Marie-Catherine de Galiffet, fille majeure, demeurant à Avignon, à François Chastelain, officier dans les troupes du Canada, de la terre et seigneurie de Sainte-Marguerite.

Greffe de Charlier, notaire au Châtelet de Paris, 5 avril 1753. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1767.

Acte de donation de dame Marguerite Cardin, veuve de François Chastelain, aux sieur et dame de Niverville de

tous et chacun ses biens et droits matrimoniaux de communauté tant meubles qu'immeubles, etc., sans préjudice au principal des droits des Dlles Chastelain à qui appartient le sixième du fief de Sainte-Marguerite.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 25 février 1767.

10 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Claude Boucher de Niverville pour la plus grande partie du fief et seigneurie de Sainte-Marguerite.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 126.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Sainte-Marguerite, possédée par madame A. B. Hart, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 71).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MINGAN

10 mars 1679.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant, à Jacques de Lalande et Louis Jolliet, demeurant à Québec, des "îles et îlets de Mingan étant du côté du nord et qui se suivent jusques à la baie appelée l'anse aux Espagnols, pour en jouir par eux, leurs hoirs et ayants cause à l'avenir en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foi et hommage que les dits sieurs de Lalande et Jolliet, leurs dits hoirs et ayants cause seront tenus de porter au château Saint-Louis de Québec..."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 620.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 380.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Jacques de Lalande et Louis Jolliet par M. Duchesneau le 10 mars 1679.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

2 mars 1685.

Bail de Marie Couillard, épouse de Jacques de Lalande Gayon, et veuve de François Bissot de la Rivière, à Louis Jolliet de toutes les terres possédées par elle depuis l'île aux Oeufs jusqu'à l'anse aux Espagnols.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 2 mars 1685. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 octobre 1694.

Acte de vente de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes à Louis Marchand de tous ses droits dans la terre et seigneurie de Mingan.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 25 octobre 1694. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 novembre 1695.

Acte de société entre Louis Jolliet et Claire Bissot, sa femme, Charles et François Bissot, et Charles Jolliet, pour l'espace de cinq ans, afin d'aller à Mingan faire le négoce sur les terres de feu François Bissot de la Rivière, depuis l'île aux Oeufs jusqu'à la baie des Espagnols.

Greffe de Guillaume Roger, notaire à Québec, 9 no-

vembre 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mars 1696.

Acte de conventions entre François Vianney Pachot et Marie Couillard, épouse de Jacques de Lalande Gayon, au sujet de la pêche et de la chasse dans toute l'étendue des terres de Mingan, tant sur terre ferme que sur les îles.

Sous seing privé déposé au greffe de Chambalon, notaire à Québec, le dernier jour de mars 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 avril 1697.

Acte de louage et d'affermage des héritiers Bissot à Louis Jolliet, pour cinq années, de leurs droits dans la seigneurie de Mingan.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 25 avril 1697. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 mars 1701.

Acte de délaissement de Claire Bissot, veuve Louis Jolliet, en faveur de ses deux fils, Jolliet d'Anticosti et Jolliet d'Abancour, du commerce de Mingan.

Greffe de Michel Lepallieur, notaire à Québec, 11 mars 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 juillet 1709.

Acte de vente de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes à François Bissonnet, marchand-perruquier, de la part et portion contingente qui lui revient dans toute l'étendue de la concession appartenant à la succession de ses père et mère sise et située sur le fleuve Saint-Laurent, à prendre depuis l'île aux Oeufs jusqu'aux Blancs-Sablons.

Greffe de Michel Lepallieur, notaire à Québec, 10

juillet 1709. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant à Québec, au nom et comme ayant épousé Claire Jolliet, fille et héritière de feu Louis Jolliet et de Marie-Claire Bissot, et encore héritière de Louis Jolliet et François Jolliet d'Abancour, ses frères, décédés garçons, et faisant aussi pour Charles Jolliet d'Anticosti et Jean Jolliet de Mingan, ses beaux-frères, héritiers comme la dite damoiselle, leur soeur, pour le fief et seigneurie des îlets Mingan.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 128.

Aveu et dénombrement de Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant à Québec, au nom et comme ayant épousé Claire Jolliet, fille et héritière de feu Louis Jolliet et de Marie-Claire Jolliet, sa femme, fille et héritière de feu Louis Jolliet et de Marie-Claire Bissot, sa femme, ses père et mère, et encore héritière de feu Louis Jolliet, son frère aîné, et François Jolliet d'Abancour, son autre frère décédé garçon, pour le fief des îles Mingan.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 229.

29 avril 1733.

Bail de François Bissot, seigneur en partie de la terre de Mingan, à Jacques Belcour de Lafontaine, pour neuf années des droits et prétentions qu'il peut avoir sur Mingan.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 29 avril 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 mai 1733.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, entre François-Etienne Cugnet, directeur du Domaine d'Occident, et les sieurs François Bissot et Fleury de la Gorgendière, faisant pour les héritiers François Bissot, au sujet de l'étendue de pays qu'ils occupent à la terre du nord, au-dessous de la rivière Moisie.

Ordonnances des Intendants, cahier no 21, folio 62.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. II, p. 354.

13 septembre 1734.

Acte de résiliation du bail de Mingan conclu entre François Bissot et Jacques Belcour de Lafontaine le 29 avril 1733.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 13 septembre 1734. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 septembre 1734.

Bail de François Bissot, pour l'espace de deux ans, à MM. de la Gorgendière et Desaunier du poste de Mingan.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 14 septembre 1734. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1736.

Bail à ferme pour l'espace de neuf ans de François Bissot et Marie Dumont, sa femme, en faveur de Jean-Louis Volant d'Hautebourg, négociant à Québec, et Marie Mars, sa femme, de tous leurs droits en la seigneurie de Mingan.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 15 mars 1736. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 mai 1736.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui, sur la requête du sieur Volant d'Hautebourg, propriétaire du poste de Mingan, tant en sa qualité de mari de Marie Mars, veuve du sieur Jolliet Mingan, que pour l'avoir affermé pour neuf années du sieur François Martel de Brouage, défend et à tous autres de traiter avec les sauvages autres que ceux qui se trouveront sur leurs concessions, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Ordonnances des Intendants, cahier no 24, folio 35.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 315.

11 octobre 1748.

Bail à ferme de Jeanne Lemelin, veuve de Charles Jolliet d'Anticosti, à Louis Volant d'Hautebourg, négociant à Québec, de la terre ferme de Mingan et des îles et îlets qui en dépendent pour une période de six années.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 11 octobre 1748. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 août 1753.

Testament de M. de Lalande par lequel il donne à Louis de Lafontaine fils tous les biens, droits et actions qu'il possède en Canada.

Greffe de Taillet et Duclarne, notaires à Bayonne, en France, 13 août 1753.

4 décembre 1769.

Acte de vente d'Antoine de Lafontaine de Belcour à Antoine Grisé de tous ses droits successifs dans les îles et îlets de Mingan.

Greffe de Hautray, notaire à Saint-Antoine-de-Richelieu, 4 décembre 1769.

18 octobre 1771.

Bail à ferme de François-Joseph Cugnet, comme ayant épousé Joseph de Lafontaine et comme chargé de pouvoir de Joseph de Lafontaine; François Levesque, comme chargé de pouvoir de Gilles de Lafontaine; Pierre Marcoux, comme chargé de pouvoir d'Antoine de Lafontaine, faisant tant pour eux et se portant fort pour Marie de Lafontaine, Madeleine de Lafontaine et François de Lafontaine, tous seigneurs et propriétaires par indivis d'une moitié comme héritiers de feu Louis de Lafontaine, leur frère, légataire et héritier de Jacques de Lalande, et des deux vingtièmes deux tiers dans l'autre moitié comme usufruitiers de la part de la baronne de Castelneau, de la seigneurie des îles et îlets de Mingan, veuve Volant d'Hautebourg, en qualité d'usufruitière comme épouse en premières noces de feu Jolliet Mingan, et Gabriel Taschereau, faisant tant pour eux et se portant fort pour veuve de la Gorgendière, Joseph Deschambault, Dufy Desaunier, comme ayant épousé demoiselle Thomas de la Gorgendière, Rigaud de Vaudreuil comme ayant épousé Lisette de la Gorgendière, M. Marin comme ayant épousé Charlotte de la Gorgendière, et Ignace Fleury de la Gorgendière au nom et comme héritiers de défunte Claire Jolliet, tous seigneurs et propriétaires par indivis du restant de l'autre moitié de la dite seigneurie des îles et îlets de Mingan et aussi comme seigneurs et propriétaires de la seigneurie de l'île d'Anticosti, propriétaires chacun d'eux pour leurs parts et portions comme héritiers de Jacques de Lalande et Louis Jolliet, propriétaires chacun pour moitié de la dite seigneurie de Mingan et aussi pour leurs parts comme héritiers de Louis Jolliet, propriétaire de la seigneurie de l'île d'Anticosti, à l'honorable Thomas Dunn et Guillaume

Grant des dites seigneuries de Mingan et de l'île d'Anticosti pour le temps et espace de quinze années consécutives et révolues, à compter du 1er août de l'année prochaine 1772 jusqu'à pareil jour de l'année 1788.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 18 octobre 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er juin 1772.

Acte de vente de Marie Bissot, veuve de François Vederic, à l'honorable Thomas Dunn de tous ses droits dans la seigneurie de Mingan.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 1er juin 1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 avril 1775.

Acte de vente de Pierre Marcoux, procureur d'Antoine Grisé, à Guillaume Grant de tous les droits successifs d'Antoine de Lafontaine qu'il a achetés par acte du 4 décembre 1769.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 10 avril 1775.

20 novembre 1777.

Acte de vente de demoiselle Madeleine de Lafontaine à Thomas Dunn de tous les droits et prétentions qu'elle peut avoir et prétendre dans les fiefs et seigneuries des îles et îlets de Mingan et de la terre ferme de Mingan.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 20 novembre 1777.

21 janvier 1779.

Acte de vente sur saisie réelle de poursuite des héritiers de Joseph Fleury de la Gorgendière sur les biens immobiliers des héritiers Jolliet de Mingan et d'Anticosti,

à Guillaume Grant des neuf vingtièmes dans la moitié du fief et seigneurie des îles et îlets de Mingan, des neuf vingtièmes du fief et seigneurie d'Anticosti et aussi des parts et portions qui appartenaient au dit Jolliet de Mingan et d'Anticosti dans le fief et seigneurie de la terre ferme de Mingan.

Pièce sous seing privé reçue devant témoins, 21 janvier 1779. Déposée au greffe de Berthelot d'Artigny, notaire à Québec, le 6 août 1784.

17 novembre 1779.

Acte de vente de Joseph Marin, chevalier, tant en son nom que comme chargé de procuration de Charles-Joseph-Henry Quiry de Lamothe et de Marie-Louise Marin, sa femme, héritiers de feu Joseph Marin et de Louise-Charlotte Fleury de la Gorgendière, leurs père et mère, et aussi de Marin, écuyer, leur frère, à Dominique Doutreleau, comme chargé de la procuration de Guillaume Grant, de tous les droits qu'ils peuvent avoir et prétendre dans les fiefs et seigneuries des îles et îlets de Mingan, de la terre ferme de Mingan, etc.

Greffe de Grené et Aubert, notaires au Châtelet de Paris, 17 novembre 1779.

1er février 1781.

Acte d'échange entre l'honorable William Grant, membre du Conseil législatif de la province de Québec et directeur du domaine du Roi en icelle, et Gabriel-Elzéar Taschereau, seigneur de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, le dit Grant cédant et transportant au dit Taschereau les droits successifs qui sont échus à Joseph Marin et à Louise Marin, épouse de Charles-Joseph-Henry Quiry de Lamothe, tant comme héritiers chacun pour un tiers de Joseph Marin, leur père, et de Louise-Charlotte Fleury

de la Gorgendière, leur mère, que comme héritiers chacun pour moitié de M. Marin, leur frère, ci-devant lieutenant en second au Régiment des volontaires de Beniouski, qui était héritier pour l'autre et dernier tiers des dits sieur et dame, ses père et mère, dans les seigneuries de la Nouvelle-Beauce, etc., tels que le dit Grant a acquis par cession passée devant M. Legrenée, notaire au Châtelet de Paris, le 17 novembre 1779; et en contre-échange le dit Taschereau cède au sieur Grant les portions paternelle et maternelle échues à Louise-Thérèse Fleury de la Gorgendière, épouse de messire Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, dans les seigneuries des îles et îlets de Mingan et île d'Anticosti.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 1er février 1781.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de François-Joseph Cugnet, au nom et comme ayant épousé Marie-Josephte de Lafontaine de Belcour, Nicolas, Joseph et François de Lafontaine de Belcour, Guillaume Le Frant (sic, pour Grant) et Thomas Dunn, comme représentants feu Jacques Lalande, Louis Jolliet et Bissot de la Rivière, tous seigneurs et propriétaires par indivis des fiefs et seigneuries des îles et îlets de Mingan, de l'île d'Anticosti et de la terre ferme de Mingan... savoir tous comme représentants feu Jacques de Lalande et Louis Jolliet dans la moitié du fief et seigneurie des îles et îlets de Mingan, chacun pour une part et portion égale dans la dite moitié au chef de Jacques de Lalande, et Guillaume Grant tant en son nom que comme ayant épousé Catherine Fleury de la Gorgendière, héritière en partie de Louis Jolliet, à l'exception de deux vingtièmes deux tiers appartenant aux héritiers Lafon-

taine comme usufruitiers de dame baronne de Castelneau, héritière Jolliet, le même seigneur et propriétaire du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti à l'exception des deux vingtièmes deux tiers de la dite île appartenant aux héritiers Lafontaine comme usufruitiers de la dite dame baronne de Castelneau, tous chacun pour un huitième dans le fief et seigneurie de la terre ferme de Mingan dont les héritiers Lafontaine sont aussi au surplus de leur huitième usufruitiers de celui de la dite baronne de Castelneau..."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 355.

12 octobre 1781.

Acte de cession de François Lafontaine de Belcour en faveur de François-Joseph Cugnet, son beau-frère, de ses droits dans les îles et îlets de Mingan.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 12 **octobre 1781.**

17 février 1784.

Acte de vente de Nicolas-Gaspard Boisseau et Claire Jolliet Mingan, son épouse, Jean-Marie Allain pour Noël Allain et Marie Geneviève Jolliet Mingan, son épouse, et les enfants de Marie-Anne Jolliet Mingan, décédée veuve de Jean Taché, à l'honorable Thomas Dunn et Peter Stuart de cinq-vingtièmes et deux tiers dans la moitié au total des îles et îlets de Mingan et telle autre part plus ou moins considérable que les cédants peuvent avoir comme seuls héritiers de feu Jean Jolliet Mingan, leur père et ayeul, que comme second fils de feu Louis Jolliet Mingan, leur ayeul et bisayeul.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 17 **février 1784.**

18 janvier 1786.

Acte de cession et abandon de François-Joseph Cugnet, tant pour lui que se portant fort de dame Joseph Lafontaine de Belcour, son épouse, à Peter Stuart, à l'honorable William Grant et à l'honorable Thomas Dunn pour chacun un tiers de tous droits successifs ou autres échus le 12 octobre 1781 au sieur François Belcour de Lafontaine, tant en lignes directes que collatérales dans les îles et îlets de Mingan anciennement concédés aux sieurs Jacques de Lalande et Louis Jolliet et dans la terre ferme de Mingan anciennement concédée à feu François Bissot de la Rivière..."

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 18 janvier 1786.

12 décembre 1789.

Acte de déclarations et divisions de droits et conventions entre l'honorable William Grant et dame Marie-Anne Catherine Fleury Deschambault, baronne douairière de Longueuil, son épouse, encore le dit William Grant se portant fort pour les héritiers Fleury Deschambault, représentants dame Claire Jolliet conjointement avec la dite dame Grant de la première part, l'honorable Thomas Dunn de la seconde part et Peter Stuart de la troisième part, par lequel acte les dites parties reconnaissent et déclarent qu'ils sont propriétaires de presque le total des fiefs et seigneuries de la terre ferme de Mingan, des îles et îlets de Mingan..."

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 12 décembre 1789.

16 mars 1808.

Acte d'adjudication du shérif de Québec à John Blackwood et Patrick Langan conjointement moitié par

moitié de la moitié indivise du fief et seigneurie de la terre ferme de Mingan, saisie à la poursuite de Patrick Langan contre les biens de feu William Grant, entre les mains de John Richardson, curateur à la succession vacante du dit William Grant.

Archives judiciaires de Québec.

12 mars 1810.

Acte de foi et hommage de William Burns, tant en son nom comme seigneur et propriétaire pour un sixième indivis au total du fief et seigneurie des îles et îlets de Mingan que comme faisant pour et au nom de l'honorable John Richardson, l'un des membres du Conseil exécutif de Sa Majesté, seigneur et propriétaire de trois huitièmes indivis dans la totalité du dit fief et seigneurie des îles et îlets de Mingan, de Patrick Langan, John-William Woolsey et Mathew Lymburner, seigneurs et propriétaires chacun pour un sixième indivis dans la totalité du dit fief et seigneurie des îles et îlets de Mingan.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 325.

9 octobre 1837.

Acte de foi et hommage de l'honorable John Stewart, un des membres du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, au nom et comme procureur spécial de Mary Stuart, James T. S. Stuart, et William Taylor Peter Short, tous en qualité d'héritiers de feu Peter Stuart, pour un quart indivis de la seigneurie de la terre ferme de Mingan.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 22.

9 octobre 1837.

Acte de foi et hommages de John Greenshields, propriétaire de deux tiers indivis, et James Weir, propriétaire

de l'autre tiers indivis de la quatrième partie de la seigneurie de la terre ferme de Mingan.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 28.

23 janvier 1864.

Cadastre de la seigneurie de Mingan (ou de terre ferme de Mingan), possédée par les héritiers Richardson, fait le 23 janvier 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 108).

Archives de la province de Québec.

NOTE — A consulter sur la seigneurie de Mingan: *Mémoire sur la prétendue seigneurie de terre ferme de Mingan* (Montréal, 1867); *Réponse au mémoire produit par les prétendus seigneurs de Mingan* (Montréal, 1868); *Report of deputy surveyor Bouchette on the pretended legal claims of the seigniors of Terra Firma of Mingan, with the chart which accompanies it* (Québec, 1882); *Mingan: The Labrador Company, appelants, and Her Majesty the Queen, Respondent. Appelant's factum, in the Court of Queen's Bench* (1889); *Mingan: Record of proceedings, in the Privy Council, on appeal from the Court of Queen's Bench, for the Province of Quebec, Canada, between The Labrador Company, Appelants, and Her Majesty the Queen, Respondent* (1891); *Supplementary volume containing pamphlets and memoranda in same affair* (1891); *Supplementary volume containing facsimilé of maps and charts produced as exhibits by both parties* (1891); J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. II, p. XXVIII.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-DENIS

12 mai 1679.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Nicolas Juchereau de Saint-Denys, au nom de Joseph Juchereau, son fils, des "terres qui sont le long du fleuve St-Laurent du costé du sud, entre celles des sieurs de la Durantaye et de la Bouteillerie, contenant une lieue de front ou environ avec quatre lieues de profondeur." En fief et seigneurie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 36.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 340.

30 mai 1679.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant, à Joseph Juchereau de Saint-Denis, des "terres qui sont le long du fleuve Saint-Laurent du costé du sud entre celles des sieurs de la Durantaye et de la Bouteillerie..." (1).

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 36.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Nicolas Juchereau de Saint-Denys, au nom de Joseph Juchereau, son fils, par MM. de Frontenac et Duchesneau les 12 et 30 mai 1679.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

15 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac au sieur

(1) C'est la même concession que la précédente.

Juchereau de Saint-Denys du droit de pêche, chasse et traite avec les Sauvages pour la concession qui lui a été accordée le 12 mai 1679, les dits droits ayant été oubliés dans le dit contrat.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 665.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 341.

23 septembre 1743.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige les habitants du fief Saint-Denis à représenter leurs titres au propriétaire du dit fief, Charles Juchereau de Saint-Denys, héritier de Marie Giffard au jour de son décès veuve de Nicolas Juchereau de Saint-Denys.

Ordonnances des Intendants, cahier no 31, folio 95.

Publiée dans *Edits et Ordonnances,* vol. III, p. 345.

8 avril 1775.

Acte de cession de Marie-Eustache Juchereau de Saint-Denys à Antoine Juchereau Duchesnay, son frère, de tous ses droits dans le fief Saint-Denis.

Greffe de Philippe-Emilien Pélisson, notaire à Chambly (France), 8 avril 1775.

8 mai 1809.

Acte de vente de Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay à François Blanchet, son beau-frère, d'un cinquième indivis dans le fief et seigneurie de Saint-Denis et de tous les droits successifs et honorifiques qui en dépendent.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 8 mai 1809. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 juillet 1809.

Acte de vente de l'honorable Gabriel-Elzéar Tasche-

reau et Louise-Françoise Juchereau Duchesnay, son épouse, à François Blanchet, médecin à Québec, d'un cinquième indivis dans le fief et seigneurie de Saint-Denis, situé au sud du fleuve Saint-Laurent, en bas de Québec, entre les terres du sieur de la Durantaye et celle du sieur de la Bouteillerie.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 13 juillet 1809. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 octobre 1809.

Acte de vente de Antoine-Louis Juchereau Duchesnay à François Blanchet, son beau-frère, de son cinquième indivis dans le fief et seigneurie de Saint-Denis.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 9 octobre 1809. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 octobre 1809.

Acte de vente de Michel-Louis Juchereau Duchesnay et Hermine de Salaberry, son épouse, à François Blanchet du cinquième indivis du dit Michel-Louis Juchereau Duchesnay dans le fief et seigneurie de Saint-Denis.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 11 octobre 1809. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 mars 1812.

Acte de foi et hommage de François Blanchet pour le fief et seigneurie de Saint-Denis à lui appartenant, savoir un cinquième à cause de dame Catherine-Henry Juchereau Duchesnay, son épouse, et les quatre autres cinquièmes pour les avoir acquis de différents héritiers.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 14.

1818-1819.

Papier terrier de la seigneurie de Saint-Denis de Kamouraska dressé par le notaire J.-B. Taché, de Kamouraska.

Pièce conservée dans le greffe du notaire J.-B. Taché aux Archives judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

1er octobre 1832.

Acte de vente de Joseph Ouellet et Louise-Esther Fournel à Amable Dionne d'un huitième indivis du fief et seigneurie de Saint-Denis, du moulin banal du dit fief, etc., etc., tout ce que dessus vendu appartenant aux dits vendeurs par legs de feu dame Marie Smith, veuve de Jean-François Fournel, mère de la dite Louise-Esther Fournel.

Greffe de Jean-Baptiste Taché, notaire à Kamouraska, 1er octobre 1832.

19 mars 1836.

Acte de foi et hommage d'Amable Dionne pour sept huitièmes indivis dans le fief et seigneurie de Saint-Denis.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 17.

27 septembre 1858.

Cadastre du fief Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, appartenant aux héritiers Blanchet, clos le 27 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 82).

Archives de la province de Québec.

NOTE — A consulter sur le fief Saint-Denis *La famille Juchereau Duchesnay,* de Pierre-Georges Roy, p. 426.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE LA MAGDELEINE

30 mai 1679.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jacques Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Antoine Caddé, demeurant à Québec, de "la rivière de la Magdelaine estant au-dessous des monts Notre-Dame, du costé du sud, ensemble demye lieue au-dessus, et demye lieue au-dessous de la dite rivière, le long du fleuve St-Laurent, avec deux lieues de profondeur, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayants cause à l'advenir en fief et seigneurie..."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 4.

29 mai 1680.

Arrêt de Sa Majesté qui confirme la concession de terre faite à Antoine Caddé par MM. de Frontenac et Duchesneau le 30 mai 1679.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

Publié dans *Edits et Ordonnances,* vol. I, p. 241.

28 mars 1689.

Réunion au Domaine de Sa Majesté par le marquis de Denonville et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, de "la rivière la Magdelaine estant au-dessous des Monts Notre-Dame du costé du sud, laquelle se décharge dans le fleuve St-Laurens, ensemble demye lieue au-dessus et demye lieue au-dessous de la dite rivière, le long du dit fleuve avec deux lieues de profondeur," le tout accordé par MM. de Frontenac et Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-

France, au sieur Antoine Caddé les 30 et 31 mai 1679, et concession de la même étendue de terre au sieur Denis Riverin, marchand à Québec. En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 3, folio 26.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 332.

15 mars 1700.

Acte de vente de Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, à François Hazeur, marchand bourgeois demeurant en la ville de Québec, de la terre, fief et seigneurie de la Rivière-de-la-Magdeleine sise au-dessous des monts Notre-Dame, côté du sud.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 15 mars 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Michel Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur et médecin du Roi, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Hazeur, faisant aussi pour messire Thierry Hazeur et pour messire Pierre Hazeur de Lorme, le dit Sarrazin au dit nom et les sieurs Hazeur propriétaires chacun pour un tiers dans le fief de la Rivière de la Madeleine concédé par MM. de Denonville et Bochart Champigny à Denis Riverin le 28 mars 1689 et vendu par ce dernier au feu sieur François Hazeur par acte de vente de Chambalon du 15 mars 1700.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 126.

28 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Michel Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur et médecin des hôpitaux de Sa Majesté, pour le fief de la Rivière de la Madeleine.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 224.

7 mai 1810.

Adjudication de James Shepherd, shérif du district de Québec, à John Blackwood du fief et seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine saisie à la poursuite de Edward Gray, John Freeman, William Whitworth et Samuel Gilbee, négociants faisant commerce à Londres sous le nom de Gray, Freeman et Cie, contre les biens de James Tod, marchand.

Archives judiciaires de Québec.

6 juillet 1810.

Acte de foi et hommage de John Blackwood pour le fief et seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 5.

9 octobre 1837.

Acte de foi et hommage d'Andrew Paterson, de la cité de Québec, au nom et comme fondé de procuration de John Greenshields et James Weir, pour le fief et seigneurie de la Rivière-de-la-Madeleine.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 28.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MINITIGUICH OU DE RANDIN (Acadie)

1679.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jacques Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Hugues Randin, de six lieues de terre en Acadie, le long de la mer à commencer à une lieue tirant à l'est nord-est du lieu appelé Minitiguich jusques et y

compris la petite rivière de Hève avec les îles et îlets qui sont au-devant, et six lieues de profondeur dans les dites terres, à titre de fief et seigneurie (1).

Mentionné dans l'acte de donation d'Antoine Raudin du 5 juin 1684.

29 mai 1680.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Hugues Randin par MM. de Frontenac et Duchesneau le... 1679.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 84.

5 juin 1684.

Acte de donation d'Antoine Randin, sieur de Builly, capitaine au régiment de Picardie, aux Dames Religieuses du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec d'"une terre et seigneurie sise au pays d'Acadie, consistant en six lieues de terre le long de la mer à commencer à une lieue tirant à l'est-nordest du lieu appelé Minitiguich jusques et y compris la petite rivière de Hève," laquelle seigneurie lui appartient comme héritier du sieur Hugues Randin, son frère, qui l'avait reçue de MM. de Frontenac et Duchesneau.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 5 juin 1684. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE D'ANTICOSTI

Mars 1680.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant

(1) Non insinuée.

de la Nouvelle-France, à Louis Jolliet, demeurant à Québec, de l'île d'Anticosti, située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 619.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 378.

12 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant à Québec, au nom et comme ayant épousé Claire Jolliet, fille et héritière de feu Louis Jolliet et de Marie-Claire Bissot, et encore héritière de Louis Jolliet et François Jolliet d'Abancour, ses frères, décédés garçons, et faisant aussi pour Charles Jolliet d'Anticosti et Jean Jolliet de Mingan, ses beaux-frères, héritiers comme la dite damoiselle leur soeur, pour le fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 128.

18 avril 1725.

Aveu et dénombrement de Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant à Québec, au nom et comme ayant épousé Claire Jolliet, pour le fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 229.

3 août 1753.

Testament de M. de Lalande Gayon par lequel il lègue au sieur Louis de Lafontaine fils tous et chacun les biens, droits et actions qu'il a et peut avoir en Canada et dont le dit légataire a l'administration.

Greffe de Taillet et Luclarue, notaires à Bayonne, 3 août 1753.

18 octobre 1771.

Bail à ferme de François-Joseph Cugnet, comme ayant épousé Joseph de Lafontaine et comme chargé de pouvoir de Joseph de Lafontaine; François Levesque, comme chargé de pouvoir de Gilles de Lafontaine; Pierre Marcoux, comme chargé de pouvoir d'Antoine de Lafontaine, faisant tant pour eux et se portant fort pour Marie de Lafontaine, Madeleine de Lafontaine et François de Lafontaine, tous seigneurs et propriétaires par indivis d'une moitié comme héritiers de feu Louis de Lafontaine, leur frère, légataire et héritier de Jacques de Lalande, et des deux vingtièmes deux tiers dans l'autre moitié comme usufruitiers de la part de la baronne de Castelneau, de la seigneurie des îles et îlets de Mingan; veuve Volant d'Hautebourg, en qualité d'usufruitière comme épouse en premières noces de feu Jolliet Mingan, et Gabriel Taschereau, faisant tant pour eux et se portant fort pour veuve de la Gorgendière, Joseph Deschambault, Dufy Desaunier, comme ayant épousé demoiselle Thomas de la Gorgendière, Rigaud de Vaudreuil comme ayant épousé Lisette de la Gorgendière, M. Marin comme ayant épousé Charlotte de la Gorgendière, et Ignace Fleury de la Gorgendière au nom et comme héritiers de défunte Claire Jolliet, tous seigneurs et propriétaires par indivis du restant de l'autre moitié de la dite seigneurie des îles et îlets de Mingan et aussi comme seigneurs et propriétaires de la seigneurie de l'île d'Anticosti, propriétaires chacun d'eux pour leurs parts et portions comme héritiers de Jacques de Lalande et Louis Jolliet, propriétaires chacun pour moitié de la dite seigneurie de Mingan et aussi pour leurs

parts comme héritiers de Louis Jolliet, propriétaire de la seigneurie de l'île d'Anticosti, à l'honorable Thomas Dunn et Guillaume Grant des dites seigneuries de Mingan et de l'île d'Anticosti pour le temps et espace de quinze années consécutives et révolues, à compter du 1er août de l'année prochaine 1772 jusqu'à pareil jour de l'année 1788.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 18 octobre 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 janvier 1779.

Acte de vente, sur saisie réelle à la poursuite des héritiers de Joseph Fleury de la Gorgendière, sur les biens immobiliers des héritiers Jolliet Mingan et Anticosti, au sieur William Grant de neuf vingtièmes dans la moitié du fief et seigneurie de lîle d'Anticosti.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 28 mai 1781.

17 novembre 1779.

Acte de vente de Joseph Marin, chevalier, tant en son nom que comme chargé de procuration de Charles-Henry Quiry de Lamothe et de dame Marie-Louise Marin, son épouse, héritiers de feu Joseph Marin et de dame Louise-Charlotte Fleury de la Gorgendière, leur père et mère, et aussi de Marin, leur frère, à Dominique Doutreleau, comme chargé de procuration de William Grant, de tous les droits qu'ils ont et peuvent prétendre dans le fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Greffe de La Grevé et Aubert, notaires au Châtelet de Paris, 17 novembre 1779.

1er février 1781.

Acte d'échange entre l'honorable William Grant, membre du Conseil législatif de la province de Québec et

directeur du domaine du Roi en icelle, et Gabriel-Elzéar Taschereau, seigneur de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, le dit Grant cédant et transportant au dit Taschereau les droits successifs qui sont échus à Joseph Marin et à Louise Marin, épouse de Charles-Joseph-Henry Quiry de Lamotte tant comme héritiers chacun pour un tiers de Joseph Marin, leur père, et de Louise-Charlotte Fleury de la Gorgendière, leur mère, que comme héritiers chacun pour moitié de M. Marin, leur frère, ci-devant lieutenant en second au régiment des volontaires de Beniouski, qui était héritier pour l'autre et dernier tiers des dits sieur et dame, ses père et mère, dans les seigneuries de la Nouvelle-Beauce, etc., tels que le dit Grant a acquis par cession passée devant M. La Grevée, notaire au Châtelet de Paris, le 17 novembre 1779; et en contre-échange le dit Taschereau cède au sieur Grant les portions paternelle et maternelle échues à Louise-Thérèse Fleury de la Gorgendière, épouse de messire Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, dans la seigneurie de l'île d'Anticosti.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 1er février 1781.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de François-Joseph Cugnet, au nom et comme ayant épousé dame Marie-Josephte de Lafontaine de Belcour, Nicolas, Joseph et François de Lafontaine de Belcour, Guillaume Le Grand (Grant) et Thomas Dunn comme représentant feu Jacques de Lalande, Louis Jolliet et Bissot de la Rivière, tous seigneurs et propriétaires par indivis de l'île et seigneurie d'Anticosti.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 355.

30 juillet 1808.

Adjudication de James Shepherd, shérif du district de Québec, à Patrick Langan de la moitié indivise du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti laquelle a été saisie et vendue en vertu d'une poursuite de Patrick Langan contre les biens de feu William Grant.

Archives judiciaires de Québec.

4 juillet 1826.

Acte de vente de Maria Johnson Langan, épouse d'Archibald Kennedy Johnson, à Charlotte Langan, épouse de Henry George Forsyth, de tous les droits qu'elle peut prétendre dans le fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Greffe de L. T. McPherson, notaire à Québec, 4 juillet 1826.

25 octobre 1831.

Acte de foi et hommage de Henry George Forsyth, de Québec, tant au nom de Charlotte Langan, son épouse, qu'aux noms de Julia Langan, épouse de James Leslie, de Montréal, de Marie Johnson Langan, épouse d'Archibald Kennedy Johnson, de Montréal, les dites Charlotte, Julia et Maria Johnson Langan, héritières chacune pour un tiers dans la succession de Patrick Langan, leur père, pour une moitié indivise du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 402.

9 octobre 1837.

Acte de foi et hommage de l'honorable John Stewart, au nom et comme procureur de Mary Stuart, James F. T. Stuart, William Taylor, Peter Short, héritiers de Peter Stuart, pour un quart indivis dans le fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 22.

23 janvier 1864.

Cadastre de la seigneurie de l'île d'Anticosti, possédée par H. G. Forsyth, écr, pour 5/12; l'honorable James Leslie, pour 1/12; les héritiers de Peter Stuart, pour 3/12; et les héritiers de l'honorable Thomas Dunn, pour 3/12; fait le 23 janvier 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 109).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DU SAULT SAINT-LOUIS

29 mai 1680.

Acte de concession de Sa Majesté aux religieux de la Compagnie de Jésus, pour retirer les Iroquois, de la terre nommée le Sault, contenant deux lieues de pays de front à commencer à une pointe qui est vis-à-vis les rapides Saint-Louis, en montant le long du lac, sur pareille profondeur, avec deux îles et îlets et battures qui se trouvent au-devant, et joignant aux terres de la Prairie de la Madeleine, "à la charge que la dite terre nommée le Sault nous appartiendra toute défrichée, lorsque les Iroquois l'abandonneront."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 122.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 73.

31 octobre 1680.

Acte de concession du comte de Frontenac et de M. Duchesneau, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, "pour leur faciliter encore davantage les moyens de continuer les soins qu'ils prennent depuis si longtemps et

avec tant de zèle pour la conversion et instruction des Iroquois et autres sauvages," du restant de terre d'environ une lieue et demie de longueur, à prendre depuis la terre nommée le Sault, tirant vers la seigneurie de Châteauguay, avec deux lieues de profondeur...

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 124.

Publié dans *Pièce et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 74.

15 juin 1717.

Brevet de concession de Sa Majesté aux Religieux de la Compagnie de Jésus en Canada de la terre du Sault Saint-Louis: "Sa Majesté, de l'avis de Mr le duc d'Orléans, Régent, a de nouveau concédé et fait don aux Religieux de la Compagnie de Jésus résidans en la Nouvelle-France, de la terre nommée le Sault qui contiendra à l'avenir non seulement les rivières, îles, îlets et battures mentionnés dans les lettres de concession des sieurs de Frontenac et Duchesneau du 31 octobre 1680, pour y placer la mission des sauvages Iroquois appelée du Sault Saint-Louis..."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 janvier 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine de la seigneurie des Pères Jésuites du Sault Saint-Louis les terres de Nicolas Gagnier, de Joseph Beauvais, des enfants de feu Paul Hotesse, de René Viger, les dites terres concédées depuis plusieurs années et qui n'ont jamais été désertées ou habitées.

Ordonnances des Intendants, cahier no 20, folio 6.

20 avril 1733.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Claude

Dupuy, fondé de la procuration spéciale du Père de Lauzon, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus, pour le fief du Sault Saint-Louis.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 416.

22 mars 1762.

Procédures entre les Sauvages du Sault Saint-Louis et les Révérends Pères Jésuites, et jugement définitif du Conseil militaire.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 novembre 1829.

Acte de dépôt de Thomas Shonatsiswane, grand chef, de Thomas Shawennowane, second chef sauvage de la nation iroquoise demeurant au Sault St-Louis, accompagnés du sieur Georges de Lorimier, leur interprète, "lequel nous a déclaré après serment prêté par lui sur les Saints Evangiles d'interpréter fidèlement les dits Sauvages, que ceux-ci étant sur le point de passer en Europe pour y soutenir leurs droits à la propriété de la seigneurie du Sault Saint-Louis, et ne voulant pas s'exposer à perdre le papier dont copie authentique vidimée et collationnée par nous dits notaires, est ci-après écrite, qu'ils nous requerrent d'en prendre copie pour être déposée en l'étude de Mtre Charles-Denis Planté, l'un des dits notaires et être mise au rang de ses minutes..." (Cette pièce est une réponse d'un gouverneur aux Sauvages du Sault Saint-Louis au sujet de la dite seigneurie dont ils prétendent à la possession au préjudice des Pères Jésuites).

Greffe de Charles-Denis Planté, notaire à Québec, 19 novembre 1829. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastre de la seigneurie du Sault Saint-Louis, possédée par la tribu des sauvages Iroquois, etc., fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 116).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE D'ARGENTEUIL

7 juin 1680.

Promesse de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, au sieur d'Ailleboust de Musseaux, "en cas qu'il plaise au Roi agréer que les terres au-dessus de l'île de Montréal soient habituées, de lui concéder conjointement avec M. le gouverneur celles qui se rencontreront au côté du nord, la rivière du Nord comprise, depuis le bas du Long-Sault jusques à deux lieues en descendant du côté de Montréal, avec les îles, îlets et battures qui se trouveront vis à vis de la dite étendue sur quatre lieues de profondeur."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 575.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale* p. 372.

15 juin 1682.

Promesse du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, au sieur d'Ailleboust de Musseaux de lui concéder conjointement avec monsieur l'intendant deux lieues de terre du côté du nord à commencer au bas du Long-Sault, la rivière du Nord y comprise, en descendant vers Montréal, sur quatre lieues de profondeur ensemble les îles, îlets et battures qui se trouveront dans l'étendue

des dites deux lieues, dont l'île appelée Carion fait partie; le tout en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 575.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 372.

13 février 1697.

Acte de vente de Charles d'Ailleboust de Musseaux et de Catherine Le Gardeur, sa femme, à Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, leur fils, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, du fief et seigneurie que le dit d'Ailleboust de Musseaux a reçu de M. de Frontenac.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 13 février 1697. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 octobre 1722.

Jugement du Conseil Souverain ou Supérieur qui, dans les contestations entre dame Louise Denys, veuve de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, propriétaire du fief et seigneurie d'Argenteuil, et M. François Vachon de Belmont, supérieur des Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, propriétaire de la seigneurie des Deux-Montagnes, au sujet des bornes des dites deux seigneuries d'Argenteuil et des Deux-Montagnes, ordonne que cette dernière seigneurie sera de nouveau bornée, etc., etc.

Conseil Souverain ou Supérieur, 1722, folio 97.

7 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Louise Denys, veuve de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, capitaine de compagnie, propriétaire du fief d'Ailleboust, comme lui ayant été ad-

jugé pour ses reprises et conventions matrimoniales par sentence rendue en la juridiction royale de Montréal le 11 mars 1712.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 121.

8 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Louise Denys, veuve de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, pour le fief et seigneurie d'Ailleboust d'Argenteuil.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 212.

21 octobre 1731.

Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sujet de la contestation entre le séminaire de Saint-Sulpice et la dame d'Argenteuil sur les bornes de la seigneurie d'Argenteuil.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 mai 1732.

Lettre du comte de Maurepas à MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, pour les informer que Sa Majesté laisse à la dame d'Argenteuil la jouissance de la seigneurie d'Argenteuil conformément au rhumb de vent réglé par le Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, le 5 octobre 1722.

Ordres du Roi, 1732. Archives de la province de Québec.

5 février 1781.

Acte de vente de Paul et Alexandre d'Ailleboust de Cuisy, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil, Pierre Marganne de Lavaltrie et Louise Marganne de Lavaltrie, Jean-Bap-

tiste-Charles d'Estimauville de Beaumouchel, se portant fort pour les héritiers de Charles d'Ailleboust, ceux de Louis d'Ailleboust, ceux d'Hector d'Ailleboust de Cerry, tous héritiers de dame veuve d'Argenteuil, au sieur Pierre-Louis Panet du fief et seigneurie d'Argenteuil.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 5 février 1781.

3 mars 1781.

Acte de vente de Paul et Alexandre d'Ailleboust de Cuisy et Jean d'Ailleboust d'Argenteuil à Pierre-Louis Panet de deux tiers d'un arrière-fief situé dans la seigneurie d'Argenteuil, l'autre tiers ayant été vendu avec la dite seigneurie le 5 février 1781.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 3 mars 1781.

21 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre-Louis Panet, écuyer, de la ville de Montréal, pour le fief vulgairement appelé d'Argenteuil de deux lieues de front sur quatre lieues de profondeur sis et situé au-dessus de l'île de Montréal, au nord de la rivière des Outaouais.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 346.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie d'Argenteuil, possédée par les représentants de feu Charles Christopher Johnson, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 1).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA MONTAGNE A BONHOMME, GUILLAUME BONHOMME OU BELAIR

24 novembre 1682.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Guillaume Bonhomme des "terres qui sont au bout de celles du sieur Juchereau de la Ferté tirant vers la rivière Jacques-Cartier, bornées d'un costé au sud-ouest de M. Dupont, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, et de l'autre à M. de Mesnu, greffier au d. Conseil, au nord-est, d'un bout sur le d. sieur de la Ferté au sud, et de l'autre ou nord-ouest à la rivière, la d. terre contenante environ une lieue de front sur deux lieues ou environ de profondeur dans les dites terres." En titre de fief et seigneurie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 25.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 49.

15 avril 1684.

Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté qui porte confirmation de la concession accordée par MM. de la Barre et de Meulles à Guillaume Bonhomme le 24 novembre 1682.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

5 décembre 1696.

Permission du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Sauvages hurons établis à Lorette de "s'établir dans un terrain en contestation entre le sieur Peuvret et le sieur Guillaume Bonhomme, habitant, terrain qui se

trouve entre la seigneurie de Neuville et celle de Gaudarville, consistant en une demie lieue de front sur deux lieues de profondeur, à la charge d'en faire tirer incessamment l'alignement et de nous en rapporter le certificat, et qu'ils quitteront les dites terres au bout de douze années pour retourner aux propriétaires des dits lieux, sy mieux n'aiment les dits Sauvages leur en payer les rentes pour le temps qu'ils en voudront encore jouir comme sy elles étaient affermées à des Français."

Registre d'intendance no 5, folio 4.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 428.

22 avril 1709.

Acte de conventions des sieurs Augustin Juchereau de Maure, Claude-Charles du Tisné, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Gaultier de Comporté, précédemment veuve d'Alexandre Peuvret de Gaudarville, et Guillaume Bonhomme de Belair, lesquels décident que le sieur Bernard de la Rivière, juré arpenteur, tirera du bout de la ligne qui sépare la seigneurie de Maure d'avec celle de Gaudarville, une autre ligne jusqu'au bout d'en haut de celle de Neuville qui la sépare d'avec celle de Maure, lesquelles lignes se terminent chacune à une lieue et demie de profondeur, d'où sera tirée la dite nouvelle ligne de l'un à l'autre bout des susdites lignes, et ce pour faire la séparation de la terre de Maure d'avec celles de Bélair et de Fossambault.

Acte de François Genaple, notaire à Québec, 22 avril 1709. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 août 1710.

Acte de vente de Nicolas Bonhomme dit Dulac et de

Louise Cloutier, sa femme, au Révérend Père Vincent Bigot, supérieur des RR. PP. Jésuites, acquéreur pour toute la Compagnie, "de toute la portion qui appartient aux vendeurs dans le fief de Bélair à eux avenue par succession de feu Guillaume Bonhomme, joignant la dite partie de terre du côté du nord-est la seigneurie de Gaudarvile, du côté du sud-ouest les autres héritiers de feu Guillaume Bonhomme, par un bout la fin de la profondeur qui contient environ deux lieues," avec tous les droits de seigneurie, etc., etc.

Greffe de Claude Dubreuil, notaire à Québec, 28 août 1710. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 mai 1729.

Adjudication du Conseil Supérieur de Québec à François-Etienne Cugnet d'une portion du fief et seigneurie de Bélair saisie à la requête et poursuite de la dame Grandval sur le sieur François Bonhomme, lieutenant de milice de la côte Saint-Michel, indivis avec les cohéritiers du dit François Bonhomme en la succession de feu Guillaume Bonhomme, son père, la dite portion contenant trente-trois arpents de front ou environ sur deux lieues de profondeur, ayant pour front la ligne de profondeur de la seigneurie de Maure, et au bout de la profondeur les terres non concédées.

Conseil Souverain ou Supérieur, 1729.

14 décembre 1729.

Procès-verbal d'arpentage de Jean Dubois pour le fief et seigneurie de Bélair fait à la demande de François-Etienne Cugnet.

12 et 13 avril 1730.

Procès-verbal de Noël Beaupré, arpenteur juré, pour

les bornes et la ligne d'entre les fiefs de Maure et Gaudarville, et, en continuant, le fief Bélair et Gaudarville.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mai 1732.

Acte de vente de Charles Bonhomme dit Dulac, habitant de Sillery, aux Révérends Pères Jésuites représentés par le Père Claude Dupuy, leur procureur, de "trois arpents de terre de front dans la seigneurie dite Bélair sur toute la profondeur de la dite seigneurie, les dits trois arpents appartenant au vendeur, en arrière-fief (?), comme héritier et fils aîné de feu Nicolas Bonhomme, son père, faisant moitié de six arpents de front que le dit Nicolas Bonhomme s'était réservés en vendant aux dits Pères ses droits de succession sur la dite seigneurie par acte passé devant Dubreuil le 28 août 1710, bornés les dits trois arpents du côté du nord-est par les terres acquises par les dits Pères de Nicolas Bonhomme dit Dulac, du côté du sud-ouest par les autres héritiers du dit Nicolas Bonhomme, par devant la seigneurie de Maure, et par derrière la fin par la dite seigneurie de Bélair."

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 7 mai 1732. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 mai 1732.

Acte de vente de Louise Bonhomme, fille majeure, héritière de feu Nicolas Bonhomme, aux Révérends Pères Jésuites, représentés par le Père Claude Dupuy, leur procureur, d'un cinquième en trois arpents de terre de front sis en la seigneurie de Bélair sur toute la profondeur de la dite seigneurie, les dits trois arpents joignant et attenant les trois arpents vendus par Charles Bonhomme dit Dulac aux dits Révérends Pères Jésuites le 7 mai 1732.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 24 mai 1732. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 janvier 1733.

Acte de vente de Joseph Bonhomme, habitant de la Longue-Pointe, dans l'île de Montréal, aux Révérends Pères Jésuites, représentés par le Père Claude Dupuy, leur procureur, de deux cinquièmes en trois arpents de terre sis en la seigneurie de Bélair, sur toute la profondeur de la dite seigneurie, les dits deux cinquièmes tenus en arrière-fief (?) en la dite seigneurie par le dit vendeur et à lui appartenant, savoir un cinquième pour lui être avenu et échu par succession de feu Nicolas Bonhomme dit Dulac, son père, et l'autre cinquième pour l'avoir acquis de Nicolas Bonhomme dit Dulac, son frère, aussi habitant de la Longue-Pointe, et aussi fils et héritier de feu Nicolas Bonhomme père, les dits deux cinquièmes encore indivis d'avec trois autres cinquièmes avenus et échus à trois de ses autres frères et soeurs cohéritiers ès dite succession, les dites cinq parts et portions d'héritage ensemble composant les dits trois arpents de front...

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 22 janvier 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 février 1733.

Acte de vente de François-Etienne Cugnet, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, aux Révérends Pères Jésuites, représentés par les Pères Pierre de Lauzon et Claude Dupuy, d'une portion du fief et seigneurie de Bélair dont le dit sieur Cugnet s'est rendu adjudicataire par arrêt du Conseil Supérieur du 23 mai 1729.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 16 fé-

vrier 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 avril 1733.

Aveu et dénombrement du R. P. Claude Dupuy, procureur des missions de la Compagnie de Jésus au Canada, pour le fief et seigneurie de Bélair.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 2, folio 415.

31 mai 1738.

Acte de vente de Jean-François Bisson, habitant de Sillery, aux Révérends Pères Jésuites, représentés par le Père Jacques D'Heu, leur procureur, d'une dixième partie en six arpents de terre de front de la seigneurie de Bélair, sur toute la profondeur de la dite seigneurie, appartenant au dit vendeur par acquisition qu'il en a faite de Thérèse Bonhomme, veuve de François Lambert, par contrat du notaire Pinguet du 29 avril 1732 à laquelle dite Thérèse Bonhomme la susdite quantité de terre appartenait pour lui être avenue par succession de feu Nicolas Bonhomme, son père, la dite dixième partie et les dits six arpents de terre de front sur leur dite profondeur encore indivis d'avec les parts et portions appartenant aux cohéritiers de la dite Thérèse Bonhomme en la succession du dit feu Nicolas Bonhomme, son père, et autres cohéritiers en la susdite terre et seigneurie.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 31 mai 1738. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Acte de vente de demoiselle Marie-Josephte Bailly, demeurant à Québec, aux Révérends Pères Jésuites, représentés par les Pères Jean-Baptiste Saint-Pé et Jacques D'Heu, d'un arpent et demi de terre de front ou environ

sur deux lieues de profondeur du fief et seigneurie de Bélair, le dit arpent et demi de terre avenu et échu à la dite Bailly de la succession de feue dame Anne Bonhomme, sa mère, et encore indivis d'avec les parts et portions afférentes à son frère, son cohéritier ès-dite succession, et autres prétendants dans le dit fief et seigneurie de Bélair.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 29 janvier 1740. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mai 1740.

Acte de vente d'Eustache et Charles-Léonard Durbois, Jean-Baptiste Colombe et Marie-Anne Léonard Durbois, son épouse, Jean Cheneau et Françoise Durbois, son épouse, habitants de Sainte-Foy, Louis Lermenocil et Catherine Léonard Durbois, son épouse, de Québec, et Louis Léonard Durbois, de Sainte-Foy, au nom et comme tuteur de Louise Léonard Durbois, fille mineure de vingt-quatre ans, les dits Léonard Durbois, enfants et héritiers de Sébastien Léonard Durbois et de défunte Catherine Bonhomme, aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus représentés par le Père D'Heu, leur procureur, de chacun un arpent de terre de front ou environ sur la profondeur de deux lieues du fief et seigneurie de la Montagne à Bonhomme et de présent nommé Bélair.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 7 mai 1740. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er février 1743.

Acte de vente de Jean Petitclerc, habitant de Sillery, aux Révérends Pères Jésuites, représentés par le Père Charles-Michel Messaiger, leur procureur, de six perches de terre de front sur deux lieues de profondeur du fief et

seigneurie de Bélair, à lui appartenant pour les avoir acquis de Guillaume Bonhomme dit Dulac par contrat reçu par le notaire Pinguet le 20 février 1733.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 1er février 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 novembre 1748.

Procès-verbal d'Ignace Plamondon pour les bornes et la séparation de la profondeur du fief de Maure et le front du fief Bélair.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 mai 1753.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige tous les tenanciers du fief et seigneurie de Bélair, de rendre foi et hommage aux RR. PP. Jésuites, leurs seigneurs, suivant leurs titres, faire aveu, dénombrement et déclarations exactes des terres qu'ils possèdent dans les dits fiefs de même que des cens et rentes qu'ils peuvent devoir, le tout par-devant le sieur Geneste, notaire, autorisé à cet effet.

Ordonnances des Intendants, cahier no 40, folio 57.

Publiée dans *Edits et ordonnances,* vol. II, p. 595.

. . . . . .

Aveu et dénombrement de la Montagne à Bonhomme ou Bélair.

Archives de la province de Québec.

Juin 1753.

Terrier des terres et concessions de la seigneurie de Bélair contenant les noms et surnoms des tenanciers établis en icelle avec la quantité de terre que chacun d'eux possède suivant leurs titres ainsi que les cens et rentes qu'ils

sont obligés de payer aux RR. PP. Jésuites, propriétaires de la dite seigneurie.

Archives de la province de Québec.

28 novembre 1758.

Répertoire général du fief de Bélair, duquel les RR. PP. Jésuites sont seigneurs et propriétaires, fait et dressé par André Geneste, notaire, lequel répertoire pour servir à trouver facilement ce que chaque tenancier censitaire possède de terre dans le dit fief, ce qu'il doit payer de cens et rentes par chaque année...

Archives de la province de Québec.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du R. P. Jean-Joseph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite Compagnie établies en cette province, pour le fief et seigneurie de Bélair.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 1, folio 194.

16 mars 1864.

Cadastre de la seigneurie de Bélair, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (Terres de la Couronne, no 9).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE-DU-GOUFFRE

30 décembre 1682.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Pierre Dupré d'"une demie lieue de terre de front

le long du fleuve Saint-Laurent, joignant douze arpents de terre qui sont depuis la borne de Monsieur l'évêque de Québec à la Baie Saint-Paul en descendant vers le Cap-aux-Oies, avec quatre lieues de profondeur", en titre de fief et seigneurie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 19.

15 avril 1684.

Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté qui confirme la concession accordée au sieur Pierre Dupré par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, le 30 décembre 1682.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

12 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Dupré pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Gouffre à lui concédé par MM. de la Barre et de Meulles le 30 décembre 1682.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 56.

12 avril 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Dupré pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Gouffre.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 59.

15 juin 1725.

Ordonnance de M. Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, qui valide tout ce qui a été fait par le sieur de Chevigny depuis la mort de la veuve du sieur Dupré, seigneur de la Rivière-du-Gouffre, et qui le commet et subdélègue pour régler par provision les contestations qui pourraient survenir à l'occasion de la succession de

la dite veuve Dupré jusqu'à ce que l'instance pendante au sujet de la succession du sieur Dupré ait été jugée.

Ordonnances des Intendants, cahier no 11, folio 31.

20 septembre 1735.

Adjudication de la Prévôté de Québec à Noël Simard, habitant de la Baie-Saint-Paul, et Ignace Gagné, habitant du même endroit, du fief et seigneurie de la Rivière-du-Gouffre.

Prévôté de Québec, 20 septembre 1735.

30 octobre 1738.

Acte de quittance de Noël Simard, propriétaire pour moitié de la seigneurie du Gouffre par adjudication à lui faite en la Prévôté de Québec le 20 septembre 1735, et héritier avec ses frères et soeurs, dont il est tuteur, pour un quart des feus Pierre Dupré et Catherine Caron, veuve en premières noces d'Ange Dodier, leurs aïeux, au sieur Ignace Gagné, adjudicataire de l'autre moitié de la dite seigneurie du Gouffre par adjudication du même jour.

Greffe de Dulaurent, notaire à Québec, 30 octobre 1738. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1829.

Souffrance et délai de trois mois accordés par sir James Kempt à dame Geneviève Noël, veuve de Joseph Drapeau, dame Marie-Josephte Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville, demoiselles Angélique-Flavie Drapeau, Marguerite-Josephte Drapeau, Gertrude-Luce Drapeau, et Louise-Angèle Drapeau, filles majeures, et Augustin Kelley et dame Marie-Adélaïde Drapeau, son épouse, pour la foi et hommage qu'elle sont tenues de rendre pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Gouffre dont elles sont propriétaires par indivis.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 257.

1828 (?)

Opinion motivée d'Alexandre Dumas, avocat, de Québec, au sujet de la seigneurie du Gouffre: "D'après les limites désignées en la concession faite par la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur Antoine Cheffault du terrain maintenant au séminaire de Québec (seigneurie de Beaupré) et des limites de celui concédé à Pierre Dupré, de présent la propriété de M. Drapeau, il est de toute évidence que le terrain du Séminaire ne va que jusqu'à la rivière du Gouffre icelle non comprise et que celui de M. Drapeau commence immédiatement à celui du Séminaire et que, par conséquent, la rivière du Gouffre appartient à M. Drapeau soit qu'elle soit droite ou tortueuse, jusqu'à la profondeur de son terrain, et certaine transaction faite devant Lavoie, notaire, le 22 juin 1751, entre le Séminaire et les propriétaires alors du terrain de M. Drapeau, bien loin de détruire ce fait confirme expressément et tacitement le droit de pêche, chasse et îles et îlets en cette rivière à M. Drapeau sans qu'on ait besoin d'autre preuve."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 décembre 1858.

Cadastre de la seigneurie du Gouffre, appartenant aux dames Drapeau, clos le 24 décembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 4).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LEVRARD, SAINT-PIERRE OU LES BECQUETS

1672.

Acte de concession du comte de Frontenac et de

Jacques Duchesneau, gouverneur et intendant de ce pays, à Romain Becquet, d'une étendue de terre de deux lieues ou environ sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, et généralement ce qui se rencontre entre la seigneurie de Gentilly et celle de l'Echaillons, le tout en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice...

Tiré de l'acte de concession du 27 avril 1683.

12 mars 1683.

Ordonnance de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui déclare le sieur Romain Becquet déchu de la concession à lui accordée par MM. de Frontenac et Duchesneau en 1672 faute par lui de l'avoir mise en valeur.

Mentionnée dans la concession accordée à Marie-Louise Becquet et Catherine-Angélique Becquet par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles le 27 avril 1683.

27 avril 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles à Marie-Louise Becquet et Catherine-Angélique Becquet d'une "étendue de terre de deux lieues ou environ sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, et généralement ce qui se rencontre entre la seigneurie de Gentilly et celle de l'Eschaillon, avec les îles, battures qui sont dans le dit fleuve au devant du dit espace." En titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 25.

15 avril 1684.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée à Marie-Louise Becquet et Catherine-Angélique

Becquet par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles le 27 avril 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

17 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Louis Levrard, maître-canonnier entretenu à Québec, au nom et comme tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec feue Catherine-Angélique Becquet, qui était héritière de Marie-Louise Becquet, sa soeur, épouse de Jacques Lebé, marchand, de Montréal, décédée sans enfants, pour le fief et seigneurie des Becquet, lequel avait été concédé aux dites Marie-Louise et Catherine-Angélique Becquet par MM. de la Barre et de Meulles le 27 avril 1683.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 99.

19 juin 1724.

Aveu et dénombrement de Louis Levrard, maître-canonnier, au nom et comme tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Catherine-Angélique Becquet, pour le fief et seigneurie de Saint-Pierre ou les Becquets.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 148.

1er avril 1751.

Ordonnance du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui, sur la requête de Charles Levrard, maître-canonnier à Québec, fixe, sous le bon plaisir de Sa Majesté, à quatre lieues la profondeur de la concession accordée à Marie-Louise Becquet et Catherine Becquet par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles le 27 avril 1683.

Registre d'intendance no 9, folio 78.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 225.

23 août 1769.

Acte de vente de Charles Levrard et Cécile Thomas (?), sa femme, à Charles-François Tarieu, sieur de Lanaudière, du fief et seigneurie nommé Saint-Pierre-les-Becquets.

Acte de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 23 août 1769.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Riverin, notaire, de Saint-Vallier, au nom et comme fondé de procuration de Marie-Catherine Lemoyne de Longueuil, veuve et douairière de Charles Tarieu, sieur de Lanaudière, tant en son nom comme commune en biens avec le dit sieur son mari que comme tutrice à ses huit enfants mineurs, pour le fief et seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 265.

6 mars 1800.

Acte de dépôt par l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau d'un marché passé entre lui, comme procureur des seigneurs propriétaires du fief et seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets, et Frederick Grüendler et Louis Grégoire, en date du 26 février 1800, pour la reconstruction du moulin à farine de la dite seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 6 mars 1800. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 janvier 1830.

Acte de foi et hommage de François Baby, tant en son

propre nom qu'au nom d'Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière, son oncle, de Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, veuve de feu l'honorable François Baby, sa mère, et des demoiselles Marie-Louise Tarieu de Lanaudière, Agathe Tarieu de Lanaudière et Charles-Marguerite Tarieu de Lanaudière, ses tantes, et encore de Jacques-Raymond Baby et de Joseph Baby, ses frères, et de Catherine Baby, de Marguerite Baby, veuve de William Dunbar Selby, de Marie-Anne Baby, de Thomas Ainslie Young et dame Monique-Ursule Baby, sa femme, et de Josephte-Thérèse Baby, ses beaux-frères et soeurs, tous coseigneurs et copropriétaires par indivis du fief et seigneurie de Levrard, Saint-Pierre ou les Becquets.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 309.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Levrard (ou Saint-Pierre-les-Becquets), possédée par les héritiers de Lanaudière et Baby, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 73).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE MADAME

1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Romain Becquet de l'île appelée Madame, située au sud de l'île d'Orléans, d'une lieue de tour ou environ, en fief et seigneurie.

Mentionné dans l'acte de concession du 27 avril 1683.

12 mars 1683.

Ordonnance de MM. Lefebvre de la Barre et de Meul-

les, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui déclare les héritiers de défunt Romain Becquet déchus du titre de concession de l'île Madame faute de l'avoir mise en valeur.

Mentionnée dans l'acte de concession du 27 avril 1683.

27 avril 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Louise Mousseau, en qualité de tutrice de Marie-Louise Becquet et de Catherine-Auguste Becquet, filles de feu Romain Becquet, de l'île Madame, située au sud de l'île d'Orléans, d'une lieue de tour ou environ, avec le droit de chasse et de pêche dans le fleuve Saint-Laurent autour de la dite île, icelle en fief et seigneurie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 25.

15 avril 1684.

Acte de confirmation du Conseil d'Etat du Roi de la concession accordée à Marie-Louise Becquet et Catherine-Auguste Becquet par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles le 27 avril 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

22 juin 1711.

Ordonnance de M. Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui permet à Jacques Asselin, tuteur de l'enfant mineur de Pierre Ginchereau, décédé, de remettre au sieur Levrard l'île Madame dont le dit sieur Ginchereau s'était rendu acquéreur.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de René-Amable Durocher du 15 juin 1781.

12 avril 1713.

Acte de foi et hommage de l'abbé Thierry Hazeur pour le fief et seigneurie de l'île Madame qu'il a acheté de Louis Levrard et de Catherine-Angélique Becquet, son épouse, par contrat de Barbel en date du 19 juin 1711.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de René-Amable Durocher du 15 juin 1781.

28 mai 1753.

Acte de vente de François-Marie Soumande Delorme, au nom et comme procureur fondé de M. Thierry Hazeur, à Jean Mauvide du fief et seigneurie de l'île Madame.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 28 mars 1753.

15 février 1779.

Acte de vente de Jean Mauvide et Marianne Genest, sa femme, à René-Amable Durocher et Marianne Mauvide, sa femme, du fief et seigneurie de l'île Madame.

Greffe de Panet, notaire à Québec, 15 février 1779. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de René-Amable Durocher pour le fief et seigneurie de l'île Madame.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 75.

NOTE — A partir de 1781, l'histoire seigneuriale de l'île Madame se confond avec celle de l'île d'Orléans.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MAGOS OU MAGESSE
(Acadie)

27 mars 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean Martel, l'un des gardes du comte de Frontenac, ci-devant gouverneur en ce pays, dans le lieu appelé par les Sauvages Magos (Mages), à vingt-trois lieues de Port-Royal, "deux lieues de front le long de la côte savoir une lieue à l'est nord-est et une lieue à l'ouest sud-ouest avec trois lieues de profondeur ensemble les îles et îlets qui sont au-devant de la dite concession, à titre de fief et seigneurie..."

Acte de concession déposé au greffe de François Genaple, notaire à Québec, 8 mai 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mai 1683.

Acte de transport de Jean Martel à Pierre Chesnet, sieur Du Breuil, demeurant à Québec, de la moitié de la terre et seigneurie de Magos (Mages), pour en jouir, faire et disposer de ce jour à l'avenir et à perpétuité en pure et pleine propriété, sans aucune réserve ni restriction, avec tous les mêmes attributs, droits et devoirs seigneuriaux que le dit sieur Martel et qui lui sont accordés par ses dits titres de concession."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 8 mai 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec (1).

(1) Le fief de Magesse était situé à Machias, à l'embouchure de la baie de Fundy, dans l'Etat du Maine. Ce nom est orthographié *Magès* et aussi *Mages* sur de vieilles cartes géographiques et dans certains documents. (Note de M. Placide Gaudet).

15 avril 1684.

Acte de ratification du Conseil d'Etat de Sa Majesté de la concession accordée par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean Martel, le 27 mars 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LESSARD OU DES ÉBOULEMENTS

1er avril 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre de Lessard, "des terres qui sont de front le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre depuis celles concédées à Charles Lessard, son frère, en descendant le dit fleuve et jusqu'à la borne du sieur de Comporté, du côté du nord, contenant cinq quarts de lieue ou environ, avec deux lieues de profondeur dans les terres, pour en jouir à l'avenir en fief et seigneurie."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 111.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 69.

18 mars 1710.

Ordonnance d'Antoine Raudot, intendant de la Nouvelle-France, entre Pierre Tremblay, Charles de Lessard et Jacques Fortin, comme ayant pouvoir de Pierre de Lessard, qui porte acte au dit Pierre Tremblay de la vente à lui faite par Charles Lessard des terres qui lui ont été concédées sises aux Eboulements joignant d'un côté Pierre

Dupré et de l'autre Pierre de Lessard, et aussi de la vente à lui faite par Charles Fortin au dit nom des terres concédées à Pierre de Lessard, et qui ordonne que toutes les terres en seigneurie qui se trouvent depuis la seigneurie de Pierre Dupré jusqu'à celle de la Malbaie appartiendront à l'avenir au dit Pierre Tremblay.

Ordonnances des Intendants, cahier no 4, folio 30.

18 août 1710.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui déclare que les deux seigneuries sises aux Eboulements n'auront que deux lieues de profondeur et demeureront bornées par la rivière du Gouffre; défense à Pierre Tremblay de travailler sur aucunes terres qui seront au delà des dites deux lieues à peine de perdre son travail lequel demeurera au profit de Sa Majesté.

Ordonnances des Intendants, cahier no 4, folio 108.

3 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Tremblay, habitant de la Petite-Rivière, pour le fief et seigneurie des Eboulements qu'il a acquis de Pierre et Charles de Lessard.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 55.

3 avril 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Tremblay, habitant de la Petite-Rivière, pour le fief des Eboulements.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 58.

21 juillet 1752.

Acte d'accord entre la veuve et héritiers de Pierre Tremblay par lequel ils conviennent de casser et annuler tous les contrats de concession signés par dame Marie

Roussin, leur mère, laissant le droit de seigneur et propriétaire de la terre et seigneurie des Eboulements à Etienne Tremblay, fils aîné, etc., etc.

Greffe de Michel Lavoye, notaire à la Petite-Rivière, 21 juillet 1752.

5 juillet 1769.

Acte de vente de Joseph Tremblay et consorts à Henry Boone d'une terre en fief située dans le fief et seigneurie des Eboulements de deux arpents et neuf perches de front sur toute la profondeur de la dite seigneurie.

Greffe de Jean Néron, notaire à la Baie-Saint-Paul. 5 juillet 1769.

23 janvier 1770.

Acte de vente de Noël Bouchard et Marie-Catherine Tremblay, sa femme; Joseph Guay et Marie-Procule Tremblay, sa femme; Ignace Boivin et Marie-Josephte Tremblay, sa femme; Antoine Bouchard et Marie-Elisabeth Tremblay, sa femme; et Joseph Simard, veuf de Cécile Tremblay, Etienne Tremblay, veuf de Marie-Michel Gagné, etc., etc., à Jean-François Tremblay de tout ce qui peut leur revenir sur le terrain du domaine du fief et seigneurie des Eboulements.

Greffe de Jean Néron, notaire à la Baie-Saint-Paul, 23 janvier 1770.

23 janvier 1770.

Acte d'accord entre les héritiers de feu Etienne Tremblay, seigneur des Eboulements.

Greffe de Jean Néron, notaire à la Baie-Saint-Paul, 23 janvier 1770.

30 juillet 1772.

Acte de vente de Randle Meredith, Thomas Woder, capitaine de navire, et Abraham Ogier, négociants, syn-

dics des créanciers de Henry Boone, négociant, de Québec, à Guillaume Laguilhe, marchand, de la Baie-Saint-Paul, 1o d'une terre en fief située dans la seigneurie des Eboulements de deux arpents neuf perches de front sur toute la profondeur de la seigneurie; 2o de tous les droits et prétentions d'Antoine Bouchard et de Marie-Jeanne Gagnon dans la succession de Pierre Tremblay, seigneur des Eboulements; 3o de tous les droits et prétentions de Louis Tremblay, et de Marie Bonneau, sa femme, dans la succession du dit Pierre Tremblay, seigneur des Eboulements; 4o d'une part et portion d'un douzième dans la seigneurie des Eboulements vendue par Jean Tremblay et Angélique Simard au dit Boone; 5o de deux arpents et neuf perches de terre de front sur toute la profondeur de la seigneurie des Eboulements achetés par le dit Boone de Jean Tremblay; 6o d'un emplacement près de la rivière du Gouffre; 7o du moulin du ruisseau de la Goudronnerie, etc., etc.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 30 juillet 1772.

4 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-François Tremblay pour le quart du fief et seigneurie des Eboulements.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 340.

31 janvier 1810.

Acte de vente de Jean-François Tremblay, seigneur principal des Eboulements, à Pierre de Sales Laterrière, ce acceptant pour lui messire Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau, curé des Eboulements, de tous les droits que le dit vendeur peut avoir et prétendre dans le fief, terre et seigneurie des Eboulements.

Greffe de J. Levesque, notaire aux Eboulements, 31 janvier 1810.

1er mai 1810.

Acte de foi et hommage de Pierre de Sales Laterrière pour le fief et seigneurie des Eboulements "comme propriétaire d'un quart au total du dit fief pour l'avoir acquis de Jean-François Tremblay qui le tenait en sa qualité de fils aîné d'Etienne Tremblay, à qui la moitié de la dite seigneurie appartenait comme fils aîné de Pierre Tremblay qui était propriétaire du total du dit fief et seigneurie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 1.

19 juin 1816.

Acte de donation de Marie-Catherine Delzenne, veuve de Pierre de Sales Laterrière, à son fils aîné Marc Pascal de Sales Laterrière, de la juste moitié indivise du fief et seigneurie des Eboulements, etc., etc.

Greffe de Thomas Lee, notaire à Québec, 19 juin 1816.

28 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Marc-Pascal de Sales Laterrière pour la totalité du fief et seigneurie des Eboulements, "moins une petite part appartenante à madame veuve Drapeau et ses enfants," le dit fief et seigneurie appartenant au dit Marc-Pascal de Sales Laterrière comme donataire de dame veuve Pierre de Sales Laterrière, sa mère, pour moitié, et comme ayant acquis l'autre moitié partie par succession de feu Jean-Pierre de Sales Laterrière, son père, et partie par acquisition de feu Pierre de Sales Laterrière, son frère.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 174.

23 décembre 1858.

Cadastre de la seigneurie des Eboulements, apparte-

nant à l'honorable M. P. de Sales Laterrière, clos le 23 décembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 3).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE PIERREVILLE

3 août 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles au sieur Laurent Philippe, habitant de Saint-François, d'une lieue et demie de terre de front sur une lieue de profondeur, joignant du côté du sud-ouest les terres non concédées, d'autre côté au nord-ouest d'un bout sur la seigneurie du sieur Crevier, d'autre aux terres non concédées avec les îles et îlets qui se rencontreront dans la dite lieue de profondeur la rivière de St-François comprise dans icelle profondeur en sorte qu'elle soit au milieu de la dite lieue de profondeur, avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 129.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 123.

15 avril 1684.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles au sieur Laurent Philippe le 3 août 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

9 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de Joseph Hertel, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, au nom et

comme ayant épousé Catherine Philippe, fille et héritière de feu Laurent Philippe, et en cette qualité propriétaire pour moitié de la moitié du fief nommé vulgairement Pierreville, faisant aussi pour Charlotte Giguère, veuve du dit Laurent Philippe, propriétaire pour moitié du dit fief à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le dit Philippe, et pour Marie Philippe, veuve en premières noces de Jacques Legras et en secondes de François Fezeret, aussi fille du dit feu Laurent Philippe et son héritière pour l'autre moitié de la dite moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 82.

11 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de Joseph Hertel, second enseigne de compagnie, au nom et comme ayant épousé Catherine Philippe, fille et héritière de feu Laurent Philippe, pour moitié de la moitié du fief de Pierreville.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 113.

2 août 1781.

Acte de foi et hommage de Louis-Michel de Salaberry, au nom et comme chargé de procuration de dame Suzanne Blondeau, veuve douairière de Joseph Hertel, pour la moitié du fief et seigneurie de Pierreville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 102.

15 mai 1797.

Acte de vente par le shérif des Trois-Rivières aux sieurs Nicolas Montour, William Grant et David-Alexander Grant du fief et seigneurie de Pierreville saisi comme appartenant à François-Joseph Lemaitre Duaime fils, à la poursuite de John Antill.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Nicolas Montour du 23 avril 1798.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Pierreville, possédée par F.-X. Biron, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 62).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Pierreville, possédée par la tribu des Sauvages abénaquis, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 63).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA BAIE-SAINT-ANTOINE OU DE LA BAIE-DU-FEBVRE

4 septembre 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jacques Lefebvre, habitant des Trois-Rivières, d'"une terre d'environ deux lieues de front joignant au nord-est la terre du sieur de Cressé, d'autre au sieur de Lussandière au sudouest, au norouest sur le lac Saint-Pierre, sur pareille quantité de proffondeur à prendre dans les bois vis-à-vis sa dite largeur," en fief et seigneurie, avec le droit de haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 117.

15 avril 1684.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles à Jacques Lefebvre, le 4 septembre 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

1er juin 1723.

Acte de foi et hommage de René Lefebvre, propriétaire pour moitié dans la moitié du fief nommé la Baie-Saint-Antoine, comme fils aîné et héritier de feu Jacques Lefebvre, faisant aussi pour Marie Beaudry, sa mère, veuve de feu Jacques Lefebvre, propriétaire de la moitié du dit fief, et pour ses frères et soeurs, héritiers chacun pour un sixième dans l'autre moitié de la dite moitié du dit fief, lequel avait été concédé au feu sieur leur père par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles le 4 septembre 1683.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 68.

2 juin 1723.

Aveu et dénombrement de René Lefebvre pour le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 85.

9 juillet 1739.

Acte de transaction entre les héritiers de Jacques Lefebvre et Louis Lefebvre des Islets (Désilets), aussi un des cohéritiers, par lequel les dits héritiers, incapables de payer au dit sieur Lefebvre des Islets la somme de trois mille livres et les intérêts d'icelle, depuis la mort de leur mère, lui abandonnent leurs parts et portions dans le quart du revenu du fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 9 juillet 1739.

2 janvier 1745.

Acte de partage entre les héritiers de Jacques Lefebvre par lequel il appert qu'il est échu au sieur Louis Lefevbre des Islets (Désilets), un des héritiers énoncés au dit acte un quart et un sixième dans la seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe d'Hyacinthe-Olivier Pressé, notaire aux Trois-Rivières, 2 janvier 1745.

8 juillet 1765.

Acte de vente de dame Jeanne Lefebvre, veuve de Jean-Baptiste Provancher, au sieur Louis Lefebvre des Islets, de sa part et portion dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine à elle échue par le décès de ses père et mère.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 8 juillet 1765.

30 décembre 1771.

Acte de donation d'Elisabeth Guay, veuve de Louis Lefebvre des Islets, au sieur René Guay de tous ses biens généralement quelconques.

Greffe de Paul Dielle, notaire aux Trois-Rivières, 30 décembre 1771.

19 juin 1773.

Acte d'accord entre Joseph Despins et René Guay par lequel ils conviennent de partager en juste moitié la part de seigneurie de la Baie-Saint-Antoine qu'ils veulent acheter de même que les honneurs, prérogatives, etc., etc.

Greffe d'Antoine Robin, notaire à Saint-François, 19 juin 1773.

28 juin 1773.

Acte d'adjudication d'Edward William Gray, député prévôt maréchal du district de Montréal, à René Guay et Joesph Despins, des biens de Joseph Lefebvre et Marie-Josephte Montplaisir, sa femme, situés à la Baie-Saint-Antoine.

Archives judiciaires de Montréal.

10 février 1781.

Acte de foi et hommage de René Guay, propriétaire de parts et portions, pour le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 136.

22 octobre 1787.

Acte de partage entre les sieurs René Guay, François Despins et plsieurs autres héritiers de la seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Badeau et Robin, notaires aux Trois-Rivières, 22 octobre 1787.

10 octobre 1797.

Acte de vente de René Guay à Jean-Baptiste Lozeau de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 10 octobre 1797.

16 septembre 1797.

Acte de vente d'Augustin Lampron dit la Charité et Marie-Anne Dauphiné, sa femme, Joseph Lefebvre Descoteaux et Catherine Lampron, sa femme, Antoine Fleurant dit Beauchemin et Madeleine Lampron, sa femme, et Louis-Basile Lampron dit la Charité à Jean-Baptiste Lozeau de tous les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir

et prétendre dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 16 septembre 1797.

10 février 1798.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lozeau pour la majeure partie du fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 177.

2 août 1798.

Acte de vente de Louis Auré dit Grammont et de Marguerite Benoît, sa femme, à Jean-Baptiste Lozeau de tous les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 2 août 1798.

11 août 1798.

Acte de cession d'Antoinette Lafond, veuve d'Antoine Benoît, à Jean-Baptiste Lozeau de tous les droits et prétentions que pourrait avoir François Lemire en qualité de coseigneur de la Baie-Saint-Antoine, les dits droits à prendre sur la vente faite par le dit Lemire à Jean-Baptiste Benoît par acte passé devant feu Diesse, notaire, le 4 mars 1772.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, le 11 août 1798.

22 mars 1800.

Acte de vente de Pierre Lemire et de Josephte Lacerte, sa femme, à Jean-Baptiste Lozeau de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 22 mars 1800.

25 juin 1800.

Acte de vente de François Lemire et de Catherine Martel ,sa femme, à Jean-Baptiste Lozeau de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 25 juin 1800.

4 juillet 1800.

Acte de vente de René Lefebvre Beaulac, Julie, Thérèse et Françoise Lefebvre Beaulac à Jean-Baptiste Lozeau de leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe d'Antoine Robin, notaire à Saint-François, 4 juillet 1800.

21 juillet 1800.

Acte de vente d'Etienne Bourgeau dit Lespérance et d'Elisabeth Lemire, sa femme, et de François Desfossés et Marie-Charlotte Lemire, sa femme, à Jean-Baptiste Lozeau des droits et prétentions qui pourront leur appartenir dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 21 juillet 1800.

14 avril 1801.

Acte d'échange entre Jean-Baptiste Lozeau et Louis Lavallée et Louise Dupin, sa femme, par lequel le dit Lavallée et sa femme abandonnent leurs droits dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine en faveur du dit Lozeau.

Greffe d'Antoine Robin, notaire à Saint-François, 14 avril 1801.

15 avril 1801.

Acte d'échange entre Jean-Baptiste Lozeau et Jean-Baptiste Cartier, et Marguerite Dupin, sa femme, par lequel le dit Cartier et sa femme renoncent à leurs droits sur le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe d'Antoine Robin, notaire à Saint-François, 15 avril 1801.

5 décembre 1801.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lozeau pour la majeure partie du fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 229.

31 juin 1802.

Acte de vente de Joseph, veuf d'Isabelle Lefebvre Beaulac, à Jean-Baptiste Lozeau de tous ses droits dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe d'Antoine Robin, notaire, 31 juin 1802.

15 septembre 1802.

Acte de vente de Louis Lefebvre Beaulac et de Monique Robida, sa femme, à Jean-Baptiste Lozeau des parts et portions qu'ils possèdent dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe d'Etienne Ranvoizé, notaire aux Trois-Rivières, 15 septembre 1802.

11 juin 1804.

Acte de cession de François Lemyre à Jean-Baptiste Lozeau de tous les droits seigneuriaux généralement quelconques à lui échus dans le fief et seigneurie de la Baie-du-Febvre par la mort de son père Antoine Lemyre.

Greffe d'Etienne Ranvoizé, notaire aux Trois-Rivières, 11 juin 1804.

12 juillet 1804.

Acte de cession de Louis Lemyre et de Thérèse Deschenaux à Jean-Baptiste Lozeau de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie de la Baie-du-Febvre.

Greffe d'Antoine Robin, notaire à Saint-François, 12 juillet 1804.

14 septembre 1804.

Acte de vente de Marguerite Lemire, veuve Gabriel Lange Lefebvre Descoteaux, au sieur Antoine Lemire, son frère, de la part et portion de la seigneurie de la Baie-Saint-Antoine qui lui appartient et à ses enfants mineurs.

Greffe d'Antoine Robin, notaire à Saint-François, 14 septembre 1804.

20 septembre 1806.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lozeau pour la presque totalité du fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 283.

2 avril 1810.

Acte de partage et division des parts et portions appartenant à Antoine Lemire et à ses cohéritiers dans la seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire aux Trois-Rivières, 2 avril 1810.

14 mars 1812.

Acte de foi et hommage d'Antoine Lemire pour diverses parts et portions dans le fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 22.

25 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Joseph Lozeau, au nom et comme tuteur élu en justice à demoiselles Marie-Josephte et Louise Lozeau, filles mineures de feu Jean-Baptiste Lozeau et de Marie-Angèle Triganne-Laflèche, et en leur qualité d'héritières de leurs dits père et mère seigneuresses et propriétaires de la totalité du fief et seigneurie de la Baie-Saint-Antoine, moins les portions appartenant à François Despins père et fils, à Louis Manseau et Antoine Lemire, etc.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 139.

13 juin 1829.

Acte de foi et hommage de François Despins fils, seigneur primitif de la Baie-Saint-Antoine, et propriétaire d'une partie de la dite seigneurie y compris le moulin banal et droit de banalité sur toute la seigneurie, etc., etc.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 213.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Baie-du-Febvre, possédée par dame P.-V.-C. Cressé Pacaud, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 1).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Baie-du-Febvre, possédée par dame Marie-Anne Caya, veuve de feu François Lemerise, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 2).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Baie-du-Febvre, possédée par dame Marguerite Cartier, veuve de feu François Despins, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 3).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Baie-du-Febvre, possédée par Joseph Lemire, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 4).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Baie-du-Febvre, possédée par dame Georges Futvoye, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 5).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Baie-du-Febvre, possédée par Louis-Esdras Manseau, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 6).

Archives de la province de Québec.

FIEF DE VITRÉ OU MONTAPEINE

24 septembre 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Denys de Vitré de dix arpents de terre de front

sur six lieues de profondeur, borné d'un côté au fief de Vincennes et de l'autre côté au fief de la Martinière.

Mentionné dans l'acte de donation sous seing privé du 8 avril 1723.

8 avril 1723.

Acte de donation sous seing privé de Marie-Gabrielle Denys de Vitré, veuve de Pierre Descayrac de l'Autheur (fille et héritière de Charles Denys de Vitré) de son fief de Vitré de dix arpents de front sur six lieues de profondeur, à Marie-Charlotte Chrétien, veuve de Charles Denys de Vitré, sa belle-mère.

Pièce déposée en l'étude de Jacques Pinguet, notaire à Québec, le 19 mars 1741. Copie aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1741.

Acte de donation sous seing privé de Marie-Charlotte Chrétien, veuve de Charles Denys de Vitré, à Marie-Louise Bissot de Vincennes, de la terre et seigneurie à elle appartenant en la côte de Lauzon.

Pièce déposée en l'étude de Jacques Pinguet, notaire à Québec, le 19 mars 1741. Copie aux Archives de la province de Québec.

26 février 1751.

Acte de vente de Nicolas Boisseau, conseiller secrétaire du Roi, greffier en chef du Conseil Supérieur de Québec, et dame Marie-Louise Bissot de Vincennes, son épouse, au sieur Joseph Roy, seigneur de Montapeine, du fief et seigneurie de Vitré, contenant dix arpents de front sur six lieues de profondeur, borné d'un côté à la seigneurie de Vincennes et de l'autre au fief et seigneurie de M. de la Martinière.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 26 février 1751.

Publié dans *Le sieur de Vincennes* de Pierre-Georges Roy, p. 254.

25 mai 1753.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui, sans avoir égard au contrat de la vente faite par madame Boisseau au sieur Roy du fief de Vitré, maintient M. de la Martinière dans la possession et jouissance du terrain qui se trouve au bout des quarante arpents qui paraissent former la profondeur du fief de Vitré. Défense à madame Boisseau et à M. Claude-Joseph Roy de le troubler ni inquiéter dans sa possession sauf au sieur Roy à se pourvoir ainsi qu'il avisera contre la dite dame Boisseau, sa garantie.

Ordonnances des Intendants, cahier no 40, folio 58.

Publiée dans *Le sieur de Vincennes* de Pierre-Georges Roy, p. 256.

28 mars 1775.

Acte de vente de Nicolas-Gaspard Boisseau, greffier de la cour des Plaidoyers Communs du district de Québec, à Alexander Fraser, seigneur de Beauchamp, d'un fief de dix arpents de front sur quarante arpents de profondeur appelé le fief de Vitré situé à la côte de Lauzon, tenant d'un côté à la seigneurie du dit acquéreur venant de M. de la Martinière et de l'autre côté à la seigneurie des héritiers Bissot de Vincennes possédée par M. Roy.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 28 mars 1775. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 février 1781.

Acte de foi et hommage du capitaine Alexander Fra-

ser pour le fief et seigneurie de Vitré qu'il a acheté du sieur Nicolas Boisseau par acte du 24 septembre 1775.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 210.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA VALLIÈRE OU D'YAMASKA

24 septembre 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles au sieur Leneuf de la Vallière "des terres non concédées qui sont entre la dame de Saurel et le sieur Crevier, vis-à-vis le lac Saint-Pierre, du côté du sud, contenant demie-lieue de front ou environ, ensemble les îles, îlets et battures étant au devant jusqu'au chenail des barques, comme aussi trois lieues de profondeur, à commencer dès l'entrée de la rivière des Savannes, en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 143.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 79.

6 octobre 1685.

Donation du sieur Leneuf de la Vallière au sieur Aubert de la Chesnaye : "Je sousigné, seigneur de la Rivière Saint-François, déclare avoir donné et concédé au sieur Charles Aubert de la Chesnaye, à Québec, pour luy, ses successeurs et ayans cause la quantité de douze arpents de terre de front avec toute la profondeur qui m'appartient dans la Baye St-François, en descendant du bord de la Rivière des Savanes pour revenir à la dite rivière St. François dans ce que l'on appèle la Baye, aux mesmes

droits et privilèges appartenant à ma dite terre et seigneurie de St. François selon mon premier titre une lieue de profondeur à prendre à la pointe de la Rivière, les dits douze arpens et dépendances déchargé de toutes charges la dite Donation faite au dit Sieur Aubert de la Chesnaye en faveur des bons offices que j'ai reçus de luy."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 144.

9 juillet 1694.

Acte de vente de Charles Aubert de la Chesnaye, tant en son nom que pour et au nom de Michel Leneuf, seigneur de la Vallière et de Beaubassin, au sieur Pierre Petit, marchand, demeurant aux Trois-Rivières, de la terre, fief et seigneurie appelé Yamaska ou Les Savanes situé vis-à-vis le lac Saint-Pierre, du côté du sud, joignant d'un côté les terres de la seigneurie des héritiers du sieur Crevier, d'autre côté celles de la damoiselle de Saurelle...

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 9 juillet 1694. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er juin 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Petit pour le fief et seigneurie d'Yamaska concédé au sieur Leneuf de la Vallière le 24 septembre 1683 par MM. de la Barre et de Meulles et qu'il a acheté, par acte de Chambalon, le 9 juillet 1694, du sieur Aubert de la Chesnaye, qui agissait tant en son nom que pour et au nom du dit Michel Leneuf de la Vallière.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 70.

3 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Pierre Petit pour le fief et seigneurie d'Yamaska.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 88.

9 septembre 1749.

Acte de vente de Pierre Petit dit Gobin et son épouse, Joseph Fortier et Agathe Petit, son épouse, et Michel Dumas et Jeanne Petit, son épouse, Jean-Louis Algrain et Angélique Petit, son épouse, et Thérèse Petit, veuve Delpé dit Montour, à Joseph Godefroy de Tonnancour de tous les droits à eux échus dans la seigneurie d'Yamaska par le décès des sieur et dame Petit, leur père et mère.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 9 septembre 1749.

28 septembre 1750.

Enchère sur la moitié de la seigneurie de Yamaska, mise en vente sur la poursuite de M. Fafard Longval, bourgeois de la ville des Trois-Rivières, contre Joseph Godefroy de Tonnancour, procureur du Roi aux Trois-Rivières.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 novembre 1750.

Sentence d'adjudication de la juridiction des Trois-Rivières qui accorde au sieur Joseph Godefroy de Tonnancour la moitié de la seigneurie d'Yamaska.

Archives Judiciaires des Trois-Rivières.

7 mars 1755.

Acte de vente de Augustin Laroche et Marie-Jeanne Petit, sa femme, à Joseph Godefroy de Tonnancour de toutes les parts et portions à eux appartenant dans la seigneurie d'Yamaska.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 7 mars 1755.

15 mars 1756.

Acte de vente de Joseph Mondoux et sa femme et Antoine Petit à Joseph Godefroy de Tonnancour de deux-cinquièmes et un quart dans la seigneurie d'Yamaska.

Greffe de Jean Leproust, notaire aux Trois-Rivières, 15 mars 1756.

3 et 17 mai 1756.

Acte de vente de Pierre et Joseph Petit à Joseph Godefroy de Tonnancour d'un quart dans le total de la seigneurie d'Yamaska plus un cinquième dans un quart.

Greffe de Jean Leproust, notaire aux Trois-Rivières, 3 et 17 mai 1756.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy de Tonnancour pour le fief et seigneurie d'Yamaska.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 197.

29 mai 1781.

Demande de Pierre Du Calvet, propriétaire d'un franc alleu noble dans le fief et seigneurie d'Yamaska, à sir Frederic Haldimand, "Etant détenu prisonnier, il ne peut se présenter au château Saint-Louis pour rendre et porter la foi et hommage du fief et seigneurie de la Rivière-David, de son franc-alleu de la seigneurie d'Yamaska et de son arrière-fief de la seigneurie de Bourchemin..... Donnons et accordons au dit sieur Du Calvet souffrance qui vaudra sa foi jusqu'à ce qu'il puisse lui-même rendre et porter sa foi et hommage..."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 35.

12 mars 1787.

Acte d'échange entre Joseph-Marie Godefroy de Tonnancour, tant en son nom qu'en celui de Marie-Catherine

Pélissier, sa femme, et Thomas Coffin, tant pour lui que comme fondé de procuration de Marguerite Godefroy de Tonnancour, sa femme, par lequel le dit Coffin cède au dit Tonnancour un huitième dans un quart au total dans la seigneurie d'Yamaska et un septième dans un autre quart au total de la même seigneurie, etc., etc.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 12 mars 1787.

15 mars 1787.

Acte de vente de Pierre-André Godefroy de Tonnancour, Charles-Antoine Godefroy de Tonnancour et dame Reine Frémont, sa femme, et Louis-René Labadie Godefroy de Tonnancour et dame Marie-Anne Godefroy de Normanville, sa femme, à Joseph-Marie Godefroy de Tonnancour de tous leurs droits et prétentions dans le fief et seigneurie d'Yamaska.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 15 mars 1787.

8 mai 1830.

Acte de foi et hommage de François Vassal de Montviel, au nom et comme chargé de la procuration spéciale de Joseph-Marie de Tonnancour, pour le fief et seigneurie d'Yamaska.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 322.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Yamaska, possédée par Georges-Casimir Dessaulles, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 132).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de la Vallière ou Yamaska,

possédée par les héritiers de Tonnancour, fait le 24 janvier 1861, par Jos-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 45).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DES MILLE-ILES

24 septembre 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Du Gué des "terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes, dans la rivière Jésus, jusqu'à trois lieues au-dessus en montant la d. rivière, et trois lieues de profondeur." En titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 48.

15 avril 1684.

Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté qui porte confirmation de la concession en fief et seigneurie accordée par MM. de la Barre et de Meulles au sieur Du Gué le 24 septembre 1683.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 18.

1er mars 1714.

Réunion au Domaine de Sa Majesté par Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et Michel Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, de la concession en fief et seigneurie accordée à feu M. Du Gué, par MM. de la Barre et de Meulles le 24 septembre 1683.

Registre d'intendance no 6, folio 6.

5 mars 1714.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Michel Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Gaspard Piot, écuyer, sieur de Langloiserie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi au gouvernement de Québec, et Jean Petit, trésorier de la marine en ce pays, des lieux concédés le 24 septembre 1683 au sieur Du Gué et réunis au Domaine de Sa Majesté le 1er mars 1714, les dits "lieux commençant où finit la concession du sieur Daulier des Landes, dans la rivière Jésus, jusqu'à trois lieues au-dessus en montant la rivière, et trois lieues de profondeur, avec les isles, islets et battures qui se trouveront au-devant des dites quatre lieues et demie de front, jusqu'à la rivière du Chesne, icelle comprise, sur les dites trois lieues de profondeur." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 6, folio 4.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 59.

5 mai 1716.

Brevet de confirmation par Sa Majesté en faveur du sieur Petit, trésorier de la marine en Canada, et de la dame Du Gué, veuve de Gaspard Piot de Langloiserie, lieutenant de roi au gouvernement de Québec, de la concession accordée aux dits sieurs Petit et Piot de Langloiserie par MM. de Vaudreuil et Bégon le 5 mars 1714.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 4, folio 19.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 9.

FIEF ET SEIGNEURIE DU LAC MASKINONGÉ OU DE LANAUDIÈRE

1er mars 1750.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles-François Tarieu, écuyer, sieur de Lanaudière, capitaine d'infanterie, de l'"estendue de terrain de deux lieues ou environ de front à prendre au bout de la profondeur du fief de Carufel, sur la profondeur qui se trouvera jusques au lac appelé le lac Maskinongé, le dit lac compris dans toute son étendue, avec les îles, îlets et battures qui se trouveront en icelui;" à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, folio 48.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 216.

24 juin 1751.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 1er mars 1750, au sieur de Lanaudière, capitaine d'infanterie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 9, folio 88.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 128.

5 janvier 1768.

Acte d'abandon de Charles-François-Xavier Tarieu de Lanaudière à son fils Charles-Louis Tarieu de Lanaudière de la moitié du fief et seigneurie du lac Maskinongé ou de Lanaudière, l'autre moitié appartenant au cessionnaire comme seul et unique héritier de feue dame Gene-

vière Deschamps de Boishébert, sa mère, épouse en premières noces du sieur Tarieu de Lanaudière, son père.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 5 janvier 1768.

5 novembre 1768.

Acte de cession de M. Tarieu de la Pérade, sieur de Lanaudière, à Charles Tarieu de la Pérade, sieur de Lanaudière, son fils, de la moitié du fief et seigneurie du Lac-Maskinongé.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 5 novembre 1768.

13 février 1781.

Acte de foi et hommage de Charles Tarieu de la Pérade, sieur de Lanaudière, pour le fief et seigneurie de Maskinongé.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 148.

1782.

Aveu et dénombrement de Charles Tarieu de la Pérade, sieur de Lanaudière, pour le fief et seigneurie de Maskinongé.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 2, folio 578.

17 mars 1814.

Acte de vente de Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, fille et héritière de Charles-Louis Tarieu de Lanaudière, à Toussaint Pothier, négociant à Montréal, du fief ou seigneurie du Lac-Maskinongé ou Lanaudière.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 17 mars 1814.

26 octobre 1815.

Acte de foi et hommage de Toussaint Pothier, de

Montréal, pour le fief et seigneurie de Maskinongé actuellement nommé de Lanaudière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 43.

16 mars 1848.

Acte de vente des syndics de la faillite de Toussaint Pothier à Charles-Edouard Dunn, de Sainte-Ursule, du fief et seigneurie de Lanaudière ou Lac-Maskinongé.

Greffe de Lacoste et Weekes, notaires à Montréal, 16 mars 1848.

2 juin 1854.

Acte de rétrocession de Charles-Edouard Dunn aux créanciers de la faillite de Toussaint Pothier, du fief et seigneurie de Lanaudière ou Lac-Maskinongé acheté par lui le 16 mars 1848.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Lanaudière, possédée par les héritiers de Samuel Gerrard, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 44).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Marie-Anne, possédé par les héritiers de Samuel Gerrard, fait le 24 janvier 1861 par Norbert Dumas, commissaire (no 55).

23 décembre 1867.

Acte de vente de Ann Gerrard, veuve de Robert Thomas Ridge, à Michel Lefebvre, marchand, de Montréal, du fief et seigneurie de Lanaudière ou Lac-Maskinongé.

Greffe de J. Belle, notaire à Montréal, 23 décembre 1867.

7 novembre 1871.

Acte de vente de Michel Lefebvre à Louis-Alphonse

Boyer, Firmin Hudon et Charles-Adolphe Boyer, de Montréal, du fief et seigneurie de Lanaudière ou Lac-Maskinongé.

Greffe de Lamothe, notaire à Montréal, 7 novembre 1871.

14 novembre 1874.

Acte de vente de Louis-Alphonse Boyer, tant pour lui-même que pour Firmin Hudon et Charles-Adolphe Boyer, aux Dames Ursulines des Trois-Rivières, du fief et seigneurie de Lanaudière ou de Maskinongé.

Greffe de Valère Guillet, notaire aux Trois-Rivières, 14 novembre 1874.

Arrière-fief Hope

12 février 1806.

Acte de concession de l'honorable Charles de Lanaudière, grand voyer de cette province, en faveur d'Angélique Blondeau, veuve Gabriel Cotté (tant en son nom que comme tutrice à ses mineurs), Alexandre Auldjo, Joseph Frobisher (faisant pour Marguerite et Catherine Howard), David Ross (faisant pour William Murray), James Dow (faisant pour James Dunlop, John Neagles et Philo-Letitia Thompson), d'un arrière-fief de vingt mille arpents en superficie qui portera le nom de fief Hope dans son fief et seigneurie du Lac-Maskinongé ou Lanaudière.

Greffe de Louis Chaboillez, notaire à Montréal, 12 février 1806. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 mars 1806.

Acte de ratification de dame Elisabeth de Lacorne, femme de l'honorable Charles Tarieu de Lanaudière, à

l'acte de concession du 12 février 1806 consenti par son dit mari en faveur d'Angélique Blondeau, Alexandre Auldjo, Joseph Frobisher, David Ross, etc.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 12 mars 1806.

22 septembre 1842.

Acte de vente de Maurice Laframboise, Alfred Larocque et Joseph-Félix Larocque à James Armstrong, avocat, de la cité de Montréal, de l'arrière-fief Hope.

Greffe de C.-F. Papineau, notaire à Montréal, 22 septembre 1842.

1er décembre 1860.

Cadastre du fief Hope, possédé par James Armstrong, écuyer, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 40).

Archives de la province de Québec.

7 avril 1889.

Acte de vente par le shérif des Trois-Rivières à la Trust and Loan Co., de Montréal, de l'arrière-fief Hope saisi à la demande de la dite Trust and Loan Co., sur les biens de James Ferguson Armstrong, de Golden, Colombie Anglaise.

Archives judiciaires des Trois-Rivières.

27 septembre 1898.

Acte de vente de la Trust and Loan Co., de Montréal, à Arthur Delisle, médecin, de l'arrière-fief Hope.

Greffe de J. Jobin, notaire à Montréal, 27 septembre 1898.

NOTE — L'arrière-fief Hope comprend aujourd'hui tout le territoire de la paroisse de Saint-Didace, comté de Maskinongé.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LANGLOISERIE, BLAINVILLE OU CLAUSS

(Détaché du fief et seigneurie des Mille-Iles)

8 juillet 1723.

Acte de foi et hommage de Marie-Thérèse Du Gué, veuve de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, chevalier de St-Louis, lieutenant de Roi à Québec, pour moitié d'un fief de quatre lieues et demi de front sur trois lieues de profondeur dans la rivière Jésus, comparante aussi pour les autres héritiers dans le dit fief, lequel fief avait été concédé à feu M. de Langloiserie et au sieur Petit par MM. de Vaudreuil et Bégon le 5 mars 1714.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 82.

10 juillet 1723.

Aveu et dénombrement de dame Marie-Thérèse Du Gué, veuve de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi au gouvernement de Québec, pour moitié de la moitié du fief ci-devant appelé les Mille-Iles, la dite moitié appelée maintenant Langloiserie.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 109.

8 juillet 1743.

Acte d'abandon par dame Marie-Thérèse Du Gué, veuve de Charles-Gaspard Piot, écuyer, sieur de Langloiserie, vivant chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi de la ville et gouvernement de Québec, à Louis-Hector Piot, écuyer, sieur de Langloiserie, son fils, et dame Esther Bridge, son épouse, et à Jean-Baptiste Céloron, écuyer,

sieur de Blainville, officier dans les troupes du détachement de la marine, et dame Suzanne de Langloiserie, son épouse, "tous et un chacun les biens meubles et immeubles, droits, noms, raisons, actions, etc., etc., que la dite veuve de Langloiserie peut avoir, demander et prétendre dans la succession du dit feu sieur de Langloiserie, son mari, tant à cause de la communauté de biens qui a été entr'eux qu'à cause de ses propres douaire, reprise et conventions matrimoniales qu'autrement et à quelque titre que ce soit en quelques lieux et endroits que le tout se trouve, etc., etc. Et par ces mêmes présentes les dits sieurs et dames de Langloiserie et de Blainville désirant jouir à part des biens à eux échus et avenus tant par le décès du défunt sieur leur père et beau-père qu'au moyen de l'abandon ci-dessus et pour éviter toutes les difficultés et procès qui pourraient naître entr'eux à l'occasion du partage de leurs biens qui consistent en la moitié de la seigneurie vulgairement appelée les Mille-Isles et une autre terre appelée l'île Sainte-Thérèse... ils ont convenu et accordé entr'eux que le dit sieur de Langloiserie et la dite dame Bridge, son épouse, ont cédé et quitté à titre de partage au dit sieur de Blainville et à la dite dame Suzanne de Langloiserie, son épouse, la dite moitié de la seigneurie des Mille-Iles consistant en deux lieues et un quart de terre de front sur toute sa profondeur... à prendre d'un côté et joignant la seigneurie de M. Lepage... et au moyen de ce que dessus les dits sieur et dame de Blainville ont pareillement cédé à titre de partage aux dits sieur et dame de Langloiserie la dite île Sainte-Thérèse avec toutes ses appartenances et dépendances..."

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 8

juillet 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 juin 1749.

Ordonnance définitive de MM. de la Galissonnière et François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, entre les Sieurs Ecclésiastiques du séminaire Saint-Sulpice établi à Montréal et Eustache Lambert Dumont, capitaine réformé des troupes, tant en son nom que comme tuteur à ses enfants, propriétaires du fief Petit faisant moitié du fief des Mille-Iles, et le sieur de Blainville, lieutenant d'infanterie, comme ayant épousé Thérèse de Langloiserie, propriétaire de l'autre moitié du dit fief des Mille-Iles: les dits Lambert Dumont et de Blainville maintenus dans la propriété et jouissance de l'étendue de quatre lieues et demie de front sur trois lieues de profondeur en contestation.

Ordonnances des Intendants, cahier no 36, folio 92.

17 février 1781.

Acte de foi et hommage de Louis Hertel de Chambly et du sieur de la Marque, le premier comme ayant épousé Marie-Hippolyte Céloron, et le second comme ayant épousé Marie-Anne-Thérèse Céloron de Blainville, toutes deux filles de Jean Céloron de Blainville et de Suzanne Piot de Langloiserie, pour la moitié du fief et seigneurie de Mille-Iles.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 162.

15 juillet 1794.

Acte de vente de Louis Hertel de Chambly et Marie-Hippolyte Céloron de Blainville, sa femme, à Simon Fraser, chirurgien, du quart du fief et seigneurie des Mille-Iles, le dit quart communément appelé Blainville.

Greffe de P.-R. Gagnier, notaire à Saint-Eustache, 15 juillet 1794.

22 août 1794.

Acte de vente de Simon Fraser, chirurgien, à Jacob Jordan du quart du fief et seigneurie des Mille-Iles, le dit quart communément appelé Blainville.

Greffe de Turgeon, notaire à Terrebonne, 22 août 1794.

10 octobre 1795.

Acte de vente de Jacob Jordan à William Clauss du quart du fief et seigneurie des Mille-Iles communément appelé Blainville.

Greffe de Turgeon, notaire à Saint-Eustache, 10 octobre 1795.

. . . . . .

Testament olographe de dame Marie-Anne-Thérèse Céloron, veuve La Marque, par lequel elle donne et lègue au sieur Hubert Lacroix et à dame Pélagie Ponsi, sa femme, tous ses biens, seigneurie, etc., leur vie durante pour après leur décès passer à leurs enfants, etc.

Cité dans l'acte de foi et hommage de Janvier Domptail Lacroix, du 16 novembre 1829.

10 janvier 1822.

Acte d'échange entre Antoine-Alexis Dubois, notaire, et dame Marie-Victoire Lacroix, son épouse, et Janvier Domptail Lacroix par lequel les premiers cèdent au dit Domptail Lacroix tout ce qui peut revenir à la dite Marie-Victoire Lacroix dans le fief et seigneurie des Mille-Iles (Blainville) par le testament olographe de feue dame Marie-Anne-Thérèse Céloron, veuve La Marque.

Greffe de Thomas Barron, notaire à Montréal, 10 janvier 1822.

19 janvier 1822.

Acte de donation de Joseph-François Lacroix, écuyer, à Janvier Domptail Lacroix, son frère, de tous ses droits dans la terre et fief de Blainville.

Greffe de Thomas Barron, notaire à Montréal, 19 janvier 1822.

19 janvier 1822.

Acte de vente de Paul Lacroix à Janvier Domptail Lacroix, son frère, de tout ce qui peut lui revenir en vertu du testament olographe de feue dame Marie-Anne-Thérèse Céloron, veuve La Marque.

Greffe de Thomas Barron, notaire à Montréal, 19 janvier 1822.

29 janvier 1822.

Acte d'échange sous seing privé entre dame Angélique Lacroix, épouse de Jean-Baptiste Pétrimoulx, et Janvier Domptail Lacroix par lequel la dite dame Pétrimoulx abandonne au dit sieur Lacroix tous ses droits dans la terre et fief de Blainville.

Pièce déposée au greffe de Thomas Barron, notaire à Montréal, le 25 mars 1826.

30 janvier 1822.

Acte de vente de Pierre Matte, marchand, tant en son nom qu'en celui de dame Pélagie Lacroix, sa femme, à Janvier Domptail Lacroix de tous leurs droits dans la terre et fief de Blainville.

Greffe de Thomas Barron, notaire à Montréal, 30 janvier 1822.

14 février 1822.

Acte de vente de Marguerite Lacroix, veuve de Jacques Clément Herse, à Janvier Domptail Lacroix de tous ses droits dans la terre et fief de Blainville.

Greffe de Thomas Barron, notaire à Montréal, 14 février 1822.

10 mai 1822.

Acte de vente de demoiselle Marie-Euphémie Chenet, fille majeure, à Janvier Domptail Lacroix de tous ses droits dans la terre et fief de Blainville.

Greffe de Thomas Barron, notaire à Montréal, 10 mai 1822.

25 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Catherine Claus, veuve de William Claus, John Johnson Claus et Warren Claus, Catherine Ann Margaret Geale, veuve de Benjamin Geale, et Catherine Claus Geale, Augusta Maria Geale, pour la partie du fief et seigneurie des Mille-Iles communément appelée Blainville (¼).

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 165.

16 novembre 1829.

Acte de foi et hommage de Janvier Domptail Lacroix pour la partie du fief et seigneurie des Mille-Iles communément appelée Blainville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 286.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Blainville, possédée par G. H. Monk, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 6).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Clauss, possédée par Andrew Héron ,pour 7/12; madame William Stewart, pour 1/12; mademoiselle A. M. Geale, pour 1/12; madame C. A.

M. Lyons, pour 3/12; fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 38).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DUMONT OU DE LA RIVIÈRE-DUCHESNE

(Détaché du fief et seigneurie des Mille-Iles)

9 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Louis-Rémy Du Gué, officier dans les troupes du détachement de la marine, et dame Charlotte-Elisabeth Du Gué, son épouse, auparavant veuve du sieur Jean Petit, trésorier de la marine, la dite dame propriétaire pour un quart du fief nommé Petit et Langloiserie, à cause de sa communauté de biens avec le feu sieur Petit, faisant aussi les dits sieur et dame Du Gué comme tuteurs des enfants mineurs du feu sieur Petit, propriétaires, l'aîné, héritier pour un huitième, et les autres chacun pour un tiers dans l'autre huitième du dit fief; lequel fief avait été concédé par MM. de Vaudreuil et Bégon, le 5 mars 1714, au feu sieur de Langloiserie et au feu sieur Petit.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 127.

12 avril 1725.

Aveu et dénombrement de Louis-Rémy Du Gué, officier dans les troupes du détachement de la marine, et dame Charlotte-Elisabeth Du Gué, son épouse, auparavant veuve de Jean Petit, pour le fief Petit ou Langloiserie.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 227.

10 juin 1749.

Ordonnance définitive de MM. de la Galissonnière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, entre les Sieurs Ecclésiastiques du séminaire Saint-Sulpice établi à Montréal et Eustache Lambert Dumont, capitaine réformé des troupes, tant en son nom que comme tuteur à ses enfants, propriétaires du fief Petit faisant moitié du fief des Mille-Iles, et le sieur de Blainville, lieutenant d'infanterie, comme ayant épousé Thérèse de Langloiserie, propriétaire de l'autre moitié du dit fief des Mille-Iles: les dits Lambert Dumont et de Blainville maintenus dans la propriété et jouissance de l'étendue de quatre lieues et demie de front sur trois lieues de profondeur en contestation.

Ordonnances des Intendants, cahier no 36, folio 92.

20 janvier 1752.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Dumont, capitaine réformé des troupes du détachement de la marine, de l'"étendue de quatre lieues et demy ou environ de front sur trois lieues de profondeur, à prendre au bout de la profondeur et sur le même front de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Bégon aux sieurs de Langloiserie et Petit le 5 mars 1714, laquelle dite concession est scituée et bornée à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes dans la rivière Jésus jusqu'à la rivière du Chesne, icelle comprise, ce qui compose un front de quatre lieues et demy sur trois lieues de profondeur." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 10, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 229.

1er juin 1753.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 20 janvier 1752, au sieur Dumont, capitaine réformé des troupes de la colonie.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 2.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative,* 1853, p. 131.

. . . . . .

Acte d'accord et de convention entre dame Louise-Charlotte Lambert Dumont, veuve de Louis-Pierre Poulin Cressé Courval, Delle Marie-Charlotte Lambert Dumont, fille majeure, dame Gilles-Louise-Geneviève Lambert Dumont, épouse de Joseph-Claude Poulin Courval, et Delles Anne et Marguerite Lambert Dumont, aussi majeures, toutes des Trois-Rivières, et Eustache-Louis Lambert Dumont, par lequel acte les dites dames cèdent et abandonnent au dit sieur Lambert Dumont leurs droits et prétentions dans les successions du feu sieur Eustache Lambert Dumont et feu dame Charlotte Petit, leurs père et mère, et de François-Marie Lambert Dumont, leur frère, suivant son acte de cession reçu à Paris le 26 juin 1772.

Greffe de Badeau, notaire aux Trois-Rivières.

17 février 1781.

Acte de foi et hommage d'Eustache-Louis Lambert Dumont pour la moitié du fief et seigneurie des Mille-Iles.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 165.

24 janvier 1862.

Cadastre de la partie de la première concession de la seigneurie des Mille-Iles (2/3), possédée par indivis par dame Virginie Dumont, épouse de C. A. M. Globensky, écuyer (½), et dame M.-Elmire Dumont, veuve de feu Pierre Laviolette, écuyer (½) ; fait le 24 janvier 1862, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 84).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1862.

Cadastre de la partie de la première concession de la seigneurie des Mille-Iles (1/3), possédée par indivis par Joseph Lefebvre de Bellefeuille, écuyer (½), et Eustache M.-A. L. de Bellefeuille, écuyer, Louis-Charles L. de Bellefeuille, écuyer, et dame M.-A. L. de Bellefeuille, épouse de A. C. de Lotbinière Harwood, écuyer (½) ; fait le 24 janvier 1862, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 85).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1862.

Cadastre de la partie de l'augmentation de la seigneurie des Mille-Iles (2/3), possédée par indivis par dame Virginie Dumont, épouse de C. A. M. Globensky, écuyer (½), et dame M.-Elmire Dumont, veuve de feu Pierre Laviolette, écuyer (½) ; fait le 24 janvier 1862, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 86).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1862.

Cadastre de la partie de l'augmentation de la seigneurie des Mille-Iles (1/3), possédée par indivis par Joseph Lefebvre de Bellefeuille, écuyer (½), et Eustache-M.-A. L. de Bellefeuille, écuyer, Louis-Charles L. de Bellefeuille, écuyer, et dame M.-A. L. de Bellefeuille, épouse de A. C.

de Lotbinière Harwood, écuyer (½) ; fait le 24 janvier 1862, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 87).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MADAWASKA

25 novembre 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Aubert de la Chesnaye, pour Antoine Aubert et Marguerite-Angélique Aubert, ses enfants, de "trois lieues de terre le long de chacun des deux bords de la rivière Madaweska, proche la rivière Saint-Jean, avec le lac appelé Cecemiscouata (Témiscouata) et deux lieues de profondeur dans les terres, le tout en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice..."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 65.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 41.

18 août 1708.

Ordonnance qui permet au sieur Barbel de faire vendre la seigneurie de Madaouaska, conjointement avec les biens de feu Aubert de la Chesnaye situés dans l'étendue de la juridiction de la Prévôté de Québec.

Mentionnée dans une pièce subséquente.

29 octobre 1709.

Sentence de décret de la Prévôté de Québec qui adjuge au sieur Blondeau le fief et seigneurie de Madawaska.

Prévôté de Québec, 1709.

13 février 1723.

Acte de foi et hommage de Joseph Blondeau dit Lafranchise pour le fief et seigneurie de Madawaska dont

il est propriétaire par sentence de décret rendue en la Prévôté de Québec le 29 octobre 1709 sur la succession de feu Charles Aubert de la Chesnaye.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 23.

15 février 1723.

Aveu et dénombrement de Joseph Blondeau dit Lafranchise pour le fief de Madawaska.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 2.

28 avril 1754.

Acte de cession, d'abandon et de démission d'Agnès Giguère, veuve de Joseph Blondeau dit Lafranchise, en faveur de Joseph L'Ecuyer, marchand à Montréal, au nom de Marie, de Marguerite Blondeau et au nom de Joseph Parent, héritier par représentation de Louise Blondeau, sa mère, Pierre Blondeau, Germain Blondeau, comme ayant acquis les droits et portions de François Blondeau, son cousin germain, et François Perrault, habitant de la Rivière-Ouelle, comme tuteur des enfants de feu Maurice Blondeau dit Verbois, les dits Marguerite, Louise, Pierre-François et Maurice Blondeau, enfants de Joseph Blondeau dit Lafranchise et d'Agnès Giguère, héritiers chacun pour un cinquième de feu Joseph Blondeau dit Lafranchise, leur père, de tous les droits et prétentions qu'elle peut avoir comme veuve et commune en biens de Joseph Blondeau dit Lafranchise.

Greffe de Joseph Dionne, notaire en la côte du sud, 28 avril 1754.

21 octobre 1754.

Acte de vente des enfants et héritiers de Joseph Blon-

deau dit Lafranchise à Pierre Claverie du fief et seigneurie de Madawaska.

Greffe de Barolet et Panet, notaires à Québec, 21 octobre 1754.

19 mars 1756.

Acte de foi et hommage de Pierre Claverie, garde des magasins du Roi à Québec, pour le fief et seigneurie de Madawaska.

Fois et hommages, régime français, cahier no 3, folio 47.

20 juillet 1763.

Acte de vente de Jean-Antoine-Nicolas Dandame Danseville, sieur de l'Etendard, lieutenant de l'artillerie de Sa Majesté Très Chrétienne, et dame Marie-Anne Dupéré, son épouse, tant en son nom comme ci-devant veuve et commune en biens avec Pierre Claverie que comme tutrice de Marie-Julie Claverie, à Son Excellence James Murray, brigadier, colonel d'infanterie, gouverneur de Québec, du fief et seigneurie de Madawaska.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 20 juillet 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 août 1763.

Acte de vente de Son Excellence James Murray, brigadier, colonel d'infanterie et gouverneur de Québec, à Richard Murray, écuyer, et John Gray, négociant à Québec, du fief et seigneurie de Madawaska.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 20 août 1763.

29 mai 1781.

Acte de foi et hommage de l'honorable Henry Caldwell, membre du Conseil de Sa Majesté, pour le fief et

seigneurie de Madawaska dont il est le détenteur par bail à ferme à lui consenti par les héritiers du général James Murray.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 37.

21 juin 1802.

Acte de vente de l'honorable Jenkin Williams, procureur des exécuteurs testamentaires de feu le général James Murray, à Henry Caldwell du fief et seigneurie de Madawaska.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 21 juin 1802.

2 août 1802.

Acte de vente de Henry Caldwell à Alexander Fraser du fief et seigneurie de Madawaska.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 2 août 1802.

15 octobre 1828.

Acte de foi et hommage de John Fraser, marchand, de Québec, fondé de procuration d'Alexander Fraser, pour deux tiers du fief et seigneurie de Madawaska.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 120.

31 juillet 1862.

Cadastre de la seigneurie de Madawaska, appartenant au Temiscouata Pine Land Company of Portland, Maine, United States, clos le 31 juillet 1862, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 105).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DU LAC-SAINT-CHARLES

15 décembre 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France,

à Charles Denys de Vitré du lac Saint-Charles, situé à quatre ou cinq lieues de Québec, avec une demi-lieue de terre tout autour du lac.

Mentionné dans les actes de cession du 11 mars 1686.

11 mars 1686.

Acte de cession de Charles Denys de Vitré aux Pères de la Compagnie de Jésus de l'étendue de terrain à lui accordée par MM. de la Barre et de Meulles le 15 décembre 1683 et qui empiète sur la concession accordée aux dits Pères de la Compagnie de Jésus le 10 mars 1626.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 11 mars 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 mars 1686.

Acte de cession de Charles Denys de Vitré aux Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec de l'étendue de terrain à lui accordée par MM. de la Barre et de Meulles le 15 décembre 1683 et qui empiète sur les concessions accordées aux dites Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1647 et en 1652.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 11 mars 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

NOTE — MM. de la Barre et de Meulles, en faisant cette superbe concession à M. Denys de Vitré, avaient oublié un point important. C'est que le lac Saint-Charles avec toutes les terres environnantes n'appartenaient plus au roi. En effet, le 10 mars 1626, les Pères Jésuites s'étaient fait accorder "près de l'habitation du Fort de Québec, la quantité de quatre lieues de terre tirant vers les montagnes de l'ouest ou environ, situées partie sur la rivière St-Charles, partie sur le grand fleuve St-Laurent,

d'une part bornées de la rivière nommée de Ste-Marie, qui se décharge dans le susdit grand fleuve Saint-Laurent, et de l'autre part en montant la rivière St-Charles, du second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairet." Pareillement, les dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1647 et en 1652, avaient obtenu sur les bords de la rivière Saint-Charles une concession de demi-lieue de front sur dix lieues de profondeur. La concession accordée par MM. de la Barre et de Meulles à M. de Vitré le 15 décembre 1683, se trouvait, conséquemment, sur les seigneuries des Jésuites et des dames de l'Hôtel-Dieu. M. de Vitré avait agi dans tout ceci en parfaite bonne foi. Ami des Jésuites comme des Hospitalières, aussitôt qu'il fut informé de l'erreur commise, il s'empressa de renoncer à sa concession. De là, les deux actes du 11 mars 1686.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-ÉTIENNE

28 janvier 1684.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marie Boucher, veuve du sieur Etienne de Lafond, demeurant au Cap-de-la-Madeleine, des terres qui sont d'un côté au-dessus de celles de Michel Poulain et de l'autre au-dessous des terres du sieur de Varennes dites le Sault de la Vérendrye, avec pareille profondeur que peut avoir le dit Poulain et le dit sieur de Varennes... pour en jouir par elle, ses hoirs et ayants cause à l'avenir en titre de fief et seigneurie.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 44.

22 février 1723.

Acte de foi et hommage d'Etienne de Lafond, habitant, demeurant à Batiscan, fils aîné et héritier de Jean de Lafond et de Marie-Catherine Senécal, ses père et mère, faisant tant pour lui que pour Pierre, âgé de 31 ans, Marie, âgée de 51 ans, femme du nommé Briat, Catherine, âgée de 47 ans, femme de François Cosset, Marguerite, âgée de 36 ans, femme de Joseph Lafrenaye, et Marie-Renée, âgée de 27 ans, femme de Damien Tissand, ses frères et soeurs, faisant aussi pour Jean de Lafond, âgé de 40 ans, fils aîné de Pierre de Lafond, François, âgé de 34 ans, Pierre, âgé de 18 ans, Madeleine, âgée de 37 ans, femme de Nicolas Duclos, Catherine, âgée de 36 ans, Marie-Anne, âgée de 27 ans, femme de Claude Pelée, Marie-Jeanne, âgée de 25 ans, et Charlotte Lafond, âgée de 22 ans, frères et soeurs du dit Jean de Lafond, faisant aussi pour Jean Trotier, âgé de 50 ans, fils aîné de Jean Trotier et de Geneviève de Lafond, ses père et mère, Augustin, âgé de 43 ans, Antoine, âgé de 27 ans, Marie, âgée de 57 ans, femme de Joseph Guillet de Saint-Marc, Madeleine, âgée de 55 ans, femme du nommé Châteauneuf, Elisabeth, âgée de 47 ans, femme de Mathurin Rivard, Madeleine, âgée de 44 ans, Marguerite, âgée de 42 ans, Geneviève, âgée de 36 ans, femme de Jean Rivard, et Marie-Joseph Trotier, âgée de 30 ans, femme d'Antoine Germain, frères et soeurs du dit Jean Trotier, et faisant aussi pour Charles Lesieur, âgé de 50 ans, fils aîné de feu Charles Lesieur et Françoise de Lafond, ses père et mère, Augustin, âgé de 40 ans, Jean-Baptiste, âgé de 35 ans, Antoine, âgé de 33 ans, Marie, âgée de 30 ans, et Françoise Lesieur, âgée de 23 ans, femme de Joseph Loranger, frères et soeurs du dit Charles Lesieur,

tous propriétaires du fief et seigneurie concédé à Marie Boucher, veuve d'Etienne de Lafond, le 28 janvier 1684.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 41.

6 avril 1737.

Ordonnance de M. de la Rouvillière, ordonnateur en la Nouvelle-France, qui déclare la terre et seigneurie cidevant concédée à Marie Boucher, veuve Etienne de Lafond, par MM. de la Barre et de Meulles le 28 janvier 1684, réunie au Domaine de Sa Majesté faute par la dite Marie Boucher et ses héritiers d'avoir établi la dite seigneurie depuis le temps de la dite concession jusqu'à présent, et, en conséquence, ordonne au nommé Troisville et à sa femme de sortir incessamment et sans délai de la cabane qu'ils ont faite sur la dite seigneurie; défense aux dits Troisville, à sa femme, aux autres cohéritiers de Marie Boucher et à tous autres de résider sur la dite seigneurie, de s'y établir, y construire aucuns nouveaux bâtiments, y faire aucuns défrichements ni aucun commerce avec les Français employés aux ouvrages de la forge (Saint-Maurice) établie au dit lieu et avec aucun sauvage directement ni indirectement, le tout à peine de désobéissance et sous les peines de droit (1).

Ordonnance des Intendants, cahier no 25, folio 14.

SEIGNEURIE DE L'ILET DU CAP-BRÛLÉ ET DE L'ILET DU CAP-ROMPU

4 février 1684.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France,

(1) Voir aussi Fief et seigneurie de Saint-Maurice.

à MM. de Bernières et de Maizerets, grands vicaires de Mgr l'évêque et supérieurs du séminaire de Québec, pour le dit séminaire, des îlets du Cap-Brûlé et de l'Islet-Rompu, qui sont vis-à-vis les terres de la seigneurie de Beaupré, lesquels consistent en des rochers qui couvrent presque tous aux grandes mers et qui ne peuvent être utiles que pour la pêche du loup-marin. Pour en jouir à perpétuité, en franche aumône et main-morte.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 687.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure* seigneuriale, p. 343.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de messire Henry-François Gravé, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour la seigneurie de l'îlet du Cap-Brûlé et de l'îlet du Cap-Rompu.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier no 1, folio 508.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE-VERTE

27 avril 1684.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Augustin Rouer de la Cardonnière et Louis Rouer d'Artigny, fils du sieur Louis Rouer de Villeray, d'une "étendue de deux lieues, prés et bois, de front sur le fleuve Saint-Laurent, sur deux lieues de profondeur dans les terres, à prendre depuis une rivière qui est vis-à-vis l'île Verte, du côté du sud de la dite île, icelle dite rivière comprise, jusqu'à deux lieues en descendant le dit fleuve, ensemble les battures, îles et îlots qui se rencontrent

vis-à-vis des dites deux lieues, jusqu'à la dite île Verte, icelle même comprise..." En titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* p. 18.

5 avril 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain, pour son fils le sieur Rouer d'Artigny et au sieur Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois de "l'estendue de terre qui se peut rencontrer entre leurs concessions, avec deux lieues de profondeur, de laquelle étendue ils jouiront chacun moitié par moitié, sçavoir: le dit sieur d'Artigny, de celle qui joint la petite rivière Verte, et les islets et les battures qui se peuvent rencontrer vis-à-vis la dite moitié, lesquelles portions seront et demeureront dorénavant jointes, unies et incorporées à leurs dites concessions." Aux mêmes droits à eux accordés par les titres de leurs concessions primitives.

Registre d'intendance no 3, folio 27.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,* pp. 22 et 42.

24 mai 1689.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée aux sieurs Augustin Rouer de la Cardonnière et Louis Rouer d'Artigny par MM. de la Barre et de Meulles, le 27 avril 1684.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 89.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 39.

1er mai 1701.

Acte d'échange entre Louis Rouer d'Artigny et Pierre de Niort, sieur de la Minotière, par lequel le dit sieur d'Artigny cède et transporte au sieur de Niort de la Minotière sa terre, fief et seigneurie de L'Isle-Verte, etc., etc.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 1er mai 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 mars 1702.

Acte de foi et hommage de Pierre de Niort, sieur de la Minotière, pour le fief et seigneurie de la Rivière-Verte, qui lui appartient au moyen de l'échange qu'il en a fait avec le sieur Louis Rouer d'Artigny par contrat passé devant Chambalon, notaire, le 1er mai 1701.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 février 1723.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Côté pour le fief et seigneurie de L'Isle-Verte qu'il a acquise par acte d'échange avec le sieur de Niort Lanoraie, reçu par le notaire la Cetière, le 14 février 1711.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 25.

15 février 1723.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Côté pour le fief de L'Isle-Verte.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 1.

1er janvier 1805.

Acte de vente de James Shepperd, shérif du district de Québec, à Régis Garon de deux cinquièmes ou environ

dans quarante arpents de front sur deux lieues de profondeur dépendant de la seigneurie de L'Isle-Verte par lui saisis et vendus par décret sur MM. Lymburner et Crawford.

Archives judiciaires de Québec.

2 mars 1805.

Acte de vente de Joseph Rioux, fils d'Etienne et de dame Marie-Pélagie Asselin, son épouse, Benjamin Côté et Marie-Félicité Asselin, son épouse, Joseph Côté et Marie-Angélique Filion, son épouse, Gabriel Côté, fils de Gabriel, et Marie-Thérèse Asselin, son épouse, Basile Côté et Marie-Anastasie Asselin, son épouse, à Régis Garon, d'un certain espace de terre en fief faisant partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, contenant six arpents de front sur deux lieues de profondeur, etc., etc.

Greffe de Bernard Dubergès, notaire à Kamouraska, 2 mars 1805.

10 septembre 1806.

Testament de Jean-Baptiste Côté, seigneur primitif de L'Isle-Verte, par lequel il donne et lègue à Zacharie Côté et Gabriel Côté, ses enfants, tous ses biens meubles et immeubles et notamment ce qui lui appartient dans la dite seigneurie de L'Isle-Verte.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 10 septembre 1806.

7 mars 1807.

Acte de vente de Jean-Baptiste Côté, seigneur primitif de L'Isle-Verte, et Marie Colostie, son épouse, et Jean-Baptiste Côté fils, et Marie-Louise Côté, son épouse, au sieur Régis Garon, d'une partie de terre en fief contenant deux arpents de front sur deux lieues de profondeur, située en la seigneurie de L'Isle-Verte, paroisse Saint-Jean-

Baptiste, à l'endroit appelé les Islets, aux vendeurs appartenant par cession et abandon qui leur en a été faits par Joseph Bergeron dit Damboise et Geneviève Côté, son épouse.

Greffe de Bernard Dubergès, notaire à Kamouraska, 7 mars 1807.

29 juillet 1809.

Acte de vente de Joseph Côté à Régis Garon de quatre arpents deux tiers de terre de front sur deux lieues de profondeur, située à l'endroit de la seigneurie de L'Isle-Verte appelée la Rivière-du-Sault.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 29 juillet 1809.

29 mars 1810.

Acte de vente de Joseph Côté à Régis Garon, de trois arpents de terre de front sur une lieue de profondeur dans la seigneurie de L'Isle-Verte, avec tous les droits qui peuvent dépendre et être du ressort de la dite seigneurie.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 29 mars 1810.

27 septembre 1817.

Acte d'échange entre Régis Garon et Gabriel Côté, ce dernier cédant au dit Garon tous les droits généralement quelconques, fruits, revenus, noms, raisons, etc., etc., qu'il peut avoir et prétendre dans la seigneurie de L'Isle-Verte, à l'exception du droit de banalité qu'il se réserve sur son moulin ainsi que tous les biens fonds qu'il possède.

Greffe de Joseph Deguise, notaire à Kamouraska, 27 septembre 1817.

20 octobre 1817.

Acte d'échange entre Zacharie Côté et Régis Garon auquel le dit Côté cède un huitième dans le fief, terre et

seigneurie de L'Isle-Verte avec toutes les dépendances et droits y annexés généralement quelconques.

Greffe d'Edouard Glackemeyer, notaire à Québec, 20 octobre 1817.

7 juin 1818.

Acte d'échange entre Barthélemy Côté et Régis Garon et Marie-Louise Hudon, son épouse, ces derniers cédant au dit Côté tous leurs droits en la seigneurie de L'Isle-Verte à l'exception des droits de banalités, etc., etc.

Greffe de Louis Amyot, notaire à Saint-André, 7 juin 1818.

10 août 1818.

Acte de foi et hommage de Régis Garon pour la lieue et quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur qu'il possède du fief et seigneurie de L'Isle-Verte.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 72.

8 janvier 1821.

Acte de vente de Philippe Aubert de Gaspé, shérif du district de Québec, à Louis Gauvreau, marchand, de Québec, d'une lieue, un arpent et trois perches du fief et seigneurie de L'Isle-Verte, saisis à la poursuite de François Blanchet, docteur en médecine, contre les terres et possessions de Louis Garon, etc., etc.

Archives judiciaires de Québec.

3 août 1822.

Testament de Louis Gauvreau qui lègue à dame Marie-Anne Boulé en jouissance et usufruit seulement, sa vie durante, et à Louis-Olivier et son frère cadet, ses deux enfants, en propriété, la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte à lui appartenant.

Greffe d'Antoine-Archange Parent, notaire à Québec, 2 février 1820 et 3 août 1822.

25 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Louis Bertrand, tant pour lui-même que pour Jean-Baptiste Côté, pour le fief et seigneurie de L'Isle-Verte.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 156.

13 août 1829.

Acte de foi et hommage d'Antoine-Archange Parent, notaire, fondé de procuration de dame Marie-Anne Boulé, seigneuresse et usufruitière d'une partie du fief et seigneurie de L'Isle-Verte.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 263.

20 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie de Villeray, Isle-Verte, appartenant à Louis Bertrand, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie de Villeray, Isle-Verte, appartenant à John G. Seaton, clos le 20 septembe 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie de Villeray, Isle-Verte, appartenant aux héritiers Peter Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Charles-Frédéric-A. Bertrand, clos le 20

septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 1ère partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Jean-Baptiste Côté, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 2ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Archibald Campbell, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 3ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Fabien Côté et Eloi Rioux, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 4ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Peter Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 5ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Boromée Dumas, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 6ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à John G. Seaton, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 7ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Louis-Narcisse Gauvreau, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 8ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant aux héritiers Peter Fraser et autres, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 9ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Joseph Dumas, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 10ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Jeanne Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 11ème partie).

Archives de la province de Québec.

BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Simon Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 12ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Malcolm Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 13ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Alexandre Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 14ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à Jean-Etienne Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 15ème partie).

Archives de la province de Québec.

20 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de L'Isle-Verte, appartenant à William et Edward Fraser, clos le 20 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 89, 16ème partie).

Archives de la province de Québec.

BNQ
000 452 075